

PROCES-VERBAL DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES

du 7 et 8 septembre 1950



Première séance

PROCES-VERBAL DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

G. Keel, Secrétaire du Département politique, Chef
tenue à Berne le 7 et 8 septembre 1950

J.A. (Palais du Parlement, salle 86)

E. de Graffenried, Affaires politiques

A. Boissier, Chef du protocole

F. Hegg, Affaires administratives

Présents: E. Bernath, Affaires politiques

Des chefs de poste

MM. les Ministres: Ch. de Bavier, Affaires administratives

E. Broye, Affaires administratives

R. Hohl, Affaires administratives

M. Bastian, Chef de la représentation internationale

Ch. Bruggmann, Affaires administratives

G. Jaccard, Affaires administratives

J. Kurmann, Secrétaire de légation

A. Brunner, Affaires administratives

R. Kohli, Affaires administratives

A. Daeniker, Affaires administratives

A. Daeniker, Affaires administratives

E. Lardy, Affaires administratives

H. Dürr, Secrétaire de légation

B. de Fischer, Affaires administratives

V. Nef, Affaires administratives

M. Fumasoli, Affaires administratives

P. de Salis, Affaires administratives

R. Christinger, Secrétaire de légation

A. Ganz, Affaires administratives

D. Secrétan, Affaires administratives

A. Girardet, Affaires administratives

Ch. Stucki, Affaires administratives

C. Gorgé, Affaires administratives

H. de Torrenté, Affaires administratives

M. Graessli, Affaires administratives

H. Vallotton, Affaires administratives

MM. J. Hotz, Ministre, Directeur de la Division des prévisions
E. de Haller, Affaires administratives

M. Froendle, Ministre, Délégué du Conseil fédéral
du Département politique fédéral

MM. les Ministres W. Stucki, Délégué du Conseil fédéral
W. Balsiger, Chef de la Division des missions spéciales

Ch. Daniel, Chef des Affaires politiques

M. Maurer, H. Frölicher, Chef de la Représentation
des intérêts allemands en Suisse

Ph. Zutter, Chef des Organisations internationales

M. Keller, Directeur général

Première séance

jeudi, MM. les Conseillers de légation sous la présidence de
 M. J. Rossat, J. Rossat, Chef des Affaires administratives,
J. Decroux, Affaires politiques
G. Keel, Secrétaire du Département politique, Chef
 de l'information et presse
 M. Rossat, chef des Affaires administratives, souhaite
 la bienvenue au J.A. Cuttat, Affaires politiques
 empêché de participer E. de Graffenried, Affaires politiques
 MM. les Ministres A. Boissier, Chef du protocole
 fédéral, F. Hegg, Affaires administratives
 En présence de E. Bernath, Affaires politiques

En présence de A. Deuber, Chef de section, Affaires administra-
 tives
 ajoutés les coefficients d'augmentation par rapport à la situa-
 tion au 31 juillet M. Bastian, 1er secrétaire de légation Organisa-
 tions internationales

J. Kurmann, 1er secrétaire de légation, Affaires
 administratives
 date-témoin R. Dürr, 1er secrétaire de légation, Affaires
 administratives

31. 7.59	523	603	
31.12.46	5	1917	2.18
31.12.47	482	1774	2.94
31.12.48	414	1593	2.64
31.12.49	397	1524	2.53
31. 7.50	1083	1460	2.42
31.12.50	370	1425	2.36

des autres Départements

MM. J. Hotz, Ministre, Directeur de la Division du
 (prévisions) commerce

*) M. Troendle, Ministre, Délégué du Conseil fédéral
 ou celle des in aux accords commerciaux et Chef de la
 la section sonnel n'émerge Commission pour les indemnités en ma-
 tière de nationalisation

graves.**) Sans les envoyés extraordinaires.
W. Balsiger, Chef de la police fédérale
 Ces chiffres app Ch. Daniel, Colonel EMG

1) L'arrêté du Conseil fédéral du 27 mars 1950 prévoyait que

l'effectif serait ramené à environ 1300 unités d'ici au
 31 décembre 1950. Nous pourrions toutefois encore déduire
 de la Banque nationale des 1425 unités signalées ci-dessus les quelques 25 unités

représentant P. Keller, Directeur général
 étranger, au ser-
 vice de l'AVS. Enfin, en rapport avec l'introduction, au

Première séance

jeudi, le 7 septembre 1950 à 14.30 h. sous la présidence de M. J. Rossat, Chef de la Division des Affaires administratives.

M. Rossat, chef des Affaires administratives, souhaite la bienvenue aux Ministres, excuse le Chef du Département empêché de participer à la séance de jeudi après-midi ainsi que MM. les Ministres Celio, retenu par ses fonctions de conseiller fédéral, Feer et Feldscher.

En premier lieu, j'aimerais vous communiquer quelques chiffres concernant l'effectif du Département politique depuis le 31 juillet 1939 jusqu'au 31 décembre 1950. J'y ai ajouté les coefficients d'augmentation par rapport à la situation au 31 juillet 1939.

<u>date-témoïn</u>	<u>Centrale*</u>		<u>Etranger**</u>		<u>Total</u>	
	<u>effec- tif</u>	<u>coef. d'augm.</u>	<u>effec- tif</u>	<u>coef. d'augm.</u>	<u>effec- tif</u>	<u>coef. d'augm.</u>
31. 7.39	80	-	523	-	603	-
31.12.46	<u>529</u>	<u>6.61</u>	<u>1388</u>	<u>2.65</u>	<u>1917</u>	<u>3.18</u>
31.12.47	482	6.02	1292	2.47	1774	2.94
31.12.48	414	5.18	1179	2.25	1593	2.64
31.12.49	397	4.96	1127	2.15	1524	2.53
31. 7.50	377	4.71	1083	2.07	1460	2.42
31.12.50 (prévisions)	370	4.63	1055	2.02	1425	2.36

*) Sans la Représentation des intérêts étrangers ou celle des intérêts allemands, dont le personnel n'émerge pas à notre budget

***) Sans les envoyés extraordinaires.

Ces chiffres appellent quelques remarques:

- 1) L'arrêté du Conseil fédéral du 27 mars 1950 prévoyait que l'effectif serait ramené à environ 1300 unités d'ici au 31 décembre 1950. Nous pourrions toutefois encore déduire des 1425 unités signalées ci-dessus les quelques 25 unités représentant le personnel attribué, à l'étranger, au service de l'AVS. Enfin, en rapport avec l'introduction, au

Celler janvier 1951, d'un nouveau système des rubriques parade
 ce comptables, une cinquantaine d'unités, au bas mot, disparaît-
 éteront, de l'effectif; il s'agit d'auxiliaires tels qu'huissiers,
 nos garçons de courses, chauffeurs, etc., dont les salaires
 vas seront comptabilisés dès cette date dans une rubrique spé-
 fédérale, excluant l'inscription sur les rôles officiels du per-
 sit personnel servant à l'établissement des statistiques relatives
 au à l'effectif. Nous devrions, donc ainsi arriver à un effec-
 fontif d'environ 1350 unités au 1er janvier 1951; c'est celui
 que qui figure également dans le budget de l'année 1951.

2) L'effectif de notre personnel a été réduit jusqu'à présent
 de 453 unités, soit de 23,6 %, par rapport à l'effectif
 maximum.

émes à enregistrer nous montre à la fois ce qu'il faut en alle
 core faire et ce qu'il ne faut plus faire. On s'est rendu
 compte de la nécessité de mettre sur pied, dès le temps de la
 paix, toutes mesures utiles pour assurer, en temps de guerre,
Exposé de M. Rossat.

Sur le plan international, celle-ci
 s'affectue p... Sur le plan organique, la guerre de 1914 à 1918
 avait déjà posé au Département politique des problèmes d'une
 certaine ampleur. Toutefois, notre activité avait été grande-
 ment facilitée par le fait que, géographiquement, nous étions
 restés, placés, tout au long des hostilités, entre les deux
 belligérants. Les problèmes que, dans l'ordre fonctionnel,
 la seconde guerre mondiale fit naître furent beaucoup plus
 graves. En effet, moins d'un an après le début des hostilités,
 nous nous trouvions entourés par les forces armées d'un seul
 belligérant, de telle sorte que les communications et les
 transports qu'il s'agissait d'effectuer entre la Suisse et
 les pays de l'autre parti eurent à en souffrir. Toutefois,
 les difficultés qui se présentèrent purent être aplanies de
 façon plus ou moins satisfaisante et plus ou moins rapide.

en cas de guerre. Conscient de l'importance que cette question
 revêt pour lui, le Département politique prit l'initiative
 de consulter, à titre préliminaire, les fonctionnaires compé-

- 7 - - 65 -

Cela n'empêcha pas les chefs responsables de se préoccuper de ce qui serait advenu de notre organisation si nous eussions été mis, "nolens volens", en état de belligérance. Suisse et à nos légations à la fin des hostilités, d'autres tâches, plus importantes, plus urgentes, accaparèrent l'attention du gouvernement fédéral et du Département politique. Mais l'évolution de la situation internationale devait bientôt nous engager à songer au problème que pourrait poser, en cas de conflit armé, le fonctionnement de notre service extérieur. Entraîné dans la guerre, la Suisse a des expériences faites de 1939 à 1945 sont une ressource précieuse d'enseignements non seulement dans le domaine du positif, mais encore dans le sens négatif. En d'autres termes, la longue suite de succès et de déboires que nous eûmes à enregistrer nous montre à la fois ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut plus faire. On s'est rendu compte de la nécessité de mettre sur pied, dès les temps de paix, toutes les mesures utiles pour assurer, en temps de guerre, l'activité gouvernementale. Sur le plan international, celle-ci s'effectue par le canal du Département politique. C'est donc là une tâche assez lourde qui revient à notre dicastère. graves et trop nombreuses. Nous nous sommes efforcés de prévoir les conséquences qu'entraîneraient vraisemblablement pour l'exercice de notre activité les différentes formes de conflit armé qui pourraient éclater. On peut distinguer tout d'abord deux catégories d'états: ou la Suisse est belligérante, ou elle ne l'est pas. On est à dessein que je ne parle pas de neutralité, car, pour accomplir la tâche qui nous est dévolue, il faudrait compter avec certains pays qui n'auraient pas reconnu ou qui refuseraient de reconnaître notre statut d'Etat neutre. C'est là un problème à part, "sui generis" dirais-je, et qui ne saurait être qu'imparfaitement résolu longtemps au préalable.

C'est au mois de juin 1949 que le Conseil fédéral émettait le désir que fût repris l'examen de son évacuation en cas de guerre. Conscient de l'importance que cette question revêt pour lui, le Département politique prit l'initiative de consulter, à titre préliminaire, les fonctionnaires compé-

- 7 - - 6 -

Si la Suisse n'est pas belligérante et tant que son intégrité territoriale ou sa neutralité seront respectées, la situation qui est faite à notre Département en Suisse et à nos légations à l'étranger n'est guère différente, à son point de départ, de celle qu'elle fut dans la dernière guerre. Les communications seront encore possibles, les transports aussi; il s'agira de régler au fur et à mesure de leur naissance les problèmes qui se poseront.

En revanche, si notre pays est entraîné dans la guerre, la situation se modifie radicalement. Il sera alors trop tard pour rechercher des solutions, trouver des accommodements ou même pour vouloir sauver quoi que se soit. Notre tâche est donc simple: préparer le plus possible, dans un cadre cependant souple, tout ce qui peut nous aider en pareille circonstance.

Avant de continuer mon exposé, je dois ouvrir les une parenthèse pour vous dire combien nous sommes heureux de ce que la présence à Berne de la quasi-totalité de nos ministres à l'étranger nous donne l'occasion de causer avec eux de ces problèmes. En effet, ceux-ci sont, certes, trop graves et trop confidentiels pour que l'on puisse vous donner par écrit des instructions complètes et générales. Nous commettrions là une imprudence que rien ne saurait excuser. Aussi vous saurions-nous infiniment gré de bien vouloir ne discuter avec personne, en dehors du cercle ici réuni, de ces questions et de les traiter le moins possible par écrit avec les organes intéressés. En tout état de cause, observer à cet égard le maximum de circonspection et de précautions.

probablement sans le moindre commentaire, voire même sans la Plan d'évacuation.

C'est au mois de juin 1949 que le Conseil fédéral émettait le désir que fût repris l'examen de son évacuation en cas de guerre. Conscient de l'importance que cette question revêt pour lui, le Département politique prit l'initiative de consulter, à titre préliminaire, les fonctionnaires compé-

- 7 - - 8 -

tents des départements fédéraux les plus intéressés, ainsi que les représentants de la banque nationale suisse et le délégué à la défense nationale économique. Il apparut dès le début que l'évacuation du Conseil fédéral en cas de guerre ne formait en réalité qu'un seul problème, dont aucun des éléments ne pouvait être traité ou résolu isolément.

Se ralliant à cet avis, le Conseil fédéral a créé, le 4 juillet 1949, la commission pour l'étude de son évacuation, en la chargeant d'étudier tous les problèmes qui se posent en l'espèce et d'élaborer ensuite un plan général. Cette commission est composée d'un délégué de chacun des départements politique, militaire, des finances et des douanes, de l'économie publique, ainsi que d'un représentant de la banque nationale suisse, du délégué à la défense nationale économique et de l'officier d'évacuation de l'administration fédérale. Placée sous la présidence de votre serviteur, la commission a tenu, dans les mois qui viennent de s'écouler, seize séances; elle se rendit à plusieurs reprises sur le terrain, consultant par ailleurs des experts militaires, techniques et financiers. Elle put ainsi élaborer le projet d'un plan qui fut remis au Président de la Confédération le 14 juillet 1950 et que le Conseil fédéral étudie actuellement.

Sans préjuger la décision définitive du Conseil fédéral, nous avons estimé utile de vous donner connaissance - encore que fort succinctement - de quelques principes du plan d'évacuation, afin de vous mettre mieux en mesure de comprendre certaines instructions qui pourraient vous parvenir par la suite et que les circonstances nous obligeraient à rédiger probablement sans le moindre commentaire, voire même sans la moindre allusion à l'objet principal.

Le plan d'évacuation envisage tout un ensemble de mesures qui doivent, en somme, permettre au Conseil fédéral de poursuivre son activité gouvernementale dans le cas où l'exercice de ses fonctions, à Berne, serait impossible ou gravement menacé. Pour être complet, il convient de signaler un autre aspect de l'évacuation, celle de l'économie privée, qui, toutefois, n'est pas du ressort de la commission spéciale. Il s'agit là d'une tâche qui incombe aux autorités militaires exclusivement. Différents dépôts qui ont chacun une évacuation s'effectue selon trois phases:

- 1^o La phase préliminaire, qui permet au Conseil fédéral de se retirer dans les environs immédiats de la ville de Berne, tout en gardant contact avec le Palais fédéral;
- 2^o l'évacuation proprement dite dans le réduit;
- 3^o l'évacuation du Conseil fédéral à l'étranger.

En cas de guerre, le Conseil fédéral, en vertu des pleins pouvoirs, l'évacuation du Conseil fédéral entraîne celle du corps diplomatique accrédité à Berne. En cas de guerre, ces diplomates seront répartis en trois groupes:

- a) Les diplomates des pays ennemis, qui seront internés et nous serviront de monnaie pour l'échange de nos collègues internés par l'ennemi;
- b) Les diplomates des pays alliés, qui suivront l'administration fédérale dans le réduit, à moins qu'ils aient d'autres instructions de leur gouvernement;
- c) Les diplomates des pays neutres, auxquels le choix sera laissé soit de rester à Berne, soit de rentrer chez eux, soit encore de suivre le Conseil fédéral.

Quels sont les moyens à notre disposition? Vient ensuite le courrier diplomatique, qui s'effectue lorsque les communications

Arrêtons-nous un instant aux mesures envisagées, afin d'assurer la circulation monétaire sur le territoire restant sous la souveraineté du gouvernement. Etant un institut privé, auquel a été octroyé le monopole de l'émission des billets, la banque nationale n'est pas évacuée. Ses activités sont reprises par une caisse d'Etat fédérale, à laquelle la banque nationale cède des billets de banque, de l'or monnayé et de la monnaie d'appoint. Pour faciliter la circulation monétaire, la caisse fédérale institue dans le réduit différents dépôts qui ont chacun une certaine autonomie. La banque nationale, propriétaire en temps de paix de la couverture-or en sa qualité d'institut d'émission, cède son or au Conseil fédéral. Actuellement déjà, cet or se trouve à raison de 60 pour cent à l'étranger, principalement en Amérique. Le 40 pour cent est en Suisse, selon les prescriptions de la loi. Néanmoins, en cas de guerre, le Conseil fédéral, en vertu des pleins pouvoirs, peut modifier le pourcentage de l'or qui reste dans le pays, soit, en d'autres termes, en exporter plus du 60 pour cent.

Communications avec l'étranger.

Une des préoccupations essentielles de la commission d'évacuation est d'assurer au Conseil fédéral le maintien des liaisons avec l'étranger. C'est là également le souci du Département politique, surtout pour ce qui touche à nos services extérieurs. Car, en temps de guerre, le contact que nous devons garder avec nos représentations diplomatiques à l'étranger est d'une importance vitale. Quels sont les moyens à notre disposition? Vient ensuite le courrier diplomatique, qui s'effectue lorsque les communications

postales Il y a d'abord les trois émetteurs de Beromünster, de Sottens et de Monte-Ceneri, susceptibles de diffuser, dans les pays voisins et même au delà, les nouvelles et les communiqués. Ces trois émetteurs travaillent à sens unique, c'est-à-dire qu'ils sont sans station réceptrice pour recevoir des réponses. Ils ne sont du reste équipés que pour les ondes moyennes, ce qui limite leur rayon d'action. évident à détruire. L'émetteur de Schwarzenburg, travaillant sur ondes courtes, a deux activités. Il reprend, en raccourci, les émissions des trois postes nationaux, qu'il diffuse pour les pays lointains. En outre, les PTT l'utilisent comme émetteur pour les communications téléphoniques avec l'outre-mer; la station par laquelle se fait le trafic de retour est celle de Châtônâye. Mais là encore, quelques attaques. Pour la télégraphie, les PTT ne disposent pas d'émetteur en propre. C'est la société Radió-Suisse qui possède et exploite les deux émetteurs de Münchenbuchsee et de Prangins, avec leurs récepteurs de Riedernaet de la Colovrex, on des ondes. Les dites stations sont au point. Nous avons En temps de paix, ces moyens sont largement suffisants quant au trafic. Ils présentent cependant un inconvénient: c'est, que, dès que nos communications sont confiées à l'éther, elles sont soumises au contrôle, partant aux interférences d'autres gouvernements. Ils peuvent en résulter des retards. En outre, les autres pays ont ainsi l'occasion de surveiller nos messages, toujours marqués d'une priorité d'Etat, et, si ceux-ci sont chiffrés, de les décrypter. Nos transmissions radio-télégraphique Pour son trafic avec l'étranger, le Département politique utilise différents moyens. Il a tout d'abord le courrier postal ordinaire, vient ensuite le courrier diplomatique, qui s'effectue lorsque les communications des légations alliées ont elles-mêmes leur appareil de radio, voire même leur réseau-lumière.

postales ordinaires ne sont pas assez sûres. Notre "valise" emprunte soit le chemin de fer, soit l'automobile, soit encore l'avion; elle est accompagnée la plupart du temps. Pour les communications téléphoniques et télégraphiques, nous passons, tout comme les personnes privées, par les émetteurs dont je viens de parler.

En cas de guerre, l'ennemi aurait un intérêt évident à détruire nos moyens de communication avec l'étranger, voir même à s'en emparer. Faciles à repérer, car leur emplacement est connu et bien visible, situés par ailleurs dans des zones d'accès relativement aisé, les émetteurs de Beromünster, Sottens et Monte-Ceneri seraient assez rapidement soustraits à notre usage. Schwarzenbourg, lui, paraît peut-être un peu mieux placé; mais là encore, quelques attaques aériennes auraient tôt fait de le réduire au silence. C'est pour ces raisons que le Conseil fédéral s'est résolu à faire construire, dans le réduit même, des stations, évidemment plus faibles et moins bien placées quant à la propagation des ondes. Lesdites stations sont au point. Nous avons, pour le téléphone, Hirzenboden, avec réception à Seelisbergwald, et, pour le télégraphe, Haldiberg, avec, pour la réception, la même station de Seelisbergwald. La construction d'un autre récepteur est presque achevée. Depuis le réduit donc, ainsi que l'ont démontré les expériences faites pendant la dernière guerre et reprises actuellement, nous pouvons facilement maintenir la liaison radio-téléphonique avec l'Amérique du nord et l'Amérique du sud, en plus des pays européens. Nos transmissions radio-télégraphiques, faites du réduit également, nous relient, selon les conventions existantes, avec Barcelone, Copenhague, Lisbonne, Londres, Madrid, Moscou, New York, Stockholm, Buenos Aires, Rio de Janeiro et Tokio.

*Madrid
nos légations alimenteront elles-mêmes leur appareil de radio, voire même leur réseau-lumière.

Si nous envisageons maintenant la situation du Département politique ce nos légations à Washington, Rio de Janeiro, Buenos Aires, La Caire, Moscou, La Nouvelle Delhi et à l'étranger, on voit tout de suite la peine que nous aurions à conserver avec elles une liaison satisfaisante. Tout d'abord, la surcharge du trafic sur les postes restant à notre disposition provoquerait des retards, même avec la priorité gouvernementale. Par ailleurs, l'étranger, qui connaît nos heures d'émission et les fréquences employées, peut facilement mettre des entraves à nos communications et les brouiller. Quelles garanties aurions-nous, dans la désorganisation qui accompagne toute guerre, que nos messages seraient vraiment acheminés à leurs destinataires? En outre, les efforts faits pour capter et décrypter nos dépêches chiffrées seront facilités par la régularité d'un trafic conventionnel. Et si, par la suite, le gouvernement fédéral avec l'administration squelettique qui l'accompagne, devait aller s'établir dans un autre endroit du réduit d'où la liaison avec les émetteurs existants seraient defectueuse nous risquerions fort d'être souvent coupés dans nos communications avec nos légations à l'étranger.

Ce sont toutes ces considérations qui ont amené le Département politique, d'entente avec le Service des renseignements de l'E.M.G. et la Direction générale des PTT, à monter ce qu'il est convenu d'appeler le "service orange". Les appuis ont été généreusement donnés. Actuellement, ledit service fonctionne régulièrement avec cinq légations, soit: Paris, Londres, Rome* et Lisbonne. Avant la fin de l'année, sept autres postes, déjà équipés, entreront dans le réseau: Berlin, Vienne, Budapest, Prague, Varsovie, Athènes et Stockholm. Une troisième phase d'équipement, l'achat de groupes autogènes, à benzine ou à mazout. Ainsi nos légations alimenteront elles-mêmes leur appareil de radio, voire même leur réseau-lumière.

*Madrid

pement prévoit pour l'an prochain la dotation, en appareils plus puissants, de nos légations à Washington, Rio de Janeiro ou Buenos Aires, le Caire, Moscou, La Nouvelle Delhi et il peut-être en Chine. Combien une liaison rapide et sûre est, à l'heure Pour pouvoir, au moment utile, disposer des services d'un tel réseau, qui assure une liaison directe chaque Département-Légations sans service étranger interposé, force nous était de le construire en temps de paix, afin d'entraîner les équipes prévues pour cela et de rassembler nos expériences quant au trafic lui-même. En ce qui concerne les hommes, deux cours spéciaux ont déjà eu lieu; une trentaine d'agents, recrutés au sein du Département, sont déjà formés. Il nous en faudra d'autres. ne sortons certainement pas de la Aujourd'hui, le "service orange" fonctionne; il est en constant progrès et tout laisse supposer que nous aurons bientôt un réseau en propre - que nous utiliserons aussi bien en téléphonie qu'en télégraphie - par lequel nos communications pourront plus facilement échapper à la mainmise d'adversaires ou d'ennemis, parce qu'il aura été organisé pour cela. d'entre elles servent de stations relai entre la Un détail encore: Celles de nos légations qui disposent d'un "service orange" pourront aussi correspondre entre elles, et cela directement de poste à poste. à des postes Contrairement à ce qu'ont fait les PTT, nous nous efforçons de conserver à notre centrale de Berne une légèreté qui nous permettra de la transporter, par échelons et en quelques heures, de Berne dans le réduit ou d'un endroit du réduit à un autre, sans préjudice pour la bonne marche du service. En outre, afin de mettre nos légations à l'abri des pannes de courant auxquelles certaines d'entre elles semblent de plus en plus exposées, nous avons prévu l'achat de groupes autogènes, à benzine ou à mazout. Ainsi nos légations alimenteront elles-mêmes leur appareil de radio, voire même leur réseau-lumière.

- 14 -

Quant à l'aspect juridique du problème posé par l'opération orange, nous avons eu l'occasion de vous faire connaître le point de vue adopté par le Département. Qu'il me suffise de répéter combien une liaison rapide et sûre est, à l'heure actuelle, nécessaire entre un gouvernement et ses envoyés à l'étranger. Le droit des gens reconnaît à chaque représentant diplomatique le droit de correspondre librement avec son gouvernement. Si l'on voulait rattacher, on pourrait également prouver que le courrier diplomatique est une entorse au principe de la régle des postes que connaissent la plupart des pays, dont le nôtre. Si, aujourd'hui, nous instituons, comme pendant à notre service de courrier, un service de radio-communications, nous ne sortons certainement pas de la ligne tracée. Du reste, par arrêté du 25 juillet 1947, le Conseil fédéral a autorisé les représentations diplomatiques à Berne à installer des appareils radio-émetteurs, sous réserve de réciprocité. Plusieurs missions étrangères à Berne, surtout celles des Etats de l'est, possèdent actuellement de telles installations; on en compte comme ce fut le cas en 1939 et en 1940, dans le champ des opérations militaires. De même que dans les précédentes guerres, le Département leur ferait tenir en temps utile les instructions nécessaires quant à ce qu'elles doivent faire. Cependant, les chefs de mission entrant en ligne de compte ne doivent pas oublier que la décision de Berne dépendra aussi des rapports qu'ils lui enverront eux-mêmes sur la situation générale et sur la leur en particulier, etc.

Une fois notre "service orange" en place, nous l'utiliserons aussi pour des communications destinées à des postes situés dans la zone s'étendant autour d'une légation dotée d'un émetteur-récepteur.

Nous pouvons donc, à l'égard de nos radio-communications, envisager l'avenir avec la certitude de ne rien négliger pour garder avec nos légations un contact aussi étroit et suivi que possible.

1° Celles qui seraient en territoire ennemi et dont les membres seraient probablement retenus ou internés, en vue, nous l'espérons, d'un échange avec les diplomates que nous aurions gardés en

Suisse.- Il va sans dire que nous ne saurions garder le moindre contact direct avec les postes. On peut toutefois penser que leur sort pourrait être amélioré par le truchement militaire.

J'aimerais maintenant parler de la tâche de certaines de nos légations en cas de conflit armé.

Là, toute une série de distinctions s'imposent dès l'abord. En effet, la situation de nos postes à l'étranger sera fort différente selon que notre pays pourra conserver son statut de neutralité ou, au contraire, qu'il se trouvera en état de belligérance.

Si nous demeurons neutres, comme je l'ai déjà dit, le statut juridique de nos légations dans le monde entier reste en principe le même, en tout cas pour le début. Toutefois, il y a lieu de considérer que des Etats étrangers, qui n'auraient pas reconnu notre neutralité, pourraient adopter à l'égard de la mission diplomatique suisse accréditée chez eux une attitude qui serait en contradiction avec le droit ou les usages internationaux. Par ailleurs, certains de nos postes peuvent se trouver placés, comme ce fut le cas en 1939 et en 1940, dans le champ des opérations militaires. De même que dans les précédentes guerres, le Département leur ferait tenir en temps utile les instructions nécessaires quant à ce qu'ils doivent faire. Cependant, les chefs de mission entrant en ligne de compte ne doivent pas oublier que la décision de Berne dépendra aussi des rapports qu'ils lui enverront eux-mêmes sur la situation générale et sur la leur en particulier. Prenons maintenant l'état dans lequel la Suisse serait belligérante. Nos légations à l'étranger se trouveraient immédiatement réparties en trois groupes:

1^o Celles qui seraient en territoire ennemi et dont les membres seraient probablement retenus ou internés, en vue, nous l'espérons, d'un échange avec les diplomates que nous aurions gardés en

- 1- 16 -

Suisse.- Il va sans dire que nous ne saurions songer à garder le moindre contact direct avec ces postes. On peut toutefois penser que leur sort pourrait être amélioré par le truchement des agents d'un Etat neutre, qui assumerait le rôle de puissance protectrice; problèmes: le temps.

2° Nos légations demeurées sur les territoires de puissances neutres n'auraient alors qu'à se conformer aux instructions de Berne. Toutefois, si notre gouvernement n'était pas en mesure de leur en faire parvenir, les chefs de mission pourraient adopter une attitude générale, inspirée de ce que feraient, de leur côté, les représentants diplomatiques de nos alliés. Ils trouveraient sans doute auprès de ceux-ci toute l'aide nécessaire.

3° Les missions accréditées auprès de gouvernements alliés et dont l'existence et l'activité semblent ne pas devoir présenter de difficultés spéciales. aucune réponse sérieuse et valable ne saurait être encore

faite. Quant au sort de nos représentations consulaires et des agents qui en font partie, même avec quelques variantes, un plan général d'instructions à donner à nos légations ministres devraient donc, dès le début, s'occuper d'eux et, en cas d'internement, par exemple, les replier préalablement sur la légation.

Si la situation générale devait s'aggraver subitement, et qu'on puisse s'attendre à ce que la Suisse doive passer à l'état de belligérance, nos ministres voudront bien préparer la destruction des archives et des documents confidentiels, secrets ou compromettants, de même que la mise hors d'usage du code ou de la machine à chiffrer et de l'appareil de radio. Nous pensons toutefois que nous aurons la possibilité de faire tenir semblables instructions en temps utile encore. Cependant, nos ministres et d'autres légations. Ils recevraient des réserves financières de façon à pouvoir, par exemple, supporter les frais de nos représentations de toute une zone, ou encore payer les achats faits par le gouvernement. C'est vers ces postes également que s'en iraient les diplomates

- 18 17 -

On ne saurait d'ores et déjà prévoir, même, approximativement, les différentes combinaisons politico-militaires dont nous pourrions être amenés à faire partie. Deux éléments imprévisibles dominent les problèmes: le temps et l'espace. En d'autres termes, on ne sait pas si l'état de belligérance se manifesterait dès le début du conflit ou seulement un fois ou deux de plus ou moins (engagé). En outre, savons-nous, en toute certitude de quel côté nous nous trouverions placés? Serions-nous territorialement coupés de nos alliés ou garderions-nous un contact relativement normal avec eux? On pourrait allonger encore la liste de semblables questions, auxquelles, à vues humaines, aucune réponse sérieuse et valable ne saurait être encore faite. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de prévoir pour le moment, même avec quelques variantes, un plan général d'instructions à donner à nos légations pour le cas de guerre.

Toutefois, si l'on regarde la carte du monde, une constatation s'impose: la guerre qui semble venir se déroulera, dans l'hémisphère nord essentiellement. Pour ce qui est de l'apprécier le développement et pencher la stratégie, nous aurons besoin de cartes au milieu desquelles sera indiqué le pôle nord de l'hémisphère sud, par contre, dans la phase initiale en tout cas, peut présenter un maximum de sécurité. C'est pourquoi nous devons probablement édifier notre plan de travail en donnant à quelques-unes de nos légations des prérogatives spéciales. Ces postes serviraient en quelque sorte de relais entre la centrale et d'autres légations. Ils recevraient des réserves financières de façon à pouvoir, par exemple, supporter les frais de nos représentations de toute une zone, ou encore payer les achats faits par le gouvernement. C'est vers ces postes également que s'en iraient les diplomates

Nous ne sommes pas d'avis que, envisagée comme suisses que nos ennemis échangeraient contre les leurs. Pour le moment, cependant, aucun plan n'a encore été élaboré; car une trop grande hâte nous créerait pas mal de difficultés à chaque changement que nous devrions apporter. A titre de simple illustration, vous me permettrez néanmoins d'ajouter que de tels postes-relais pourraient, par exemple, être constitués en Amérique du sud (Buenos Aires ou Rio de Janeiro), en Afrique du sud (Pretoria, qui va être prochainement créé), de même qu'aux Etats-Unis. Quant à savoir si nous érigerons une de nos légations de derrière le rideau de fer, par exemple Moscou, en poste-relai, en y constituant des réserves, la question n'a pas encore été résolue. aucun de ces dépôts n'a servi le but auquel il était destiné. En d'autres termes, personne n'a dû ou n'a pu en faire usage en temps de crise et, pour ceux de nos agents qui se dialoguèrent en emportant avec eux la réserve, la possession de cet or ne fit qu'ajouter aux dangers qu'ils couraient.

Nous aimerions traiter ici le problème de la constitution de réserves d'or et d'aliments auprès de nos légations, voire même auprès de certains de nos consulats. Diverses questions nous ont été posés, dernièrement encore, et l'étude que nous avons faite de cette matière nous amène aux conclusions suivantes:

En 1939, aucun de nos postes ne disposait d'une réserve quelconque constituée par les soins de Berne. Les mesures que nous avons prises en constituant des réserves ailleurs nous semblaient suffisantes pour assurer l'existence de ceux de nos postes dont nous aurions pu être subitement coupés. L'expérience n'ayant pas pu se faire - heureusement pour nous! - il n'est pas possible de dire comment se serait déroulée l'exécution de notre plan. Peut-être aurions-nous eu plus de chance que de mérite?

comment cette mesure pourrait être évitée par l'usage des armes. Non seulement on en arriverait rapidement à un

Nous ne sommes pas d'avis que, envisagée comme
C'est en 1944 et en 1945 que, devant l'avance des armées
soviétiques et dans la crainte de voir nos agents pâtir
de l'absence de relations diplomatiques entre l'URSS et la
Suisse, nous avons constitué pour la première fois ce que
je puis appeler des "dépôts-secours" auprès de toute une
série de nos postes, savoir: Ankara, Belgrade, Berlin, pour-
Bratislava, Budapest, Bucarest, Elbing, Helsinki, Prague, te-
Sofia, Téhéran, Trieste, Vienne et Zagreb. Au total, pé et
14 postes, qui reçurent une somme totale de fr. pièces d'or
suisses. (Cette fois, l'expérience a été la suivante: Grâce
à la sagacité et au dévouement de nos agents, aucun de ces
dépôts n'a été perdu. Mais - et il faut souligner ce qui
suit: aucun de ces dépôts n'a servi le but auquel il était
destiné. En d'autres termes, personne n'a dû ou n'a pu en
faire usage en temps de crise et, pour ceux de nos agents
qui se disloquèrent en emportant avec eux la réserve, la pos-
session de cet or ne fit qu'ajouter aux dangers qu'ils
couraient. Pour être complet, je dirai encore que nous avons
constitué à Nankin, en 1946, à la demande du chef de la
mission, un dépôt d'or dont une partie a été consommée ici
sur place. Plus tard, un certain nombre de pièces furent
réparties entre Shanghai, Tientsin et Tokio, où elles ser-
virent également au financement du poste. Mais, à la
fermeture de notre légation à Nankin, il en restait un
montant élevé, qui y est toujours bloqué. Nous ne savons
ni comment ni quand nous pourrions récupérer cet or, ait toute-
fois être. Il va bien sans dire que j'exclus de cet exposé
les opérations que nous faisons, d'entente avec la banque
nationale suisse et le Département fédéral des finances et
des douanes, dans l'un ou l'autre de nos postes. C'est là
un chapitre totalement différent. En effet,
si notre personnel doit être interné, nous ne voyons pas
comment cette mesure pourrait être évitée par l'usage
des armes. Non seulement on en arriverait rapidement à un

Nous ne sommes pas d'avis que, envisagée comme mesure générale, la constitution de dépôts d'or auprès de certains de nos légations soit susceptible de leur rendre service en cas de guerre. Au contraire, même sans tenir compte de la perte qui pourrait en résulter pour la Confédération, nous croyons que la présence d'or entre les mains de nos agents ne fera que les livrer plus sûrement à la poursuite ou aux exactions de l'ennemi. Si un agent du Département politique doit s'échapper à travers un pays occupé et qu'il offre de payer les services demandés en pièces d'or suisses (nous n'en avons plus d'autres), il sera immédiatement arrêté ou détourné. On l'accusera de vol. On le condamnera pour trafic illicite d'or, car beaucoup de pays interdisent sévèrement de telles opérations.

Le système le plus favorable, nous semble-t-il, est de constituer un dépôt-secours en monnaie du pays.

Ce dépôt pourrait peut-être être complété par de la monnaie de pays que nos agents auraient à traverser pour atteindre une zone plus sûre.

Armement Comment se procurer ces devises? Un système qui, autrefois, était simple et qui peut encore s'appliquer ici ou là consistait à demander aux maisons suisses de la place un versement pour le compte de la Confédération. Ce versement était ensuite remboursé en Suisse par voie de compensation. Dans les Etats où ce procédé n'est plus applicable, rien ne nous empêche de laisser dans le coffre de la légation un dépôt en monnaie nationale, dont le montant devrait toutefois être calculé d'après les circonstances. Celles de nos légations qui estimeraient nécessaire la constitution de semblables dépôts voudront bien nous faire des propositions que nous mettrons dans des situations inextricables, sans assurer pour autant la protection de nos agents. En effet, si notre personnel doit être interné, nous ne voyons pas comment cette mesure pourrait être évitée par l'usage des armes. Non seulement on en arriverait rapidement à un

Réserves de denrées alimentaires. vainqueurs; mais, en outre, nous serions accusés d'avoir provoqué Quant à la constitution, dans certains de nos postes, de réserves de denrées alimentaires, nous sommes prêts à passer à l'étude générale du problème, dans l'idée de le résoudre positivement. En effet, nous n'avons pas d'objections, ni de droit, ni de fait, à ce que des postes exposés au risque de manquer momentanément d'aliments disposent de réserves qui leur permettraient de franchir une étape difficile. Et s'ils devaient quitter le pays avant que leurs réserves soient épuisées, nous pensons que certains produits qu'ils prendraient avec eux pourraient, plus facilement que l'or, servir à payer les services dont ils auraient besoin. Nous prions donc ceux de nos chefs de mission désireux de s'entourer d'une telle garantie de nous faire des propositions. Nous les examinerons volontiers.

Cependant, si certains de nos diplomates ou de nos consuls estimaient utile d'avoir à leur disposition une arme Armement des légations. Car nos représentants à l'étranger ne peuvent nous aider par leurs observations. Enfin, vous me permettrez d'en venir à la question de ce qu'ils se la procurent personnellement. Nous demandons néanmoins leur laisser l'entière responsabilité de l'usage de doter leur poste afin d'assurer leur défense. Jusqu'ici qu'ils pourraient en faire et des conséquences qui en découleraient. Au surplus, il suffit de retourner la question pour en percevoir mieux l'aspect insolite. En effet, si idées à ce sujet, nous apprenions que telle légation à Berne a été armée par nous estimons - et les expériences de la dernière guerre sont aussi là pour nous le prouver - protester. Et s'il nous fallait, un jour, en internant les que l'envoi officiel d'armes à nos légations ne pourrait que nous mettre dans des situations inextricables, sans d'agents de police désarmés! assurer pour autant la protection de nos agents. En effet, si notre personnel doit être interné, nous ne voyons pas comment cette mesure pourrait être évitée par l'usage des armes. Non seulement on en arriverait rapidement à un

massacre, duquel nous pouvons imaginer ne pas sortir vainqueurs; mais, en outre, nous serions accusés d'avoir provoqué cet incident. Si nous pouvons revendiquer, à juste titre, de participer, par notre activité diplomatique, à la défense nationale, il n'en demeure pas moins que nos armes ne sont pas de l'ordre de celles dont se servent les militaires.

Il peut évidemment arriver qu'un chef de mission ait des raisons de craindre pour sa vie ou celle de ses collaborateurs. Dans ce cas, il doit s'adresser en tout premier lieu au gouvernement auprès duquel il est accrédité et qui est tenu, selon les usages internationaux, d'assurer sa protection. Ne l'obtient-il qu'insuffisamment, il pourra toujours nous demander des instructions. Mais qu'on n'oublie pas que, en cas d'attaque plus ou moins délibérée d'une de nos légations, les agresseurs seront toujours plus nombreux que nous!

Cependant, si certains de nos diplomates ou de nos consuls estimaient utile d'avoir à leur disposition une arme à feu, tout comme un citoyen de chez nous détient un browning dans sa table de nuit, nous ne verrions pas d'inconvénient à ce qu'ils se la procurent personnellement. Nous devrions néanmoins leur laisser l'entière responsabilité de l'usage qu'ils pourraient en faire et des conséquences qui en découleraient.

Au surplus, il suffit de retourner la question pour en percevoir mieux l'aspect insolite. En effet, si nous apprenions que telle légation à Berne a été armée par les soins de son gouvernement, nous ne manquerions pas de protester. Et s'il nous fallait, un jour, en interner les membres, nous n'y enverrions certes pas qu'un petit peloton d'agents de police désarmés!

Aucun doute n'est possible; nous con-

En résumé, donc, nous ne privons nullement nos agents à l'étranger du droit de posséder sur eux une arme à feu. Mais c'est à leurs risques et périls. Quant à armer officiellement nos postes, on ne saurait y songer.

à la dernière guerre mondiale. Jouets innocents d'une doctrine dont les buts ont été nettement définis déjà par Sécurité intérieure.

Le dernier chapitre de cet exposé est consacré à la sécurité intérieure de nos postes.

Le 11 novembre 1949, la division des affaires administratives adressait aux légations la circulaire "Marzili". Celle-ci était le reflet de nos préoccupations dans le domaine de la sécurité. Elle visait à suggérer plus qu'à ordonner. Elle mettait en garde contre des procédés employés par les polices politiques de certains gouvernements. Le temps qui s'est écoulé depuis sa parution, pour court qu'il soit, a été riche en expériences, principalement derrière le rideau de fer. Ce sont des expériences que nous pourrions aussi parler dans la discussion qui va suivre.

Car nos représentants à l'est peuvent nous aider par leurs observations quotidiennes à renseigner ceux de l'ouest, dont la vigilance doit être constante également, en dépit du caractère moins visible de la surveillance dont leur activité est l'objet.

La guerre froide, dont il n'est pas besoin d'indiquer la source, manquerait son but si elle n'atteignait pas l'ouest européen dont nous faisons partie et les pays d'outre-Atlantique. Laissant délibérément de côté les mesures employées pour maintenir de force dans le droit chemin les populations composant les pays des Etats satellites, nous ne nous attacherons à signaler que les dangers qui nous menacent. Aucun doute n'est possible; nous con-

La circulaire "Marzili" vous rendait attentifs à quelques notions précises. Mais, avant d'y revenir ne réalisons, toutefois, pas toujours les formes qu'elle revêt. Nous devons avoir la juste conscience que l'an de grâce 1950 ne s'accommode plus des notions antérieures à la dernière guerre mondiale. Jouets innocents d'une doctrine dont les buts ont été nettement définis déjà par Marx et par Lénine, ne peuvent faire l'objet d'un échange de correspondance; c'est également le cas en matière de sécurité intérieure. La réalité est dure, il est vrai! Mais ayons le courage d'en convenir!

L'espionnage politique, économique et militaire sévit. Croire que notre activité en est exclue serait pécher, sans aucun doute, par un grave excès de modestie ou d'inconscience. L'information de nos légations est excellente, dans tous les domaines. L'avis de nos diplomates est un article fort recherché. Les sources auxquelles ils puisent dans leur pays de résidence sont du plus haut intérêt pour l'adversaire, même souriant. Les informations téléphoniques et surtout la facilité avec laquelle, dans certains postes, des conversations peuvent être écoutées parviennent, les questions qui leur sont posées, les réponses qu'ils y donnent, comment résister à la tentation de les connaître, quand on sait le prix qui s'y attache. Notre pays est petit; nous ne sommes, certes, pas une grande puissance. Mais notre "renseignement" est bon, donc haut coté. Cela, Messieurs, nous savons que vous ne l'ignorez pas. Nous savons que vous êtes conscients de l'espionnage constant dont vous êtes entourés, à des degrés divers, il est vrai, mais dans le monde entier. Nous savons que vous nous aiderez à y parer, dans la mesure du possible. C'est sur vous que repose la responsabilité de prendre dans vos légations les mesures qui s'imposent. Si notre aide vous est nécessaire, n'hésitez pas à nous la demander. nous conviendrons que le téléphone reste un ennemi, c'est-à-

La circulaire "Marzili" vous rendait attentifs à quelques notions précises. Mais, avant d'y revenir, je voudrais ouvrir une courte parenthèse. La réunion annuelle des ministres est une occasion, non seulement comme dans d'autres. Nous y ferons installer des intercepteurs aux lignes murales, de manière à pouvoir mettre certains appareils hors circuit. L'envoi récent à Moscou, Vienne, Budapest, Bucarest, Prague, Varsovie, Belgrade et Sofia de gardiens recrutés dans la corps des gardes-fortifications est un grand pas en avant dans le domaine de la sécurité des immeubles de nos chancelleries ne seront plus livrés à la discrétion des autorités locales en dehors des heures de bureau. Un filtrage du va-et-vien est désormais possible. J'ai pu m'en convaincre en lisant un ordre de service interne d'une de nos légations, où l'on avait mis l'accent sur les rondes de nuit. Permettez-moi, à cette occasion, de relayer que nous sommes prêts à renforcer dans chaque poste ces gardiens dès que les conditions de logement s'y prêtent. C'est avec intérêt que nous préparons connaissance des observations que vous serez à même de formuler au sujet de lignes mises en parallèle. Bien qu'aucun écouteur n'ait été décelé dans nos représentations derrière le rideau de fer, il n'est pas douteux que la centrale des villes simoniennes qu'ils contrôlent également les corbeilles à papier, auxquelles on confie encore trop souvent, par imprudence ou par négligence des documents, des brouillons des feuilles de sténogrammes. Il faut, dans ce domaine, une vigilance de chaque instant et si j'insiste sur ce détail, c'est que l'expérience nous a récemment prouvé que les recommandations de la circulaire "Marzili" n'ont pas toujours été suivies avec la sérieux que lui confère la matière qu'elle traite. En effet, dans un pays particulièrement

possibilité de remédier totalement à de tels inconvénients, nous conviendrons que le téléphone reste un ennemi, c'est-à-

dire qu'il n'en faut user qu'avec circonspection. Nous envisageons de faire faire ultérieurement encore de nouveaux contrôles dans les légations dont je viens de parler, comme dans d'autres. Nous y ferons installer des interrupteurs aux fiches murales, de manière à pouvoir mettre certains appareils hors circuit.

L'envoi récent à Moscou, Vienne, Budapest, Bucarest, Prague, Varsovie, Belgrade et Sofia de gardiens recrutés dans le corps des gardes-fortifications est un pas, un grand pas en avant dans le domaine de la sécurité. Les immeubles de nos chancelleries ne seront plus livrés à la discrétion des autorités locales en dehors des heures de bureau. Un filtrage du va-et-vien est désormais possible. J'ai pu m'en convaincre en lisant un ordre de service interne d'une de nos légations, où l'on avait mis l'accent sur les rondes de nuit. Permettez-moi, à cette occasion, de relever que nous sommes prêts à renforcer dans chaque poste ces gardiens dès que les conditions de logement s'y prêteront. C'est avec intérêt que nous prendrons connaissance des observations que vous serez indigènes qui travaillant dans nos légations et dont le sort est entre les mains de la police. Pouvons-nous les remplacer par du personnel suisse? Pas complètement, mais il devient impérieusement nécessaire de saisir, aux quelles occasions on confie encore trop souvent, par imprudence ou par négligence, des documents, des brouillons, des feuilles de sténogrammes. Il faut, dans ce domaine, une vigilance qui de chaque instant, et si j'insiste sur ce détail, c'est que l'expérience nous a récemment prouvé que les recommandations de la circulaire "Marzili" n'ont pas toujours été suivies avec le sérieux que lui confère la matière qu'elle traite. En effet, dans un pays particulièrement personne ne saurait se croire ou se prétendre à l'abri!

- 272 -

exposé, un chef de poste a emporté chez lui, au début de cette année, des dossiers importants. Ceux-ci ont fait l'objet de la meilleure attention de sa femme de chambre, citoyenne soviétique au demeurant! Vous comprendrez par ce seul exemple pourquoi je reviens sur ce détail, pourquoi nous vous prions instamment de détruire les archives qui ne sont pas indispensables, de ne pas faire de copie de certains rapports politiques ou autres. Un rapport peut mettre en cause de nombreuses personnes, car il est souvent aisé de remonter à la source des informations. Les documents de ce genre doivent être envoyés à la centrale avec la mention: "Aucune copie n'a été faite de ce rapport." De notre côté, nous vous enverrons des communications confidentielles que vous ferez bien de détruire après en avoir pris connaissance ou en avoir fait une notice résumée et camouflée.

Corbeilles à papiers, brouillons, documents, archives, feuilles de sténogrammes, papiers-buvards, calques de papiers à machine à écrire, tout peut être utilisé, tout est trop souvent, hélas! l'objet de l'attention des malheureux employés indigènes qui travaillent dans nos légations et dont le sort est entre les mains de la police. Pouvons-nous les remplacer par du personnel suisse? Pas complètement, mais il devient impérieusement nécessaire de saisir chaque occasion de le faire.

Ce qui précède n'est pas uniquement valable pour nos légations derrière le rideau de fer, mais également pour celles qui sont situées dans des pays politiquement plus tranquilles. Car, si le danger n'est pas très grand de la part des organes nationaux, qui sait ce qu'une 5e colonne a reçu comme instructions quant à la "surveillance de Suisses"? La guerre froide pousse son action partout. Personne ne saurait se croire ou se prétendre à l'abri!

Conclusion.

Je suis persuadé que si nous demandions une autorisation
 M. le Ministre, mon exposé est terminé. N'êtes-vous
 pas d'accord avec le philosophe qui a dit: "Toute oeuvre
 humaine est essentiellement imparfaite"? La tâche de la
 "très haïssable" division des affaires administratives n'est
 ni légère, ni facile, dans les temps actuels. Je voudrais
 vous exprimer ici notre reconnaissance pour la compréhension
 dont vous faites preuve à notre égard. Vous accomplissez à
 l'étranger, dans des conditions diversement difficiles, un
 labeur dont le bénéfice profite hautement à l'ensemble de
 la nation. Sachez que notre souci, à mes collaborateurs
 et à moi-même, est, comme pour vous, le bien du pays.

territoire des postes émetteurs. J'ai bien l'impression
 que nous/les télégraphes pas en invoquant que leur fonctionne-
 ment est en désaccord avec la IIe convention de La Haye.
 M. le Ministre C. Stucki.
 sans qu'il y ait question de la réciprocité telle
 que la conceit l'arrêté fédéral auquel M. Roosat a fait
 ne fonctionne pas encore. Il ne me paraît guère possible
 de dissimuler ce poste aux autorités helléniques qui,
 certainement, le repèreront dès que nous procéderons à
 des émissions. Une à Varsovie une pareille station.

Au point de vue du droit international, il est
 admis que chaque légation a le droit de communiquer libre-
 ment avec la centrale. L'usage de la valise diplomatique
 est universellement reconnu bien qu'il soit une entorse
 à la règle générale de la régale des postes. Il n'est pas
 certain que l'établissement d'appareils de radio, qui est
 également une entorse à la régale des postes, soit aussi
 universellement admis que le régime de la valise diplo-
 matique. Si c'était le cas, pourquoi entourerions-nous
 que dans certaines représentations, cela est déjà tant-
 de gagné. Ces postes constitueront la base de réseaux
 secondaires ou de relais avec d'autres légations. Il faut
 de Berna à Madrid.

Discussion. mystère d'utilisation d'un poste de radio.
 Je suis persuadé que si nous demandions une autorisation
M. le Ministre Brunner. Les Français ont présenté
 une requête au sujet de Lisbonne je dois relever qu'à
 plusieurs reprises on a constaté que les collaborateurs de
 la Légation étaient suivis par des hommes armés. En ce
 qui concerne l'installation d'une station de radio, je me
 demande s'il ne serait pas préférable d'obtenir une licence
 des autorités portugaises et de renoncer à tout ce que
 l'installation d'un poste émetteur pourrait avoir de
 clandestin, bien que je doute fort que les autorités
 portugaises accordent à la Légation la permission demandée.
 Le Brésil a adressé une telle demande et a essuyé un refus.
 territoire des postes émetteurs. J'ai bien l'impression
 que nous/les tolérations pas en invoquant que leur fonctionne-
 ment est en désaccord avec la IIe convention de La Haye.
M. le Ministre C. Stucki. dés de faire taire ces émetteurs

A Athènes, le poste de radio que Berne m'a envoyé
 ne fonctionne pas encore. Il ne me paraît guère possible
 de dissimuler ce poste aux autorités helléniques qui,
 certainement, le repèreront dès que nous procéderons à
 des émissions.

Au point de vue du droit international, il est
 admis que chaque légation a le droit de communiquer libre-
 ment avec la centrale. L'usage de la valise diplomatique
 est universellement reconnu bien qu'il soit une entorse
 à la règle générale de la régale des postes. Il n'est pas
 certain que l'établissement d'appareils de radio, qui est
 également une entorse à la régale des postes, soit aussi
 universellement admis que le régime de la valise diplo-
 matique. Si c'était le cas, pourquoi entourerions-nous
 que dans certaines représentations, cela est déjà autant
 de gagné. Ces postes constitueront la base de réseaux
 secondaires ou de relais avec d'autres légations. Il faut
 de Berne à Madrid.

d'un pareil mystère l'utilisation d'un poste de radio. Je suis persuadé que si nous demandions une autorisation à Athènes, nous l'obtiendrions. Les Français ont présenté une requête en offrant la réciprocité. La permission qu'ils avaient sollicitée leur a été accordée.

Il me paraît indispensable d'agir au grand jour si nous ne voulons pas rencontrer des ennuis. Il est de tradition que la diplomatie suisse agit toujours d'une façon ouverte et franche. Etablir un poste clandestin serait contraire à notre ligne traditionnelle.

Je me demande avec inquiétude quelle serait la situation à Berne le jour où la Suisse resterait neutre et que des belligérants feraient fonctionner sur notre territoire des postes émetteurs. J'ai bien l'impression que nous ne les tolérerions pas en invoquant que leur fonctionnement est en désaccord avec la II^e convention de La Haye. Nous serions alors obligés de faire taire ces émetteurs sans qu'il puisse être question de la réciprocité telle que la conçoit l'arrêté fédéral auquel M. Rossat a fait allusion.

De plus en plus ces stations émettrices remplaceront la valise. Personnellement, je ne puis me féliciter de voir fonctionner à Varsovie une pareille station.

Il est facile de constater dans le pays où je suis M. le Ministre Huber.

J'ai été soulagé d'apprendre que des mesures ont été prises afin d'assurer de meilleurs moyens de communication en cas de conflit et d'interruption des relations normales avec la centrale. Je suis sûr que les moyens envisagés par l'opération "orange" seront très utiles dans toutes les capitales où ils sont installés. Même si des postes émetteurs et récepteurs n'existent que dans certaines représentations, cela est déjà autant gagné. Ces postes constitueront la base de réseaux secondaires ou de relais avec d'autres légations. Il faut

- 331 -

que les gouvernements établissent en fait une différence bien que du point de vue juridique l'on puisse mettre en parallèle. La Légation est épiée heure par heure. A l'entrée de la Légation se tient constamment une sentinelle armée qui et continuer à munir autant que possible tous nos postes est sensée assurer la protection des bâtiments, En réalité, de stations réceptrices et émettrices. En réalité, elle est là pour noter toutes les entrées et les sorties des personnes qui ont été vues en courant de la présence de la Légation. Des fiches sont établies pour chacun de nous et elles sont quotidiennement mises à jour. Tous les dires des membres de la Légation

M. le Ministre Jaccard. Je suis également heureux de connaître les préoccupations du Département et j'apprécie pleinement l'utilité de l'opération "orange" comme de la circulaire "Marzili". Depuis que le régime communiste s'est installé en Pologne, leur utilité s'est fait spécialement sentir à Varsovie où l'on se rend compte à quel point la Suisse doit maintenir un réseau de communication indépendant avec ses représentations à l'étranger.

Il faudrait continuer à installer de pareilles stations en dépit des obstacles juridiques. Il serait bon d'être renseigné sur tous les cas où il existe une réciprocité de fait, c'est-à-dire de savoir quelles sont les légations étrangères qui, à Berne, procèdent à des émissions privées. De plus en plus ces stations émettrices remplaceront la valise. Personnellement, je ne puis me féliciter de voir fonctionner à Varsovie une pareille station.

Il est facile de constater dans le pays où je suis que tout ce qui touche à l'espionnage de près ou de loin intéresse énormément la police politique, qui, en Pologne, est extrêmement bien organisée et dispose de gros crédits. J'ai appris de façon absolument certaine que notre pays est considéré comme tout aussi dangereux que les autres Etats de l'ouest au point de vue de l'espionnage et du contre-espionnage, et on nous met sur le même pied que les Français, les Anglais ou les Américains par exemple. La Suisse est un centre important de l'espionnage international et l'on admet a priori que nous disposons de bonnes informations. Tous les gestes de tous les membres de la Légation de Berne à Madrid.

que les gouvernements établissent en fait une différence bien que du point de vue juridique l'on puisse mettre en parallèle la Légation sont épiés heure par heure. A l'entrée de la Légation se tient constamment une sentinelle armée qui est sensée assurer la protection des bâtiments. En réalité, elle est là pour noter toutes les entrées et les sorties du personnel et elle consigne dans un carnet les noms de ceux qui rendent visite à la Légation. Des fiches sont établies pour chacun de nous et elles sont quotidiennement mises à jour. Tous les dires des membres de la Légation sont soigneusement notés. Tout collaborateur indigène est un agent de la police, peut-être à son corps défendant. Depuis que le régime communiste s'est installé en Pologne, on a pu constater que ses méthodes d'espionnage se sont développées et perfectionnées chaque jour.

M. le Ministre Broye:

L'établissement en Espagne d'une station de radio en Russie des nombreuses tentatives des autorités policières s'est heurté surtout à des difficultés d'ordre technique. Le matériel destiné à la Légation a été envoyé de Berne par camion et les ennuis ont commencé à la frontière lorsque les fonctionnaires de la douane ont voulu vérifier le contenu des caisses. Cet envoi a été retenu pendant 48 heures et ce n'est que sur mon intervention pressante que j'ai pu éviter une violation de la valise diplomatique. En effet, on ne pouvait admettre du côté espagnol, le privilège de la valise diplomatique puisse s'étendre au chargement entier d'un camion. Le matériel a été envoyé à Madrid et les autorités espagnoles ont procédé à un simulacre de constatation douanière dans la cour de la Légation. Des employés de douane ont voulu contrôler les caisses dont une s'est ouverte à la suite d'une chute. Depuis lors mon appareil ne fonctionne que dans un sens, c'est-à-dire que l'on peut communiquer de Madrid à Berne, mais non de Berne à Madrid.

que les gouvernements établissent en fait une différence bien que du point de vue juridique l'on puisse mettre en parallèle la radio. Des difficultés d'ordre politique ont également surgi, et j'ai pu constater qu'il n'était pas question d'obtenir une autorisation. Cette situation a été éclaircie par les soins du service de renseignements, et les autorités espagnoles ont été mises au courant de la présence à la Légation de la station de radio qu'elles tolèrent maintenant. J'estime cependant qu'il aurait été préférable d'avoir dès le début une situation nette vis-à-vis de l'Espagne en agissant avec plus de loyauté. installé dans l'Ambassade nazie à Ankara qui fut immédiatement repéré par les Turcs. Lorsque nous reprîmes les intérêts allemands et nous pénétrâmes dans la légation, les Turcs nous signalèrent la présence d'appareils.

M. le Ministre Lardy: rifier que ces appareils avaient bien

existé mais qu'ils avaient été détruits par les Allemands. Malgré les paroles qui ont déjà été prononcées par avant de confier leur ambassade à la représentation des intérêts étrangers, je ne suis pas persuadé que l'on réalise pleinement toute l'ampleur de l'espionnage politique. nous donnaient des renseignements de valeur sachant que nous ne les transmettrions pas plus loin. Ils avaient également en Russie des nombreuses tentatives des autorités policières pour que les émissions par radio soient captées et facilement pour obtenir des renseignements: rapports établis par les membres de la Légation sur leur activité, pièces volées ou copiées par des employés, documents trouvés dans les valises diplomatiques me paraît beaucoup plus sûre.

Depuis plusieurs années s'est manifesté le désir de plusieurs expériences ont été réalisées en Turquie, en Chine et en Union Soviétique. En Russie par exemple, on avait institué un système de garde assumé par dix soldats suisses. c'est-à-dire, par des appareils directs. Dans le cas où l'on dispose de ces appareils, il serait préférable de ne pas les utiliser de façon clandestine. M. le Ministre Stucki a envoyé deux escadrons de police et nos dix défenseurs n'ont pas fait l'ombre de résistance. S'ils avaient effectivement résisté, on peut se demander si cela même aurait servi. La valise peut être arrêtée facilement, retenue s'il le faut autre chose ou à faire massacrer cette poignée de soldats un ou deux jours à une frontière, le temps de faire perdre leur valeur à une partie des renseignements, alors que les ondes ne peuvent pas être arrêtées. C'est pour cette raison

que les gouvernements établissent en fait une différence bien que du point de vue juridique l'on puisse mettre en parallèle la radio et la valise.

Ces différences ne signifient pas qu'il faut pour autant renoncer à l'opération "orange". Il est vrai qu'il s'agit d'un moyen de communication qui ne nous est pas sympathique et qui, certainement, diminuera le crédit des chefs de poste qui l'emploieront. Peut-être vaudra-t-il mieux ne pas disposer du tout d'appareils de radio car la possession et l'utilisation de ces appareils se décrouve très facilement. Je me souviens de l'appareil installé dans l'Ambassade nazie à Ankara qui fut immédiatement repéré par les Turcs. Lorsque nous reprîmes les intérêts allemands et nous pénétrâmes dans la légation, les Turcs nous signalèrent la présence d'appareils de radio. J'ai pu vérifier que ces appareils avaient bien existé mais qu'ils avaient été détruits par les Allemands avant de confier leur ambassade à la représentation des intérêts étrangers. J'ai fréquemment constaté que les Turcs nous donnaient des renseignements de valeur sachant que nous ne les transmettrions pas plus loin. Ils avaient également peur que les émissions par radio soient captées et facilement lues, puisque notre chiffre peut être décrypté par tous les pays qui en ont envie. Si elle est parfois plus lente, la valise diplomatique me paraît beaucoup plus sûre.

En ce qui concerne la défense armée des légations, plusieurs expériences ont été réalisées en Turquie, en Chine et en Union Soviétique. En Russie par exemple, on avait institué un système de garde assumé par dix soldats suisses. Cette garde n'a servi absolument à rien. Le jour où les Soviétiques ont voulu pénétrer dans notre légation, ils ont envoyé deux camions de police et nos dix défenseurs n'ont pas fait l'ombre de résistance. S'ils avaient effectivement résisté, on peut se demander si cela même aurait servi à autre chose qu'à faire massacrer cette poignée de soldats suisses.

Les missions étrangères ne se sont pas conformées à ces conditions,

On a également parlé de réserves d'or gardés par la légation. A ce propos, je me souviens que lors de la révolution soviétique, les Suisses demeurant en Russie avaient confié à la Légation leur fortune. Ces dépôts avaient atteint le montant de dix millions de roubles. C'est ce moment que les soldats rouges ont attendu pour pénétrer de force dans la chancellerie et prendre ces dix millions. Il aurait beaucoup mieux valu pour tous les Suisses qui ont ainsi perdu leur fortune enterrer leur fortune sous un arbre plutôt que de la porter à la Légation. Il me paraît indiscutable que la présence de réserves d'or d'une certaine importance constitue un danger réel pour une Légation car elle incitera peut-être soit des bandits, soit même la police du gouvernement, à tenter un coup de force pour s'en emparer.

Plusieurs de mes collègues ont exprimé l'opinion qu'il vaudrait mieux obtenir une autorisation avant de mettre en service des appareils de radio. On oublie que toute autorisation peut être retirée et qu'elle ne garantit nullement l'usage des appareils le jour où nous en aurons le plus besoin.

Quant à la sécurité des bâtiments des Légations, j'ai remarqué à Belgrade qu'il était nécessaire de disposer de deux gardiens suisses, un pour le jour et un pour la nuit. Cette garde permanente est très précieuse et elle offre de sérieuses garanties contre des dangers de toute nature.

Les missions étrangères ne se sont pas conformées à ces conditions,

En ce qui concerne des réserves en numéraire, je ne suis pas persuadé que des réserves en dinars nous feraient beaucoup. Je préférerais disposer d'une certaine quantité de dollars ou de francs suisses qui peuvent pas toujours être négociés en temps de paix ou en temps de guerre. Des dollars auront toujours beaucoup plus d'attrait que des dinars qui me paraissent encombrants et inutiles. En service, je ne vois aucune raison de craindre la mise en service de l'opération orange dans les pays de l'est. Du côté de l'ouest, je n'ai aucune appréhension non plus.

Mr. Rossat: é que la thèse que j'ai développée devant vous est d'origine anglo-saxonne. En ce qui concerne Lisbonne, J'aimerais exposer en quelques mots à M. le Ministre Stucki la raison de notre attitude réticente lorsque nous installons des postes émetteurs. Ce n'est pas nous qui nous sommes engagés les premiers dans cette voie; ce sont d'autres pays comme la Pologne qui ont installé des appareils à Berne pendant la guerre déjà. Par ailleurs la cinquième convention de la Haye contient plusieurs interdictions faites aux belligérants quant à l'installation des radios en territoire neutre. Mais il faut se rendre compte que ces textes juridiques ont considérablement vieilli, qu'ils sont souvent inapplicables et que personne n'en demanderait l'application. Ce vieillissement est particulièrement sensible en matière de communications par radio. Les stations émettrices actuellement installées à Berne par une douzaine de missions étrangères fonctionnent en ce moment à plein rendement. L'arrêté du Conseil fédéral les autorise sous deux conditions: d'abord la réciprocité, ensuite la déclaration des appareils avec indication de l'heure d'émission et de la fréquence utilisée.

Les missions étrangères ne se sont pas conformées à ces conditions.

M. le Ministre Nous pourrions évidemment agir à l'égard de ces missions, mais je crois que l'on aurait tort de le faire. En laissant fonctionner ces stations émettrices, leurs opérateurs peuvent peut-être penser que nous ne sommes pas au courant de leurs émissions qui sont pour nous une source précieuse de renseignements. Etant donné que les représentations des pays de l'est ont en Suisse des postes émetteurs en service, je ne vois aucune raison de craindre la mise en service de l'opération orange dans les pays de l'est. Du côté de l'ouest, je n'ai aucune appréhension non plus, étant donné que la thèse que j'ai développée devant vous est d'origine anglo-saxonne. En ce qui concerne Lisbonne, le fait que les Américains n'ont pas d'appareils dans cette capitale ne signifie rien. Je suis persuadé qu'ils installeraient les appareils nécessaires si cela leur paraissait utile. Pour l'Espagne, nos services militaires ont convaincu les Espagnols de l'utilité d'une liaison spéciale entre Madrid et Berne. Si nous demandions dans chaque cas une autorisation et que nous essayions un refus, nous nous trouverions dans une situation très désagréable; il me paraît donc préférable de nous passer d'une telle permission partout où cela est possible. D'ailleurs, les refus ne pourraient provenir que des pays techniquement en retard. Dans ce domaine, le temps travaille pour nous; bientôt les liaisons par radio entre centrale et légations seront admises au même titre que la valise diplomatique.

Enfin, il est dans nos intentions de diminuer le plus possible le personnel étranger travaillant dans nos postes afin de diminuer les risques d'espionnage. Dans plusieurs pays toutefois, ce remplacement sera très difficile, sinon impossible, pour des questions de langue.

ne pas trop parler quitte à être moins réticents plus tard.

M. le Ministre Jaccard:

La police politique qui surveille les légations doit toujours trouver des agents et elle en aura certainement, ce n'est pour elle qu'une question d'argent. Mieux vaut qu'elle ait à son service des indigènes que des compatriotes qui se seraient laissés tenter, car on se méfie a priori des indigènes que l'on cantonne dans des services où ils ne peuvent pas nuire. Il est clair qu'il faut diminuer autant que possible le nombre des collaborateurs engagés sur place, mais il sera toujours nécessaire d'en conserver un ou deux. Il faut donc être prudent dans notre manière de les congédier.

Si j'ai bien compris, je n'ose même pas effectuer des sondages auprès de mes collègues. En ce qui concerne une autorisation des autorités helléniques au sujet d'une station émettrice, je ne vois pas pourquoi nous ne la

M. le Ministre Brunner:

demanderions pas puisque il est fort probable qu'on nous répondra. Il est évidemment très utile d'assurer un service de garde continu de nos postes, mais il faut aussi penser au problème que pose l'horaire des agents travaillant la nuit. Mes collaborateurs qui passent la nuit à écouter par Berne, doivent dormir le matin suivant, et pendant la journée ils ne représentent qu'une demi force. Il y a là un problème de personnel à résoudre d'entente avec Berne. D'autre part, il ne faut pas oublier que les Portugais pourront facilement couper nos câbles le jour où les émissions les gêneront. Ces câbles sont tout à fait visibles, ils sont placés à l'extérieur et il est extrêmement facile de les couper.

M. Rossat:

Au début il vaut mieux être prudent et ne pas trop parler quitte à être moins réticents plus tard.

M. Rossat: stre Gorgé:

Il vaut mieux de ne pas trop se poser de questions à propos de l'opération orange. Le jour où des problèmes seront là, il sera assez tôt de chercher à les résoudre.

M. le Ministre C. Stucki:

J'ai compris les instructions de Berne comme une interdiction formelle de desserrer les dents, de parler de quoi que ce soit à qui que ce soit, à ma femme de ménage ou à mon secrétaire. Si j'ai bien compris, je n'ose même pas effectuer des sondages auprès de mes collègues. En ce qui concerne une autorisation des autorités helléniques au sujet d'une station émettrice, je ne vois pas pourquoi nous ne la demanderions pas puisqu'il est fort probable qu'on nous répondra affirmativement. Les Français qui ont obtenu une autorisation ont été heureux de rendre service aux Grecs le jour où les PTT helléniques se sont mis en grève. A un moment critique, l'existence de ce poste, approuvé par Athènes, a donc rendu service aux autorités grecques. Enfin je relève que jusqu'à aujourd'hui on ne m'a pas signalé l'existence de cet arrêté du Conseil fédéral autorisant les légations étrangères à Berne à utiliser des stations émettrices. C'est d'autant plus qu'en matière de poste émetteur nous serions aussitôt repérés. La seule politique possible est la réciprocité.

M. le Ministre Gampel: en Dollar qui a une plus grande

M. Rossat: ie Versorgung der schweizerischen Gesandtschaften

Au début il vaut mieux être prudent et ne pas trop parler quitte à être moins réticents plus tard.

M. le Ministre Vallotton:
M. le Ministre Gorgé:

En réponse à la question posée par le Ministre Vallotton, J'estime que toutes les questions qui viennent d'être invoquées doivent être traitées de cas en cas, que j'ai passées à Tokio que nous avons dû constamment il est inutile de les discuter sur le plan général, car travailler avec des espions. Je ne crois pas que nous elles relèvent le plus souvent de la compétence du chef ayons souffert de cas d'espionnage. Les Japonais travaillant de mission, à la Légation ne pouvaient rapporter que les visites que nous recevions et nos sorties. Ils n'avaient pas accès J'aimerais relever ici qu'une des tâches peut-être aux papiers de la Légation et ils ne pouvaient voir que la première, qui incombera à un chef de mission en cas de conflit, est d'assurer l'arrivée en Suisse des mobilisables. Pour Stockholm, j'ai fait dresser une liste qui comprend des collaborateurs dont je sais d'avance qu'il 400 personnes environ et je me suis déjà demandé comment faut se méfier. on pourrait les transporter en Suisse. Il serait relative- ment aisé de les amener jusqu'à la légation; ce qui est nous ne devons rien faire qui puisse diminuer la position difficile est de les acheminer de Stockholm à Berne. Je tiens à prévenir le Département Politique que j'ai prévu renoncer à garder un poste émetteur chaque fois que la situation devient critique. Je suis aussi d'avis que les conventions de La Haye sont périmées; le seul langage que l'on puisse utiliser avec certains Etats est la réciprocité. Une autre question sur laquelle j'aimerais être éclairé est celle de savoir s'il existe des lettres de protection d'un type unique qui serviraient à protéger les femmes suisses qui resteront. Il sera utile, me semble-t-il, en tout cas pour la Suède de posséder un texte russe de ce document. En conclusion, j'estime qu'il ne faudrait utiliser un poste que dans des conditions tout à fait régulières, sinon on risque de voir diminuée la confiance dont on jouit à l'étranger. On ne peut demander à un ministre de travailler clandestinement d'autant plus qu'en matière de poste émetteur nous serions aussitôt repérés. La seule politique possible est la réciprocité.

M. le Ministre Ganz: L'écoulement du dollar qui a une plus grande valeur de change momentané, de conserver son attrait. Die Versorgung der schweizerischen Gesandtschaften mit Geld in lokaler einheimischer Währung ist nicht zu empfehlen, da Kriegereignisse die lokalen Währungen vielfach entwerten. Wenn das Departement den Gesandtschaften kein Gold zur Verfügung stellen will, so empfiehlt sich das Depot von Dollarnoten, die als die beste internationale Währung gelten.

M. le Ministre Vallotton:

En réponse à la question posée par le Ministre Vallotton, je tiens à relever que nous ne possédons pas, autre que pour le moment à Berne de formulaires-types de lettres de protection. Cependant un projet de modèle est à l'étude. Elles relèvent le plus souvent de la compétence du chef de mission.

J'aimerais relever ici qu'une des tâches, peut-être la première, qui incombera à un chef de mission en cas de conflit, est d'assurer l'arrivée en Suisse des mobilisables. Pour Stockholm, j'ai fait dresser une liste qui comprend 400 personnes environ et je me suis déjà demandé comment on pourrait les transporter en Suisse. Il serait relativement aisé de les amener jusqu'à la légation; ce qui est difficile est de les acheminer de Stockholm à Berne. Je tiens à prévenir le Département Politique que j'ai prévu l'utilisation de moyens de transport pas très réguliers et que j'annoncerai des voitures privées comme appartenant au corps diplomatique.

Une autre question sur laquelle j'aimerais être éclairé est celle de savoir s'il existe des lettres de protection d'un type unique qui serviront à protéger les femmes suisses qui resteront. Il sera utile, me semble-t-il, en tout cas pour la Suède de posséder un texte russe de ce document. Dans le cas de réserves de devises autres que celles du pays où nous sommes accrédités, il faut que la monnaie ait une valeur de thésaurisation, ce qui lui permet, même en cas de blocage momentané, de conserver son attrait.

M. le Ministre Ganz: particulier du dollar qui a une plus grande valeur de thésaurisation que le franc suisse.

Die Versorgung der schweizerischen Gesandtschaften mit Geld in lokaler einheimischer Währung ist nicht zu empfehlen, da Kriegsereignisse die lokalen Währungen vielfach entwerten. Wenn das Departement den Gesandtschaften kein Gold zur Verfügung stellen will, so empfiehlt sich das Depot von Dollarnoten, die als die beste internationale Währung gelten.

M. Rossat.

En réponse à la question posée par le Ministre Vallotton, je tiens à relever que nous ne possédons pas pour le moment à Berne de formulaires-types de lettres de protection. Cependant un projet de modèle est à l'étude. Avant d'être adopté, il sera soumis aux différents postes qui disposent, dans différentes capitales, de points de cristallisation ou les bureaux pourraient adresser. La chose essentielle est d'être immédiatement en mesure de battre un pour l'Est.

M. le Ministre Ganz a parlé tout à l'heure de la question des dépôts. Je me demande dans quelle mesure des dollars gardés en réserve pourraient encore circuler dans les pays en guerre avec les Etats-Unis.

Belgique, la Hollande, la Tchécoslovaquie ou la Pologne ont formé les noyaux de gouvernements en exil. Il est impossible de prévoir dès maintenant toutes les modalités de la création de pareils points de cristallisation, c'est pour-

M. le Ministre Kohli:

Malgré un conflit les dollars gardent toute leur valeur d'achat. J'ai pu en faire moi-même l'expérience. qui, en matière de réserves financières, se sont exprimés en faveur de la constitution de stocks en francs suisses ou en dollars. J'estime en effet que des réserves en monnaie du M. le Ministre Girardet: édités ne serviraient plus à grand'chose lorsqu'il faudra quitter ce pays. Je serais très reconnaissant au Département politique de vouloir bien examiner ce problème. Pour ma part, je donnerais ma préférence au dollar. J'ai également pu faire l'expérience personnelle en Tchécoslovaquie que, même en cas d'occupation, cette monnaie a conservé toute sa valeur. C'est le cas en particulier du dollar qui a une plus grande valeur de thésaurisation que le franc suisse.

M. Balsiger:

Ils n'ont, par exemple, aucun frais de représentation. Le jour où ils prendront leur retraite, ce sera une véritable sein Land ein grosser Umschlagsplatz für Nachrichten ist. Une gründliche Ueberwachung der Gesandtschaften in Bern s'acheter une petite villa, ce qui leur permettrait de venir en Suisse sans que cela ne leur coûte rien. Sie werden bloss nach schweizerischem

M. le Ministre Huber:

J'approuve également la création de réserves financières qui pourront rendre de précieux services. D'autre part, la création de postes-relais est vitale. En cas de conflit où la Suisse serait entraînée, il est nécessaire de disposer, dans différentes capitales, de points de cristallisation où les Suisses pourraient s'adresser. La chose essentielle est d'être immédiatement en mesure de battre pavillon. On pourra l'arborer partout où nous entretenons des relations amicales, c'est-à-dire chez nos alliés et peut-être même dans les pays neutres. C'est ainsi que lors de la dernière guerre des légations de pays envahis comme la Belgique, la Hollande, la Tchécoslovaquie ou la Pologne ont formé les noyaux de gouvernements en exil. Il est impossible de prévoir dès maintenant toutes les modalités de la création de pareils points de cristallisation, c'est pourquoi il faut traiter cette question dans un esprit très large.

Je voudrais m'associer à ceux de mes collègues qui, en matière de réserves financières, se sont exprimés en faveur de la constitution de stocks en francs suisses ou en dollars. J'estime en effet que des réserves en monnaie du pays où nous sommes accrédités ne serviront plus à grand'chose lorsqu'il faudra quitter ce pays. Je serais très reconnaissant au Département politique de vouloir bien examiner ce problème. Pour ma part, je donnerais ma préférence au dollar. J'ai également pu faire l'expérience personnelle en Tchécoslovaquie que, même en cas d'occupation, cette monnaie a conservé toute sa valeur.

M. Balsiger:

Ils n'ont, par exemple, aucun frais de représentation. Le jour où ils prendront leur retraite, ce sera une véritable sein Land ein grosser Umschlagsplatz für Nachrichten ist. retraite. Ils auront pu économiser toute leur vie pour Eine gründliche Ueberwachung der Gesandtschaften in Bern s'acheter une petite ville où ils termineront tranquillement kommt nicht in Frage. Sie werden bloss nach schweizerischem

M. le Ministre Girardet:

die legalen Mittel, auch haben wir psychologische Hemmungen.

J'aimerais beaucoup savoir si l'on a, à Berne, une vue particulière de la situation de chaque immeuble de nos légations à l'étranger, au point de vue de la sûreté du poste. A-t-on des plans des bâtiments, de ses annexes, de sa situation dans la ville? Sait-on si les appareils de radio qui seront placés dans cet immeuble seront suffisamment en sûreté?

Je me souviens qu'à Prague la légation n'offrait aucune sécurité. On pouvait y entrer comme dans un moulin et il n'y avait aucun contrôle des entrées et des sorties. Lors de mon arrivée à Copenhague, la situation était à peu près identique. Peut-être serait-il utile que le Département entreprenne une enquête à ce sujet.

M. le Ministre Vallotton:

pour les ministres qui ont toujours vécu à l'étranger et qui

J'aimerais parler de la retraite des ministres et notamment la comparer à celle des juges fédéraux. Un juge

M. Rossat gagne au plus 28.000 frs. par an et sa retraite

s'élève à 60% au maximum de son traitement. Ainsi un juge

regrette de ne pas voir l'utilité d'une enquête telle que la suggère M. le Ministre Girardet. La question qu'il a soulevée dépend uniquement de la compétence du chef de poste. C'est à lui qu'il incombe de veiller à la sécurité de sa légation, de soumettre éventuellement des propositions à Berne, d'envisager un déménagement, de nouvelles installations etc. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une action générale émanant des Affaires administratives.

Je comprends cette différence. Je dois cependant relever

que les juges ont avant tout des charges morales, mais pas matérielles comparables à celles des ministres.

M. Balsiger:

ils n'ont, par exemple, aucun frais de représentation. Le

Der Schweizer ist zu gutgläubig, obwohl gerade sein Land ein grosser Umschlagsplatz für Nachrichten ist.

retraite, ils auront pu économiser toute leur vie pour s'acheter une petite villa où ils termineront tranquillement

kommt nicht in Frage. Sie werden bloss nach schweizerischem

tion.

Muster überwacht. Für weitere Vorkehren fehlen den Behörden die legalen Mittel, auch haben wir psychologische Hemmungen. Wichtig sind Sicherheitsmassnahmen in den Diensträumen und das Vernichten von überflüssigem Papier. Il ne dit pas adieu au monde, il conserve ses relations, ses amis, soit en Suisse, soit à l'étranger. Lorsque ses amis viennent en Suisse, il continue à les voir, il se doit de les inviter. Ainsi donc, M. Rossat, en sa retraite, il doit encore faire face à des frais qu'il constatait qu'aucun orateur ne désire plus prendre la parole sur le premier point de l'ordre du jour, passe au second point: les questions diverses. Dès le moment où il devient membre du Tribunal; il peut songer à sa retraite et la préparer. Il peut s'installer sans grands frais et généralement lorsqu'il prend sa retraite il a déjà fini ses jours. Ce n'est pas le cas

M. le Ministre Vallotton: pour les ministres qui ont toujours vécu à l'étranger et qui J'aimerais parler de la retraite des ministres et notamment la comparer à celle des juges fédéraux. Un juge fédéral gagne au plus 28.000 frs. par an et sa retraite s'élève à 60% au maximum de son traitement. Ainsi un juge touche une rente de 16.800 frs. plus ce qui lui revient maintenant de l'AVS, soit 1.500 frs. Ceci fait un total de 18.300 frs. Un ministre obtiendra à la fin de sa carrière inconcevable, c'est qu'on veuille encore réduire notre retraite de 600 frs par an. D'après un projet déposé au Conseil fédéral, ce maximum serait réduit à 12.000 frs. Je ne veux pas discuter le principe de donner plus à un juge fédéral à une retraite de 15.500 couronnes par an alors qu'un ministre en reçoit 15.000. Il y a une petite différence en faveur du magistrat, différence qui est minime, que les juges ont avant tout des charges morales, mais pas de charges matérielles comparables à celles des ministres. Ils n'ont, par exemple, aucun frais de représentation. Le jour où ils prendront leur retraite, ce sera une véritable discrimination. J'espère que le Chef du Département s'opposera à leur retraite. Ils auront pu économiser toute leur vie pour se retirer tranquillement et qu'au contraire il proposera plutôt une augmentation.

leurs jours. Il n'en est pas de même pour les ministres. Pour ceux-ci, la carrière est onéreuse et je ne connais pas de cas de chefs de missions ayant fait des économies. Le jour où un ministre prend sa retraite, il ne dit pas adieu au monde, il conserve ses relations, ses amis, soit en Suisse, soit à l'étranger. Lorsque ses amis viennent en Suisse, il continue à les voir, il se doit de les inviter. Ainsi donc, même pendant sa retraite, il doit encore faire face à des frais qu'ignore le magistrat. Il serait donc logique de verser aux ministres une retraite plus forte.

D'autre part, le juge fédéral reste fixé en Suisse dès le moment où il devient membre du Tribunal; il peut songer à sa retraite et la préparer. Il peut s'installer sans grands frais et généralement lorsqu'il prend sa retraite il a déjà une maison où finir ses jours. Ce n'est pas le cas pour les ministres qui ont toujours vécu à l'étranger et qui doivent se recréer un home en Suisse. Pour toutes ces raisons, je ne puis comprendre que l'on fasse une aussi grande différence entre les retraites des juges et des ministres. Comme je l'ai dit, j'admets qu'on attribue aux juges fédéraux une retraite supérieure à la nôtre. Je trouve cependant que la différence est trop forte et ce qui me paraît inconcevable, c'est qu'on veuille encore réduire notre retraite de 600 frs par an.

Je me suis demandé quelle était la situation faite à nos collègues d'autres pays. En Suède, par exemple, un juge fédéral a une retraite de 15.500 couronnes par an alors qu'un ministre en reçoit 15.000.-. Il y a une petite différence en faveur du magistrat, différence qui est minime, justifiée et parfaitement acceptable. Il me paraît injuste pour un ministre, alors qu'il doit se recréer une vie à la fin de sa carrière, d'être victime d'une pareille discrimination. J'espère que le Chef du Département s'opposera au sein du Conseil fédéral à l'adoption du projet dont j'ai parlé et qu'au contraire il proposera plutôt une augmentation.

M. Rossat:

Je constate d'après les applaudissements qui ont accueilli l'intervention de M. le Ministre Vallotton qu'il s'agit là d'une question qui vous tient très à coeur. Je ne manquerai pas de transmettre les voeux de nos ministres au Chef du Département politique. Sans vouloir justifier la différence entre la retraite des juges fédéraux et celle des ministres, on peut l'expliquer par le fait qu'il s'agit de deux caisses de retraite différentes. Les ministres sont nommés par le Conseil fédéral et sont soumis à la caisse d'assurance des fonctionnaires, tandis que les juges sont des magistrats élus par les Chambres fédérales et dépendent d'une autre caisse. D'autre part, la question de retraite est aussi une question de traitement. Pour les ministres, le traitement maximum admis pour le calcul de la retraite, est de frs 21.000. Après soixante-cinq ans et trente-cinq années de service, il recevra le 60%, c'est-à-dire 12.600 frs. La réduction de 600 frs, à laquelle a fait allusion M. Vallotton revient à abaisser cette limite à 20.000 frs. Du reste, cette retraite serait en réalité de 13.000 frs. puisqu'il faudra encore ajouter les 1.000 frs provenant de l'AVS.

Pour terminer, j'aimerais encore vous faire part de l'inquiétude d'un homme politique suisse qui eut récemment l'occasion de visiter plusieurs de nos légations et qui fut frappé par la tendance de la plupart de nos chefs de postes à s'abonner toujours aux mêmes journaux. Il a retrouvé partout les mêmes titres et il a constaté que peu de ministres lisent la presse socialiste. Il faudrait que nos chefs de poste soient renseignés sur tous les aspects de notre presse. J'aimerais beaucoup que vous réfléchissiez à cette question.

M. le Ministre de Fischer:

Deuxième séance

M. le Ministre de Fischer rappelle que le Service d'information et presse publie chaque jour un bulletin résumant les principaux articles parus dans la presse suisse, bulletin qui lui paraît suffisant.

Exposé de M. le Conseiller fédéral Petitpierre: Je tiens à opposer la ferde à la force et la violence à la violence. On peut affirmer, au début de cette réunion, je tiens à rappeler la mémoire d'un de vos collègues, M. René de Weck, ministre à Rome, décédé à Berne le 12 juin de cette année, est possible. Il est entré dans la carrière à 26 ans, en 1913, après il fut d'abord attaché de légation à Londres, puis quatre ans plus tard il fit un stage de quelques mois à Berne. En 1917, il a été transféré à Paris, où il a passé plus de quinze ans, franchissant les différents grades allant d'attaché à conseiller de légation. En 1933, il était nommé ministre en Roumanie, où il resta douze ans. En 1945, le Conseil fédéral l'appela à Rome, où il était encore notre représentant au moment de son décès. Mais, et que leur prestige dans les diverses activités qu'il a exercées et, dans tous les postes qu'il a occupés, M. René de Weck, homme dénué de tout esprit d'intrigue, sans arrière-pensées et qui n'aimait l'obscurité ni dans le langage ni dans l'action, la Nation rendu de très grands services à son pays, une guerre qui

Je vous prie de vous lever à sa mémoire.

dont l'enjeu final est l'élimination définitive des blancs du continent asiatique. Il est d'ailleurs assez paradoxal que se soient les Etats-Unis, puissance internationale, qui concentrent aujourd'hui sur eux la haine des peuples asiatiques.

tion communiste en zone occidentale peut se dérouler avec
 tant de flamme paraît inutile de m'étendre longuement sur
 la situation politique actuelle. Vous la connaissez. Or, le
Deuxième séance
 Le vendredi 8 septembre 1950 à 9.30 h., sous la présidence
 de M. le Conseiller fédéral M. Petitpierre.
 L'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire de l'après-
 guerre, son développement a fait la démonstration que
 les principes pacifiques énoncés dans l'appel de Stockholm
 n'inspirent pas réellement ni le communisme international
 ni l'Union soviétique. La réaction rapide des Etats-Unis
Exposé de M. le Conseiller fédéral Petitpierre: ée à opposer
 la force à la force et la violence à la violence. On peut
 affirmer, Au début de cette réunion, je tiens à rappeler la
 mémoire d'un de vos collègues, M. René de Weck, ministre
 à Rome, décédé à Berne le 12 juin de cette année. Est possib-
 le. Il est entré dans la carrière à 26 ans, en 1913. géné-
 Il fut d'abord attaché de légation à Londres, puis quatre et
 ans plus tard il fit un stage de quelques mois à Berne. En 1917,
 En 1917, il a été transféré à Paris, où il a passé plus de
 quinze ans, franchissant les différents grades allant de
 attaché à conseiller de légation. En 1933, il était nommé
 ministre, en Roumanie, où il resta douze ans. En 1945, le
 Conseil fédéral l'appela à Rome, où il était encore notre
 représentant au moment de son décès. L'autre, et que leur
 prestige. Dans les diverses activités qu'il a exercées et dans
 tous les postes qu'il a occupés, M. René de Weck, homme dénué
 de tout esprit d'intrigue, sans arrière-pensée et qui n'ai-
 mait l'obscurité ni dans le langage ni dans l'action, la
 Union rendu de très grands services à son pays, une guerre, qui
 oppose deux races, la race jaune et la race blanche, et
 dont l'enjeu final est l'élimination définitive des blancs
 du continent asiatique. Il est d'ailleurs assez paradoxal
 que se soient les Etats-Unis, puissance anticoloniale, qui
 concentrent aujourd'hui sur eux la haine des peuples asia-
 tiques. En France et en Italie, on il semble que l'opinion
 publique n'envisage pas sérieusement une réédition de
 en cas d'attaque. Enfin, l'Allemagne, en l'absence
 faites à cet égard par la Société internationale de la France

tion communiste en zone occidentale peut se camoufler sous
 étant donné. Il me paraît inutile de m'étendre longuement sur
 la situation politique actuelle. Vous la connaissez. Leur
 "Leur intell n'y a pas de doute que la guerre de Corée a
 ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de l'après-
 guerre. Son déclenchement a fait la démonstration que
 les principes pacifiques énoncés dans l'appel de Stockholm
 n'inspirent pas réellement ni le communisme international
 ni l'Union soviétique. La réaction rapide des Etats-Unis
 a montré que, de son côté, l'Amérique est décidée à opposer
 la force à la force et la violence à la violence. On peut
 affirmer, je crois, que la guerre de Corée est le commence-
 ment de la troisième grande guerre de ce siècle. On ne
 peut pas dire si le conflit restera localisé. C'est possib-
 le. Il peut ne pas dégénérer en une guerre mondiale et géné-
 rale. Mais il me paraît n'y avoir guère de doute qu'il est
 le commencement d'une série d'opérations qui peuvent prendre
 la forme de guerres militaires contre un pays, de guerres
 coloniales ou encore de guerres civiles. Que les Américains
 réussissent à se maintenir en Corée ou qu'ils soient rejetés
 à la mer, il n'y a aucun doute que les deux seules grandes
 puissances qui soient actuellement en mesure de mener une
 guerre se trouvent en face l'une de l'autre et que leur
 prestige est profondément engagé dans la guerre de Corée,
 sans compter celui de la Chine communiste. empêche celle-ci
 d'établir. Au surplus, la guerre de Corée, qui est une guerre
 civile entre Coréens, qui est aussi une guerre entre l'Union
 soviétique et les Etats-Unis, est enfin une guerre qui
 oppose deux races, la race jaune et la race blanche, et
 dont l'enjeu final est l'élimination définitive des blancs
 du continent asiatique. Il est d'ailleurs assez paradoxal
 que se soient les Etats-Unis, puissance anticoloniale, qui
 concentrent aujourd'hui sur eux la haine des peuples asia-
 tiques. en France et en Italie, où il semble que l'opinion
 publique n'envisage pas sérieusement une réévaluation de
 ces pays. En France, l'évolution en Allemagne, où l'on
 fait à cet égard par le Comité international de la Croix-Rouge

tion communiste en zone occidentale peut se camoufler sous
 étant donné l'absence de frontières naturelles et politiques dans
 Nous n'avons pas à juger si les Américains ont eu
 tort ou raison de s'engager comme ils l'ont fait en Corée.
 Leur intervention aura certainement eu cet avantage de
 montrer à l'Union soviétique une volonté de résistance
 à ses desseins qui jusqu'à présent n'avait guère eu l'occa-
 sion de se manifester. En revanche, on doit regretter nette-
 ment l'imprudance de la déclaration faite le 27 juin par
 le Président Truman à l'égard de Formose. L'engagement
 qu'elle contient peut avoir comme conséquence une guerre
 entre les Etats-Unis et la Chine. Elle est au surplus en
 contradiction avec l'attitude antérieure des Américains,
 qui ont renoncé à appuyer le Gouvernement du Général Tchiang-
 Kai-Chek en proclamant qu'il était corrompu et ne méritait
 pas d'être soutenu. On doit regretter qu'en un temps aussi
 grave, où des problèmes aussi difficiles se posent, les
 Etats-Unis aient une politique étrangère aussi incohérente.
 On doit aussi considérer comme fâcheuse la politique
 suivie au sein des Nations Unies par les Etats-Unis vis-à-
 vis de la Chine communiste. Ici encore, le maintien au
 Conseil de sécurité du représentant de la Chine nationaliste
 et le refus d'admettre à sa place le délégué de Mao Tsé Tung
 me paraissent constituer une faute très grave et qui fait
 le jeu de l'Union soviétique. Celle-ci ne peut que profiter
 de cette mise à l'écart de la Chine, qui empêche celle-ci
 d'établir des contacts avec la plupart des Puissances
 occidentales. Il est clair que
 nous ne pouvons pas nous permettre de nous laisser aller à
 Quelles sont les points sensibles, en dehors de la
 Corée et du sud-est asiatique?
 Il y a sans doute aujourd'hui avant tout l'Iran,
 les Balkans et l'Allemagne. En Iran, une action militaire
 supposerait une intervention directe de l'Union soviétique.
 Elle aurait sans doute comme conséquence une guerre générale,
 ouvrier en France et en Italie, où il semble que l'opinion
 publique n'envisage pas sérieusement une résistance armée
 en cas d'attaque. Enfin, l'évolution en Allemagne, où l'ac-
 faites à cet égard par le Comité international de la Croix-Rouge

tion communiste en zone occidentale peut se camoufler sous
 étant donné les intérêts britanniques et américains dans et
 les régions pétrolifères du Moyen-Orient. Dans les Balkans,
 malgré les concentrations de troupes à la frontière yougos-
 lave et la possibilité de faire agir les Etats satellites,
 rien ne permet de penser qu'une action soit imminente. En les
 Etats-Unis, on ne peut exclure qu'une action soit imminente. En
 Allemagne, la situation est plus inquiétante puisque une action
 contre le Gouvernement de Bonn et l'Allemagne occidentale sans
 pourrai, comme en Corée, revêtir la forme d'une guerre oli-
 civile entre Allemands. La situation est cependant différente
 de celle de la Corée, puisque l'Allemagne est un pays occupé.
 Mais il me paraît possible, sinon probable, que des dévelop-
 pements auront lieu dans ce pays avant un long délai. Ils
 s'accompagneront vraisemblablement d'une action interne exer-
 cée en France et en Italie par les partis communistes.
 La situation est donc certainement grave et ne permet
 aucun optimisme, et aucune issue pacifique ne paraît se vou-
 lver vers la paix. L'Union soviétique était encore l'allié des puis-
 sances occidentales, l'opinion dominante aujourd'hui est que
 l'URSS ne désire pas s'engager dans une guerre générale. Mais
 il est incontestable que celle-ci est l'aboutissement logique
 de sa politique. A un moment donné, les Américains, surtout
 lorsqu'ils auront pu procéder à leur réarmement, pourront
 préférer à une lutte épouvantable et sans issue sur différents
 points du globe, comme le préconisent déjà aujourd'hui cer-
 tains militaires et certains politiciens, frapper à la tête
 et engager des hostilités contre l'URSS. Il est clair que
 nous n'en sommes pas encore là et je ne voudrais me risquer
 à aucune pronostic. Pour l'Europe, il me paraît y avoir éga-
 lement trois dangers principaux. Le premier, c'est que les Etats-
 Unis, à un moment donné, soient engagés trop à fond en Chine
 Extrême-Orient et s'y affaiblissent. Le second est l'absence
 de volonté de résistance dans les pays occidentaux, en parti-
 culier en France et en Italie, où il semble que l'opinion
 publique n'envisage pas sérieusement une résistance armée
 en cas d'attaque. Enfin, l'évolution en Allemagne, où l'ac-
 faites à cet égard par le Comité international de la Croix-Rouge

tion communiste en zone occidentale peut se camoufler sous l'apparence d'une action nationale en faveur de l'unité, et dirigée par les anciens chefs de la Wehrmacht qui sont aujourd'hui au service de l'URSS.

Même si l'on peut admettre qu'une guerre générale du monde en deux blocs, une collaboration limitée et partielle a tendance à se développer entre les puissances occidentales, y compris les Etats-Unis et le Canada. Cette collaboration revêt en particulier trois aspects, politiques, militaires, économiques.

Même si cette éventualité ne se produit pas, on ne peut pas envisager, à moins d'événements imprévisibles aujourd'hui, le rétablissement de la paix. La lutte continuera sous les formes les plus diverses.

Dans ces conditions, les problèmes de collaboration internationale prennent une importance particulière. Cette collaboration, qu'on pouvait espérer générale et universelle alors que l'Union soviétique était encore l'allié des puissances occidentales, a pris aujourd'hui un autre caractère. Les Nations Unies ne sont plus une organisation au sein de laquelle on cherche à régler pacifiquement les différends entre nations et les problèmes politiques. Lake Success est plutôt une tribune où chacun des blocs hostiles fait sa propre politique et sa propagande. Les institutions spécialisées elles-mêmes deviennent de plus en plus une émanation du bloc occidental, au fur et à mesure que les Etats satellites s'en retirent. Le problème de notre adhésion aux Nations Unies ne se pose plus. En revanche, nous continuerons à prendre part à l'activité des institutions spécialisées. Nous devons également faire un effort en vue d'obtenir la ratification des conventions de Croix-Rouge conclues à Genève en 1949 et signées par la grande majorité des Etats ayant participé à la Conférence parmi lesquels l'URSS et ses satellites. Jusqu'à présent, ces ratifications sont peu nombreuses. Il y a un intérêt, surtout si les foyers de guerre devaient s'étendre, à ce que ces conventions puissent être appliquées. Les expériences faites à cet égard par le Comité international de la Croix-Rouge

qui jusqu'à présent n'a pas pu faire pénétrer un de ses tout délégués en Corée du Nord, sont plutôt décevantes. Si la collaboration internationale sur le plan mondial est en régression, en conséquence de la division du monde en deux blocs, une collaboration limitée et partielle a tendance à se développer entre les puissances occidentales, y compris les Etats-Unis et le Canada. Cette collaboration revêt en particulier trois aspects: politique, militaire, économique. Elle cherchera plutôt à établir 1) Sur le plan militaire, notre statut de neutralité nous condamne à l'isolement. La question d'une adhésion éventuelle de notre pays à l'Union Atlantique ne se pose pas. 2) Sur le plan politique, c'est au sein du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, que cette collaboration a pris corps. Les débats de la deuxième session du Conseil de l'Europe ont démontré que cette organisation politique n'a pas été établie sur des fondements solides. Elle a peine à trouver sa voie. Le fait qu'elle s'occupera vraisemblablement également du problème de la défense militaire de l'Europe doit nous engager à demeurer à l'écart. Nous n'avons d'ailleurs jamais songé à une adhésion. Lorsque nous avons été consultés, soit par les Commissions des affaires étrangères des deux Chambres, soit par des groupements, sur l'opportunité d'envoyer une délégation officielle ou officieuse à Strasbourg, nous nous sommes prononcés négativement. Il n'y a pas d'inconvénients, en revanche, à ce que des associations privées suisses continuent à s'intéresser à l'activité du Conseil de l'Europe et aux mouvements en faveur d'une fédération ou de l'unité européenne. La proposition faite à Strasbourg par M. Churchill de créer une armée européenne peut être interprétée comme un signe de faiblesse des Etats groupés à Strasbourg. C'est une illusion de penser que l'on participera et sous la direction des Etats-Unis. Les mesures

pourra résoudre sur le plan européen des problèmes, surtout ceux de défense nationale, que les Etats sont incapables de résoudre eux-mêmes sur le plan national. Si le plan Schuman était, à un moment donné, subordonné au Conseil de l'Europe, qui constituerait l'autorité suprême prévue par le plan, cela pourrait avoir pour notre pays des conséquences. D'après nos dernières informations, le plan Schuman sera, en effet, réalisé d'ici quelques mois. La Grande-Bretagne se tiendra à l'écart, mais ne fera pas opposition. Elle cherchera plutôt à établir un lien entre le plan Schuman et sa propre industrie.

Pour l'instant, nous nous tenons sur la réserve, c'est-à-dire que nous n'envisageons pas notre adhésion au plan. Mais il n'est pas exclu qu'un jour ou l'autre certains problèmes se posent pour notre économie, surtout si des discriminations sont faites entre les pays ayant adhéré au plan et les pays tiers, quant aux livraisons et aux prix pratiqués.

3) Sur le plan économique, nous continuons à participer à l'OECE et le Conseil fédéral a préparé un projet de message pour recommander aux Chambres l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de paiements. Sur ce plan-là, nous allons être placés en face de difficultés de plus en plus grandes. Il n'y a pas de doute que le réarmement de l'Europe aura des conséquences économiques générales et exercera une influence sur la politique économique de chacun des Etats membres. Il y a toute une série de problèmes économique-militaires qui intéresseront simultanément l'Union Atlantique et l'OECE. Les Etats membres de celle-ci qui ne font pas partie de l'Union Atlantique, en particulier la Suisse et la Suède, peuvent se trouver à un moment donné dans une position assez délicate, s'ils ne veulent pas s'exposer au reproche de participer activement, par le truchement de l'OECE, au réarmement de l'Europe opéré sous l'égide de l'Union Atlantique, avec la participation et sous la direction des Etats-Unis. Les mesures

de libération envisagées par l'accord sur l'Union européenne de paiements risquent d'être compromises. Non seulement nos exportations peuvent être menacées, mais encore notre ravitaillement, surtout en matières premières, pourra se heurter à des difficultés. Si notre statut de neutralité nous condamne à l'isolement au point de vue militaire et au point de vue politique, en revanche, je ne pense pas que nous puissions supporter d'être isolés économiquement, et cela d'autant moins que ce que nous pourrions perdre d'un côté par l'amenuisement de nos échanges avec les pays occidentaux, nous ne pourrions pas le retrouver du côté oriental.

Il m'a paru, étant donné le développement actuel des événements, qu'il y aurait un grand intérêt à faire exposer aujourd'hui par les personnalités les plus compétentes pour cela les conséquences de la collaboration de notre pays avec ou au sein d'organisations internationales. Les conclusions auxquelles notre discussion permettra d'aboutir pourront nous servir à examiner le problème plus général des risques et des dangers que peut présenter la continuation de cette collaboration pour notre politique de neutralité. Il est d'ailleurs clair que ce problème ne peut pas être résolu une fois pour toutes, mais que, dans l'avenir plus encore que dans le passé, il se posera presque chaque jour et à chaque occasion, et que de plus en plus nous nous trouverons dans la nécessité de concilier notre politique de neutralité avec les exigences de notre économie et de notre défense nationale.

Dans les relations que vous avez, soit avec les autorités du pays où vous êtes accrédités, soit avec vos collègues d'autres pays, je vous prie de souligner, chaque fois que vous en aurez l'occasion:

discussions qui ont lieu sur des problèmes économiques qui intéressent l'ensemble des pays au milieu desquels la Suisse

est située et avec lesquels elle a les échanges commerciaux les plus intenses (80% de son total). Cette collaboration à son statut de neutralité et à pratiquer la politique qui en découle;

a) que la Suisse reste indéfectiblement attachée à son statut de neutralité et à pratiquer la politique qui en découle; non seulement par le souci de maintenir nos exportations, mais encore par celui d'assurer notre ravitaillement, notamment en matières premières;

b) que notre pays est décidé à continuer à faire les sacrifices nécessaires pour sa défense nationale et qu'en plus des dépenses militaires ordinaires, représentant à peu près le tiers de son budget, le Conseil fédéral et les Chambres envisagent des dépenses extraordinaires d'environ un milliard et demi de francs, pour accélérer son programme de réarmement;

c) que les autorités suisses considèrent que la lutte contre le communisme est avant tout un problème de politique intérieure et que les chances de succès dans cette lutte dépendent largement de la politique sociale; d) que en ce qui concerne notre adhésion à des organisations politiques, comme le Conseil de l'Europe, nous envisageons que c'est s'illusionner que de penser que l'on pourra résoudre sur le plan européen des problèmes fondamentaux auxquels on est incapable de donner une solution sur le plan national, cette remarque valant avant tout pour la défense nationale et aussi, dans une certaine mesure, pour la politique sociale;

e) si l'on nous reproche, dans les démocraties populaires, de participer à l'OECE et à l'union européenne des paiements, et de contribuer ainsi, au moins indirectement, au réarmement de l'Europe, il faut faire valoir que notre adhésion à ces deux organisations est pour nous une nécessité, parce que nous ne pouvons pas nous tenir à l'écart des discussions qui ont lieu sur des problèmes économiques qui intéressent l'ensemble des pays au milieu desquels la Suisse

est située et avec lesquels elle a les échanges commerciaux les plus intenses (60% de son total). Cette collaboration au sein de l'OECE et de l'Union européenne de paiements est commandée, non seulement par le souci de maintenir nos exportations, mais encore par celui d'assurer notre ravitaillement, notamment en matières premières.

I. Havanna Konferenz.

Vous voudrez bien, en outre, toujours défendre le point de vue que l'OECE et l'Union européenne de paiements doivent rester des organisations indépendantes de l'Union Atlantique et du Conseil de l'Europe.

Vous voudrez bien montrer de l'intérêt pour le Plan Schuman et chercher à obtenir le plus de renseignements possible sur les intentions des pays qui ont adhéré à ce Plan.

Il faudra aussi souligner l'indépendance de notre politique à l'égard des problèmes asiatiques et relever à l'occasion que nous avons de la peine à comprendre que le Gouvernement de la Chine communiste continue à être exclu des Nations Unies.

Enfin, je vous prie de chercher à établir des contacts avec les représentants de tous les pays asiatiques, sans distinction selon leur régime intérieur. D'une part, il y a un intérêt pour nous à longue échéance à montrer de la compréhension pour tous ces pays qui ont recouvré ou sont en train de recouvrer leur liberté et qui peuvent être appelés un jour à jouer un certain rôle dans la vie internationale.

Voilà, Messieurs, quelques indications. Il y en aurait sans doute d'autres à vous donner. Je pense que nous pourrions les reprendre au cours de la discussion générale qui suivra les trois exposés que vous allez entendre.

Um die Stellungnahme der Schweiz zum Charta Entwurf festzulegen, wurde dieser den Spitzenverbänden der Wirtschaft zur Vernehmlassung zugestellt. Bei einer anschliessend am 23. gründet, nachdem sich ein französisch-englisch-belgischer

Exposé de M. le Ministre Walter Stucki:

Oktober in Bern unter Vorsitz von Herrn Minister Stucki durchgeführten Konferenz ergab sich die übereinstimmende Auffassung, dass die in Kapitel IV enthaltenen Bestimmungen die Schweiz ihrer wesentlichen wirtschaftlichen Verteidigungswaffen berauben würde. Dieses Kapitel sieht grundsätzlich in Art. 20 die Aufhebung aller mengenmässigen Beschränkungen der Ein- und Ausfuhr vor. Von dieser Bestimmung werden jedoch gemäss Art. 21 der Charta von Havanna geht auf die Schlussakte der im Juli 1944 in Bretton Woods geführten Währungs- und Finanzkonferenz zurück. Darin wird die Förderung der internationalen Handelsbeziehungen durch Beseitigung der bestehenden Hindernisse und die Aufrechterhaltung eines hohen Beschäftigungsgrades als Ziel für gemeinsame Massnahmen erklärt.

I. Havanna Konferenz.

Im Februar 1946 beschloss der Wirtschafts- und Sozialrat der UNO in Ausführung dieser Resolution die Schaffung einer internationalen Handelsorganisation. Das zur Ausarbeitung der entsprechenden Charta ernannte: "Comité préparatoire" trat im Oktober 1946 zu einer ersten Session in London zusammen. Die zweite Session, aus der auf Grund amerikanischer Vorschläge ein Redaktionsentwurf hervorging, tagte vom April bis August 1947 in Genf. Anschliessend wurde dort am 30. Oktober 1947 ein auf den gleichen Grundsätzen beruhendes Allgemeines Abkommen über die Zolltarife und den Handel ("GATT") unterzeichnet, dem dann die in den gleichzeitig in Genf geführten Verhandlungen erzielten Zolltarifkonzessionen einverleibt wurden.

Die Schweiz wurde am 26. August 1947 zur Teilnahme an der auf Ende November desselben Jahres in Havanna einberufenen Konferenz zur Diskussion und Bereinigung des Charta Entwurfes eingeladen. Sie nahm diese Einladung an.

Um die Stellungnahme der Schweiz zum Charta Entwurf festzulegen, wurde dieser den Spitzenverbänden der Wirtschaft zur Vernehmlassung zugestellt. Bei einer anschliessend am 23. gegründet, nachdem sich ein französisch-englisch-belgischer

Oktober in Bern unter Vorsitz von Herrn Minister Stucki durchgeführten Konferenz ergab sich die übereinstimmende Auffassung, dass die in Kapitel IV enthaltenen Bestimmungen die Schweiz ihrer bisherigen wirtschaftlichen Verteidigungswaffen berauben würde. Dieses Kapitel sieht grundsätzlich in Art. 20 die Aufhebung aller mengenmässigen Beschränkungen der Ein- und Ausfuhr vor. Von dieser Bestimmung werden jedoch gemäss Art. 21 Länder mit Zahlungsbilanzschwierigkeiten dispensiert, die zudem nach Art. 23 nicht einmal an die Regel der Nichtdiskriminierung bei der Anwendung von Einfuhrbeschränkungen gebunden sind, solange sich solche Massnahmen währungspolitisch rechtfertigen lassen. Da die Schweiz als Hartwährungsland ein bevorzugtes Absatzgebiet ist und sich gemäss Charta gegen ausländische Exporte nicht hinreichend zur Wehr setzen könnte, und andererseits die Schwachwährungsländer in der Lage wären, zum Schutze ihrer Zahlungsbilanz Importe aus der Schweiz mengenmässig zu beschränken, würde dadurch die schweizerische Wirtschaft in verhängnisvollem Ausmass geschwächt. Der Beitritt der Schweiz zur Charta wurde daher nur bei Aufnahme einer speziellen Ausweichklausel, die ihrer besonderen Lage Rechnung tragen würde, als möglich erklärt.

Die Schweizerische Delegation erhielt somit vom Bundesrat am 7. November 1947 die Instruktion, zu Sektion F in Kapitel IV folgenden Antrag zu stellen:

"Wenn ein Mitgliedstaat, der sich nicht auf die Voraussetzungen des Art. 21 berufen kann, feststellen muss, dass sein wirtschaftliches Gleichgewicht, namentlich mit Bezug auf seine Landwirtschaft und die Beschäftigung, ernsthaft beeinträchtigt oder bedroht ist, so kann er die zum Schutze der lebenswichtigen Interessen des Landes notwendigen Massnahmen treffen."

Dieser Vorschlag auf Einschaltung einer Zusatzklausel wurde anfangs Dezember beim Konferenz-Sekretariat eingereicht und vom schweizerischen Delegationschef am 5. Januar 1948 im Komitee III B (General Commercial Policy) eingehend begründet, nachdem sich ein französisch-englisch-belgischer

Vermittlungsvorschlag, der nur die währungs- und politische Seite berücksichtigte, als untauglich erwiesen hatte.

Der schweizerische Abänderungsantrag wurde an ein zu diesem Zwecke gebildetes Unterkomitee G weitergeleitet und von diesem am 4. Februar mit 4:3 Stimmen bei 3 Enthaltungen abgelehnt. Ein vom englischen Präsidenten dieses Komitees, Thompson Mc Causland, als Diskussionsgrundlage eingereichter Gegenentwurf, der für die Schweiz durchaus annehmbar gewesen wäre, war auf Betreiben der Amerikaner wieder zurückgezogen worden. Das Unterkomitee unterbreitete jedoch der Konferenz am 28. Februar einen einstimmigen Bericht, in dem der Sonderfall Schweiz voll anerkannt wird. Es wird dabei erklärt, dass es nicht im Interesse der Mitgliedstaaten liegen könne, die Schweiz dem Druck auszusetzen, der sich aus dem Umstand ergeben würde, dass ein hoher Teil ihrer Gesamtproduktion, der weitgehend aus nicht-lebenswichtigen Waren und Dienstleistungen besteht, von Exportmärkten abhängig ist, die sich in Ländern befinden, die in Übereinstimmung mit den Prinzipien der Charta Beschränkungen anwenden können. Da der schweizerische Abänderungsantrag jedoch die Struktur der Charta gefährlich schwächen würde, könne er nicht als geeignete Lösung empfohlen werden. Um dennoch einen Weg zu finden, der den Beitritt der Schweiz ermöglichen würde, beauftragte die Konferenz die Interimskommission, welche zur Vorbereitung der ersten Generalversammlung der I.T.O. geschaffen wurde, mit der weiteren Prüfung dieser Frage.

Bei Abschluss der Havanna-Konferenz hat die Schweiz noch mit Bezug auf die Artikel 17, 18, 20-24 Vorbehalte zu Protokoll gebracht. Eine enge Interpretation von Art. 17 könnte zur Aufhebung der Wirkung der vorgeschriebenen Zollreduktionen durch Zahlungs- und Einfuhrbeschränkungen führen; Art. 18 würde durch die Vorschrift der Gleichbehandlung einge-

fürter Waren mit inländischen Produkten mit Bezug auf Steuern und interne Abgaben die heutigen Preisstützungs- und Stabilisierungsmassnahmen zum Schutze der schweizerischen Landwirtschaft verunmöglichen und durch Art. 24 könnten der Schweiz die Verpflichtungen des Internationalen Währungsfonds überbunden werden.

Auch die in Art. 29 und 31 vorgeschriebene Anwendung der Nichtdiskriminierung und Zollermässigungsregel auf staatliche Unternehmen und Monopole könnte, da sie die Getreide- und Alkoholverwaltungen betreffen würde, zu Bedenken Anlass geben; ebenso Artikel 40 und 41, sowie Kapitel V betreffend einschränkende Handelspraktiken, obschon den Bestimmungen betreffend Kartelle und Trusts wenig praktische Bedeutung zukommen dürfte.

Ausdruck gegeben, die Verhandlungen auf Grund des Berichtes II. Commission Intérimaire.

Nachdem das von der Schweiz erzielte Resultat der Havannakonferenz vom Bundesrat, den zuständigen Kommissionen der Räte und den massgebenden wirtschaftlichen Kreisen gebilligt worden war, befasste sich in Bern am 24. August 1948 eine Konferenz der interessierten Amtsstellen und wirtschaftlichen Spitzenverbänden mit dem von der Schweiz mit Bezug auf die Genfer Verhandlungen der Interimskommission einzunehmenden Standpunkt. Auf Grund der Beschlüsse dieser Konferenz erteilte der Bundesrat am 3. September der schweizerischen Delegation die Instruktion, weiterhin ihr Interesse an einer Lösung zu bekunden, die der Schweiz unter Berücksichtigung ihrer nunmehr anerkannten besonderen Lage entweder durch Annahme der ursprünglich vorgeschlagenen Generalklausel oder Abschluss einer Sondervereinbarung den Beitritt zur I.T.O. ermöglichen würde.

Der Unterausschuss Suetens erhielt sodann von der 1944 Kommission das Mandat, seine Untersuchungen und Besprechungen mit den Vertretern der Schweiz fortzusetzen, eventuell Spezialisten beizuziehen und dem Exekutivkomitee anlässlich der nächsten Session einen Bericht zu unterbreiten.

Am 30. September veröffentlichte die Interimskommission ein Pressedokument, in dem bekanntgegeben wurde, dass die Interimskommission befasste sich ein erstes Mal mit der Schweiz in der Sitzung vom 27. August und bestellte einen besonderen Ausschuss, der unter dem Vorsitz von Minister Suetens diese Frage näher prüfen sollte. Statt dass, wie von einigen Vertretern richtig gefordert wurde, der Tatbestand durch den Bericht des Unterkomitees der Havanna-Konferenz als abgeklärt betrachtet und die Aufgabe in der Auffindung einer entsprechenden juristischen Formel gesehen wurde, bestand mehrheitlich die Absicht, es sollte durch technische Experten eine Analyse der schweizerischen Handelsbilanz und Wirtschaftspolitik durchgeführt werden.

Dieses Ansinnen wurde vom schweizerischen Delegationschef in einer Besprechung mit Minister Suetens am 9. September abgelehnt. Gleichzeitig wurde jedoch der Bereitschaft Ausdruck gegeben, die Verhandlungen auf Grund des Berichtes des Subkomitees G weiterzuführen und allfällige Fragen, die von Mitgliedern des Ausschusses der Interimskommission gestellt würden, zu beantworten. Dieses Vorgehen wurde von Minister Suetens angenommen und der schweizerische Delegationschef zu einer Zusammenkunft mit dem Ausschuss am 15. September eingeladen, bei der ein zehn Punkte umfassendes Frage-schema vorgelegt wurde.

Nachdem der schweizerische Delegationschef nochmals den grundsätzlichen Standpunkt vertreten hatte, dass durch den Havanna-Bericht die tatsächlichen Verhältnisse als abgeklärt zu betrachten seien, erklärte er sich dennoch bereit, einen gekürzten Fragebogen entgegenzunehmen und diejenigen Angaben, die verfügbar sind, der Kommission zuzustellen.

Diese würde sich dann in der dritten Session erneut mit der III Angelegenheit befassen.

Der Unterausschuss Suetens erhielt sodann von der 194 Kommission das Mandat, seine Untersuchungen und Besprechungen mit den Vertretern der Schweiz fortzusetzen, eventuell Spezialisten beizuziehen und dem Exekutivkomitee anlässlich der III Session einen Bericht zu unterbreiten. (Agreement on Tariffs and Trade - GATT), das am 30. Oktober unterzeichnet wurde.

Am 30. September veröffentlichte die Interimskommission ein Pressecommuniqué, in dem bekanntgegeben wurde, dass vorläufig keine weiteren Fragen an die Schweizerische Regierung gerichtet und keine Experten beigezogen würden, der Weg für spätere Besprechungen jedoch offenbleibe. Diese Mitteilung führte in der Presse zu Falschmeldungen über den Abbruch der Verhandlungen betreffs Beitritt der Schweiz in die I.T.O., weil diese eine durchaus negative Haltung einnehme und jede Auskunftserteilung verweigere. Sowohl Minister Suetens als auch Herr Wyndham White, Exekutivsekretär der Interimskommission fühlten sich veranlasst, ihr Bedauern über solche Meldungen, die den Bemühungen zur gegenseitigen Annäherung schädlich seien, auszudrücken.

Am 6. Januar 1949 sandte der schweizerische Delegationschef Herrn Minister Suetens ein Memorandum, das den schweizerischen Standpunkt zur I.T.O. nochmals zusammenfassend darlegte und auf die gestellten Fragen unter dem Gesichtspunkt der im Bericht des Subkomitees G von Havanna enthaltenen Kriterien weitgehend Auskunft erteilt. Dieses Memorandum wurde an die Mitglieder des Unterausschusses weitergeleitet. Die von Minister Suetens mit Schreiben vom 24. Januar 1949 in Aussicht gestellte Antwort ist jedoch bisher nicht eingetroffen, und es haben auch keine neuen Besprechungen stattgefunden.

Die Gesetzesvorlage betreffend Ratifikation der Charta ist zwar im amerikanischen Kongress eingebracht worden, und die zuständigen Kommissionen des Repräsentantenhauses haben bereits "Hearings" darüber abgehalten. Mit einem Ratifikationsbeschluss ist jedoch vorläufig nicht zu rechnen.

III. G A T T .

Dieselben Verhandlungen, die im Sommer und Herbst 1947 in Genf zwischen den Delegationen von 23 Staaten stattfanden und aus denen der Entwurf zu einer Welthandelscharta hervorging, führten zum Abschluss eines Allgemeinen Abkommens über die Zollltarife und den Handel (General Agreement on Tariffs and Trade - GATT), das am 30. Oktober unterzeichnet wurde.

Im ersten Teil des Abkommens sind die wichtigsten Bestimmungen der Charta übernommen, während der zweite Teil die Listen der von den einzelnen Ländern zugestandenen Zolltarifkonzessionen enthält, die auf Grund der Meistbegünstigungsklausel vorläufig auch der Schweiz, obschon sie in Genf nicht vertreten war, zugute kommen. Durch die von acht Staaten übernommene diesbezügliche Verpflichtung ist das Abkommen bereits am 1. Januar 1948 in Kraft getreten, wobei allerdings mit Bezug auf die allgemeinen Bestimmungen die interne Gesetzgebung vorbehalten blieb.

Der Präsident der Vertragsparteien richtete am 9. Juli und 6. August die Anfrage an die Schweiz, ob sie bereit sei, dem GATT beizutreten und Verhandlungen über Zolltarifreduktionen durchzuführen. Gleichzeitig wurde die Schweiz eingeladen, sich an der auf den 16. August einberufenen zweiten Session der Vertragsparteien durch Beobachter vertreten zu lassen. Die amerikanische Gesandtschaft war in diesem Zusammenhang inoffiziell die Frage von schweizerisch-amerikanischen Zolltarifverhandlungen im Rahmen des GATT auf und unterstrich dabei die Wünschbarkeit des Beitritts der Schweiz zu dieser Organisation mit der merkwürdigen Begründung, dass dies zur Erfüllung der im bilateralen Marshallplanabkommen übernommenen Verpflichtungen gehöre.

Die Schweiz antwortete ausweichend, dass die Frage des Beitritts zum GATT geprüft werde, ein Entscheid über die Aufnahme von Zolltarifverhandlungen jedoch kaum vor Abklärung der Stellung der Schweiz zur Welthandelscharta zu erwarten sei.

Im Sommer 1949 wurde in Annecy diese zweite Reihe von Zollkonferenzen abgehalten mit dem Ziel, weiteren Staaten, die sich zu Zolltarifermässigungen bereitfinden, den Beitritt zum GATT zu ermöglichen. Dadurch erhöhte sich die Zahl der Mitglieder von 23 auf 33. Am 10. Oktober wurde in Annecy gestellten Fragen den Vertragsparteien übermittelt und von diesen in der nächsten, für Ende Februar 1950 in Genf vorgesehenen

eins Protokoll über die Aufnahmebedingungen, sowie eine Liste der neuen, übrigens sehr beschränkten Zollkonzessionen unterzeichnet. Von Bedeutung für die Schweiz ist vor allem, dass dabei vier von den fünf andern Staaten, die ⁱⁿ ihrem Handelsvertrag mit den USA noch keine "escape clause" besaßen, die Ausweichklausel der GATT auf sich nehmen. In Gesandtschaft in Washington am 29. August und 30. September 1949 erfolgte die zweite Einladung der Interimskommission an die Schweiz zur Teilnahme an Zollverhandlungen für den Beitritt zum GATT mit der Mitteilung, dass eine dritte Verhandlungsserie auf Herbst 1950 vorgesehen sei. Bis zum 22. November wurde die Einsendung zu dem geltenden Zolltarif, der als Basis an der Konferenzverhandlungen würde und bis zum 15. Januar 1950 die Einsendung der Mögliste derjenigen Produkte, über die zu verhandeln gewünscht wird, verlängert. Die "Escape Clause" vorgesehen. Wenn auch das Staatsdep. in ihrem Schreiben vom 7. Dezember stellte die Schweiz eine Reihe von Fragen, von deren Abklärung die endgültige Beantwortung der Einladung abhängig gemacht wurde. Da die allgemeinen Bestimmungen des GATT denjenigen der Charta weitgehend entsprechen, wurde auf die entscheidende Bedeutung der immer noch ausstehenden Regelung des Sonderfalles Schweiz durch die Commission Intérimaire hingewiesen und die Erwartung ausgedrückt, dass die Stellung der Schweiz mit Bezug auf das GATT in ähnlicher Weise berücksichtigt würde und zu diesem Zweck Besprechungen geführt werden könnten. Andererseits wurde erklärt, dass der aus dem Jahre 1921 stammende minimale Zolltarif wegen der Erhöhung der Zölle in den für die Schweiz wichtigen Abnehmerländern und den ungünstigen Auswirkungen der Abwertungen nicht als Verhandlungsbasis dienen könnte. Eingeladen, Herr Wyndham White, Exekutivsekretär der Interimskommission, teilte darauf mit, dass die von der Schweiz gestellten Fragen den Vertragsparteien übermittelt und von diesen in der nächsten, für Ende Februar 1950 in Genf vorgesehenen Verbindung mit dem Verhandlungstarif von 5. November 1925 in Torquay zu verhandeln. Das von französischer Seite, in dem die Besprechungen geführt wurden, unterstrich.

Session, behandelt würden, dass die Schweiz aber die Möglichkeit prüfen sollte, ihre Verhandlungsliste trotzdem vor dem 15. Januar einzureichen, weil die USA an diesen Termin gebunden seien. Ferner wurde Auskunft über das Datum der Veröffentlichung des neuen Zolltarifs verlangt. In der Behandlung veranlassen wurden Sondierungen der schweizerischen Gesandtschaft in Washington ergaben, dass die USA zu einer kurzen Fristenstreckung für die Einreichung der Warenlisten eventuell bereit wären, die Aufnahme von Ausnahmebestimmungen zugunsten der Schweiz im europäischen Vertragsstaat eine bilaterale Erklärung verlangen, GATT jedoch nicht befürworten und auch einer Anpassung des Zolltarifs zur Verbesserung der Verhandlungsposition nicht zustimmen würden. Die Alternative von bilateralen Handelsvertragsverhandlungen wurde prinzipiell abgelehnt, und diese Möglichkeit nur im Falle eines amerikanischen Begehrens auf Einmengen Ausnahmeklausel, der sich die USA widersetzen, umgangen werden. Wenn auch das Staatsdepartement bisher dem diesbezüglichen Druck des Kongresses und der amerikanischen Uhrenindustrie habe widerstehen können, so doch nur in der Aussicht, dass die Schweiz bei der nächsten Konferenz dem GATT beitreten würde. Auf diese negative Haltung der amerikanischen Regierung hin wurde auf die Einreichung von Warenlisten in bestimmten Kategorien gestattet werden müssen. In diesem Zusammenhang zichtet, um vorerst das Ergebnis der Prüfung des Falles zu konstatieren, um nochmals die schweizerischen Bedenken, die schon in der Plenarsitzung der Genfer Konferenz vom 28. Februar wurde die schweizerische Anfrage an einen ad hoc gebildeten Ausschuss unter dem Präsidium von Minister Suetens verwiesen, dem der Bericht des Havanna-Komitees als Dokumentation zur Verfügung gestellt wurde. Der schweizerische Delegationschef wurde am 8. März zu einer Besprechung eingeladen, bei der ihm folgende Vorschläge unterbreitet wurden: Immerhin rechtfertigte es sich, diesen Vorschlag zur Prüfung entgegenzunehmen, um am ernsthaften Willen der Schweiz, dieser internationalen Organisation nicht fern zu bleiben, wenn diese Annäherungsbestrebungen dadurch erschwert werden könnten. Man begnügte sich deshalb mit einem kurzen Pressecommuniqué, die Bereitschaft erklärt, wenn in der Hauptfrage eine Lösung gefunden werden könnte, auf Grund des alten Zolltarifs in Verbindung mit dem Verhandlungstarif vom 5. November 1925 in Torquay zu verhandeln. das den freundschaftlichen Geist, in dem die Besprechungen geführt wurden, unterstrich.

Seither ist der Schweiz von den Vereinigten Staaten
 D) Die Schweiz solle ohne Vorbehalte dem GATT bei-
 treten, im Bewusstsein, dass sie, wenn sich ihre Befürchtungen
 bewahrheiten sollten, jederzeit wieder austreten könne, was die
 andern Vertragspartner, die ein Interesse an ihrer Mitglied-
 schaft besitzen, zu einer entgegenkommenden Behandlung veran-
 lassen würde. Dieser Vorschlag wurde natürlich als undisku-
 tierbar abgelehnt. Man ist, dass es der Schweiz mit einigem
 guten Willen trotzdem möglich sein sollte, die Verpflichtungen
 des GATT vorbehaltlos zu übernehmen. Die Aufnahme einer Son-
 derklausel erweise sich als ausgeschlossen, da das Vertrags-
 werk dadurch sehr geschwächt würde. Die Schweiz wäre daher
 nochmals prüfen, ob ihr die bestehenden Ausweiskartikel XIX,
 XXIII und XXV nicht doch den nötigen Schutz gewähren würden
 gezwungen wäre. Dadurch könnte die Notwendigkeit einer allge-
 meinen Ausnahmeklausel, der sich die USA widersetzen, umgangen
 werden.
 sich gegen quantitative Einschränkungen, die von devisen-
 schwachen Ländern gegen die Einfuhr von "non-essentials" aus
 der Schweiz nicht nur die Abwehr gegen eigentliche Diskriminie-
 rungen, sondern auch gegen andere, ihre Wirtschaft ernstlich
 beeinträchtigende Massnahmen, wie z.B. nicht-diskriminierende
 Einfuhrbeschränkungen auf für sie besonders wichtigen Waren-
 kategorien gestattet werden müssen. In diesem Zusammenhang
 fanden vom 6. Januar 1949, dessen Angaben übrigens nie als un-
 genügend bezeichnet worden waren, auf die Teilnahme an der Kon-
 ferenz von Torquay zu verzichten.
 worden waren, erwähnt werden. Zudem würde die Schweiz über das
 GATT Amerika gegenüber die "escape clause" akzeptieren müssen.
 Immerhin rechtfertigte es sich, diesen Vorschlag zur
 Prüfung entgegenzunehmen, um am ernsthaften Willen der Schweiz,
 dieser internationalen Organisation nicht fern zu bleiben, wenn
 ihre Sonderstellung Anerkennung finden würde, keine Zweifel
 aufkommen zu lassen. Aus der gleichen Erwägung heraus wurde
 die Bereitschaft erklärt, wenn in der Hauptfrage eine Lösung
 gefunden werden könnte, auf Grund des alten Zolltarifs in
 Verbindung mit dem Verhandlungstarif vom 5. November 1925 in
 Torquay zu verhandeln.
 geführt wurden, unterstrich.

- 6970 -

Seither ist der Schweiz von den Vereinigten Staaten dieser Vorschlag wurde jedoch, wahrscheinlich auf englisch-kanadisches Betreiben, das auf die Stellungnahme zur Aufnahme der "Escape clause" bis zum 15. Oktober bereit der USA zurückzuführen ist, vom Arbeitsausschuss wieder zurückgezogen, der am 31. März einen Bericht einreichte, aus dem in völliger Missachtung der Tatsache, dass in Havanna die Zolltarifkonzessionen einzuhandeln, oder überhaupt in bilaterale Verhandlungen einzutreten. Diese müssten im Rahmen der Tendenz herauszulesen ist, dass es der Schweiz mit einigem guten Willen trotzdem möglich sein sollte, die Verpflichtungen des GATT vorbehaltlos zu übernehmen. Die Aufnahme einer Sonderklausel erweise sich als ausgeschlossen, da das Vertragswerk dadurch sehr geschwächt würde. Die Schweiz möge daher nochmals prüfen, ob ihr die bestehenden Ausweichartikel XIX, XXIII und XXV nicht doch den nötigen Schutz gewähren würden. Keiner dieser Artikel würde jedoch in dem für die Schweiz entscheidenden Punkt Abhilfe schaffen und es ihr erlauben, sich gegen quantitative Einschränkungen, die von devisenschwachen Ländern gegen die Einfuhr von "non-essentials" aus einem Hartwährungsland erlassen werden, zur Wehr zu setzen.

Unter diesen Umständen blieb der Schweiz nichts anderes übrig als unter nochmaligem Hinweis auf die Feststellungen des Havanna-Komitees und das ausführliche schweizerische Memorandum vom 6. Januar 1949, dessen Angaben übrigens nie als ungenügend bezeichnet worden waren, auf die Teilnahme an der Konferenz von Torquay zu verzichten.

Immerhin darf hervorgehoben werden, dass in der Plenarsitzung vom 3. April, die den Bericht des Ausschusses C genehmigte, von allen Sprechern die Wünschbarkeit des Beitritts der Schweiz zum GATT betont und der Hoffnung Ausdruck gegeben wurde, es möchte sich doch noch ein gangbarer Weg finden lassen. Jedenfalls sei die Türe keineswegs verschlossen. Auch wurde von der Veröffentlichung dieses Berichtes mit der ausdrücklichen Begründung abgesehen, dass weitere Annäherungsbemühungen dadurch erschwert werden könnten. Man begnügte sich deshalb mit einem kurzen Pressecommuniqué, das den freundschaftlichen Geist, in dem die Besprechungen geführt wurden, unterstrich.

- 71 - 70 -

Seither ist der Schweiz von den Vereinigten Staaten der Handelsvertrag gekündigt worden, wenn sie sich nicht zur Aufnahme der "Escape clause" bis zum 15. Oktober bereitfinden könne. Dabei haben die amerikanischen Behörden verlauten lassen, sie seien nicht gewillt, diese Klausel gegen Zolltarifkonzessionen einzuhandeln, oder überhaupt in bilaterale Verhandlungen einzutreten. Diese müssten im Rahmen des GATT durchgeführt werden. Amerika wäre jedoch bereit, um der Schweiz die Teilnahme an der Torquay-Konferenz zu ermöglichen, auch heute noch eine Warenliste entgegenzunehmen, doch würde es die Anerkennung einer Sonderstellung der Schweiz im GATT nicht befürworten.

Zur Frage des Beitritts zur europäischen Zahlungsunion muss ich sagen, dass die Zeit für diesen Plan noch nicht reif ist. Die Union ist leider nur beschränkt universell. Sie steht nicht auf eigenen Füßen und sie braucht Krediteinsparungen. Das sind Schönheitsfehler, doch diese Nachteile dürfen den Beitritt nicht verhindern. Die Schweiz hat alles Interesse nicht länger diskriminiert zu werden. Der europäische Handel soll liberalisiert werden. In der Tat haben wir schon heute 85% unserer Einfuhr liberalisiert, wobei für landwirtschaftliche Produkte nur 60% liberalisiert sind. So kann sich auch die Landwirtschaft zufrieden geben. Da die Regelung nur auf 2 Jahre vorgesehen ist, darf der Beitritt zur Zahlungsunion riskiert werden. Er wird uns Erfahrungen sammeln lassen. Gleichwohl sind gewisse Bedenken in Erwägung zu ziehen. Die Vertragstexte enthalten einige Klauseln, die die Liberalisierung wieder aufheben können. Werden wir allein liberalisieren und die ändern nicht? Die Entwicklung freier Wirtschaftsprinzipien wird wieder durch die Notwendigkeit der Aufrüstung gehemmt. Man darf daher nicht übermässig optimistisch sein, aber ausschlaggebend dürfen diese Bedenken nicht sein. Es ist uns möglich Kredite zu geben, da wir dafür wieder exportieren können. Die Lenkung

Exposé de M. le Ministre Hotz:

Eine einstimmige Auffassung des Schweizervolkes zur Handelspolitik ist nicht zu konstatieren. Nur wenn wir nein sagen, geht es meistens gut. Schwieriger ist es, eine positive Einstellung zu internationalen Fragen zu erreichen. Dabei kann sie in der Weltwirtschaft nicht mitarbeiten. Sie hat mässige Zölle, eine liberale Einfuhr und keine Devisenbewirtschaftung. Wo die Schweiz es tun konnte, hat der Bundesrat, auch gegen den Willen der Landwirtschaft, mitgearbeitet. Wir haben Millionenvorschüsse gegeben und wir sind dem Marshallplan beigetreten, das Parlament hat fast einstimmig zugestimmt. Stahl und Kohle gute Kunden sind.

Zur Frage des Beitritts zur europäischen Zahlungsunion muss ich sagen, dass die Zeit für diesen Plan noch nicht reif ist. Die Union ist leider nur beschränkt universell. Sie steht nicht auf eigenen Füßen und sie braucht Krediteinspritzungen. Das sind Schönheitsfehler, doch diese Nachteile dürfen den Beitritt nicht verhindern. Die Schweiz hat alles Interesse nicht länger diskriminiert zu werden. Der europäische Handel soll liberalisiert werden. In der Tat haben wir schon heute 85% unserer Einfuhr liberalisiert, wobei für landwirtschaftliche Produkte nur 60% liberalisiert sind. So kann sich auch die Landwirtschaft zufrieden geben. Da die Regelung nur auf 2 Jahre vorgesehen ist, darf der Beitritt zur Zahlungsunion riskiert werden. Er wird uns Erfahrungen sammeln lassen. Gleichwohl sind gewisse Bedenken in Erwägung zu ziehen. Die Vertragstexte enthalten einige Klauseln, die die Liberalisierung wieder aufheben können. Werden wir allein liberalisieren und die andern nicht? Die Entwicklung freier Wirtschaftsprinzipien wird wieder durch die Notwendigkeit der Aufrüstung gehemmt. Man darf daher nicht übermässig optimistisch sein, aber ausschlaggebend dürfen diese Bedenken nicht sein. Es ist uns möglich Kredite zu geben, da wir dafür wieder exportieren können. Die Lenkung

bleibt weitgehend in unserer Hand. Unseren Wohlstand ver-ale danken wir der weltoffenen Wirtschaft der Schweiz. Da wir mit der Aussenwirtschaft auf Wohl und Weh verknüpft sind, dürfen wir nicht zu protektionistisch sein. Der Beitritt zur Zahlungsunion ist nicht begeisternd, vom wirtschaftlichen Standpunkt aus. Doch gibt es andere Gesichtspunkte, vor allem politische.

Zum Schumanplan: Er ist eine grosse politische Idee, obwohl wir daraus vielleicht nicht sehr viel Freundschaftliches zu erwarten haben. Wenn wir aber bei der Zahlungsunion mitmachen, werden wir auch dort eher auf Verständnis stossen, da wir für Stahl und Kohle gute Kunden sind.

Zum Verhältnis mit den USA: Eine positive internationale Einstellung wird auch gegenüber den USA helfen, mit denen wir uns werden auseinandersetzen müssen. Da wir bei der Abwertungswelle nicht mitgemacht und eine saubere Währungspolitik weiterhin aufrecht halten, wird uns dies auch mithelfen beim Kampf um die Escape-Klausel.

Blockadepolitik: Der Weiterverkauf von amerikanischen Produkten nach dem Osten wird uns Schwierigkeiten machen. Es besteht in der Schweiz beispielsweise schon ein gewisser Kupfermangel.

Zollermässigungen: Die andern Staaten haben mit ihren neuen Zolltarifen nicht viel erreicht. Unser neuer Zolltarif wird vernünftig gestaltet werden.

Exposé de M. Keller, Directeur général de la Banque Nationale.

geschah bereits im ersten Weltkrieg und geschah erneut und
Kurzreferat: Ueber die Zusammenhänge zwischen den inter-
nationalen Institutionen (Bretton Woods und
dislozierte die Europäische Zahlungs-Union) einerseits und dem
USA und der Schweiz, dem Schweizerischen Geldmarkt und der schweizerischen
Währung andererseits.
dem Währungsmetall, der Währungsreserve, mit der die Spitzen
der Zahlungsbilanz. Aus den vorangegangenen Referaten sind die Folgen in-
bereits deutlich geworden, die für Warenerzeugung und Waren-
austausch aus dem zweiten Weltkrieg allgemein und für Europa
im besonderen entstanden sind. Es ist ganz klar, dass solche
tiefgehende Störungen in der Sphäre der Produktion und des
Handels die übrigen Sektoren des Wirtschaftslebens nicht un-
gestört lassen konnten und auch das Geldwesen der Welt stark
in Mitleidenschaft ziehen mussten. Die Währungen sind
lebensso sehr in Unordnung geraten wie die Handelsverhältnisse;
ihr Schicksal ist beidseitig so eng verknüpft, dass eines
ohne das andere nicht zu gesunden vermag. Wer sich auf na-
tionaler und internationaler Basis der Ordnung des vom Krieg
hinterlassenen wirtschaftlichen Chaos annehmen will, muss
sich deshalb sowohl der Gütersphäre, wie der Geldsphäre zu-
wenden und beide in seinen Wiederaufbauplänen berücksich-
tigen. Bis vor kurzem konnte man mit Recht fordern, dass
zunächst bei Produktion und Warenaustausch angesetzt werden
müsse; heute haben wir aber bestimmt einen Punkt erreicht,
wo Währungs- und internationale Zahlungsfragen für den Fort-
gang der Normalisierung der Wirtschaft der Nachkriegszeit
ebenso gewichtig geworden sind. Ist für eine lange und kri-
tische Zeit. Jeder Krieg lässt nicht nur die internationalen
Warenbeziehungen abreißen und unterbricht die gewohnte
internationale Arbeitsteilung; er nationalisiert auch das
Geldwesen, reisst es aus seinen internationalen Zusammen-
hängen, aus dem Ausgleichs-Automatismus, wie er einst auf
der Grundlage der echten Goldwährung bestanden hat und gibt
Mitteln, weil zur Zeit die Marshallhilfe die Hauptleistung
vollbringt und wie in deren Schatten steht, solange die
Marshallhilfe noch in Wirksamkeit bleibt.

ihm von Land zu Land unterschiedliche Schicksale. Dies geschah bereits im ersten Weltkrieg und geschah erneut und in noch breiterem Masse im zweiten grossen Krieg. Der Krieg dislozierte die Goldbestände; er führte zur Anhäufung in den USA und der Schweiz und entblösste andere Länder vom Gold, dem Währungsmetall, der Währungsreserve, mit der die Spitzen der Zahlungsbilanzen ausgeglichen werden sollten. Die gemeinsame Währungsbasis im Gold ist praktisch auseinandergebrochen und verlorengegangen, und wenn trotzdem die Währungen der Welt im Gold definiert bleiben, so handelt es sich in den meisten Fällen zur Zeit um eine bloss Legaldefinition. Gleichzeitig mit dem Auseinanderfallen der früheren Währungsgemeinschaft auf der Goldbasis und mit den stark unterschiedlichen Schicksalen der einzelnen Landeswährungen ist ein weiteres Element der Weltwirtschaft verloren gegangen: ich meine die überragende Bedeutung Londons als Bank- und Finanzzentrum, so wie es in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts und bis zum ersten Weltkrieg bestanden hatte und nie mehr voll wiederhergestellt wurde. Ein Platz, dessen Währung nicht frei konvertibel, vielmehr der Bewirtschaftung unterworfen ist, kann nicht Zahlplatz der Weltwirtschaft sein. London hat als Finanzzentrum der Welt an Bedeutung stark verloren und New York, das zwar die währungspolitischen Voraussetzungen besässe, fehlt noch die Organisation, die Erfahrung und nicht zuletzt der Wille, Finanzzentrum der Welt zu sein und sich in hohem Masse auf ausserwirtschaftliche Zielsetzungen einzustellen. So ist für eine lange und kritische Zeit unseren internationalen Wirtschaftsbeziehungen nicht nur die Voraussetzung konvertibler und gesunder Währungen, sondern das altgewohnte Zentrum verloren gegangen. Nach dem zweiten Weltkrieg stand man vor der Notwendigkeit, diese auseinandergebrochenen Grundlagen wieder zusammenzusetzen. Dabei handelte es sich nicht bloss darum, Mitteln, weil zur Zeit die Marshall-Hilfe die Hauptleistung vollbringt und sie in deren Schatten steht, solange die Marshallhilfe noch in Wirksamkeit bleibt.

Land; und vor gleich zu Beginn einer grossen Gesundungsoperation zu hoch greift, läuft Gefahr, der realen Entwicklung voranzuliegen. Ich glaube, dass dies bisher eine lichen und währungspolitischen Scherbenhaufen einigermaßen in Ordnung zu bringen. Es ist deshalb nicht verwunderlich, dass alles recht mühsam ging und seine Zeit brauchte; es mag wohl eher verwundern, dass wir in der Erholung bereits wieder langsamen Werdens der europäischen Zahlungs-Union beweist so weit sind. Diese relativ rasche Erholung war nur möglich durch die Einsicht der Vereinigten Staaten in die Notwendigkeit organisierter und grosszügiger Hilfe an alle vom Krieg schwer betroffenen Volkswirtschaften - die eben noch feindlichen Länder nicht ausgeschlossen - und die Bereitschaft der Vereinigten Staaten, die notwendige Hilfe zu leihen, sie in einer Form zu leihen, die nicht neue und kaum tragbare Belastungen in den Empfängerländern schafft, vielmehr einfach zu schenken. Bevor diese letzte Auffassung in der Marshallhilfe zum Durchbruch kam, versuchte man es über die Schaffung internationaler Institutionen, die den Gedanken der Kooperation verkörperten und grundsätzlich davon ausgingen, dass alle Partner zu gegenseitiger Hilfeleistung fähig seien, bis man dann einsehen musste, dass es unter ihnen manche gab, die einseitig der Hilfe bedurften und zur Hilfeleistung an andere viel zu schwach waren.

Aus dieser an sich richtigen aber verfrühten Konzeption reif war. So erwiesen sich beispielsweise die verfrüht verlangten Paritätsmeldungen aller Partnerländer an den Fonds aus dem Herbst 1947 mehr als Hindernis, denn als die beiden Institutionen von Bretton Woods: der Internationale Währungsfonds und die Welt- und Wiederaufbaubank mit Sitz in Washington. Sie spiegeln amerikanisches Denken in der Weltwirtschaft etwas zurückstellt, so zeigte sich auch darin wieder, dass sie weltumfassende Institutionen sind und in ihren Zielsetzungen sehr hoch greifen. Umfassende Systeme lassen aber meistens zu wenig Raum für die Berücksichtigung unterschiedlicher Verhältnisse von Land zu Land. Die Bank arbeitet langsam und mit begrenzten Mitteln, weil zur Zeit die Marshall-Hilfe die Hauptleistung vollbringt und sie in deren Schatten steht, solange die Marschallhilfe noch in Wirksamkeit bleibt.

Land; und wer gleich zu Beginn einer grossen Gesundungsoperation zu hoch greift, läuft Gefahr, der realen Entwicklung voranzulaufen. Ich glaube, dass dies bisher eine der Gefahren amerikanischen Planens in der weltwirtschaftlichen Politik war. Sie kann durch intensive Diskussion mit den Partnern korrigiert werden, wie das Beispiel des langsamen Werdens der europäischen Zahlungs-Union beweist.

Sie wissen, dass die Zielsetzungen der Institutionen von Bretton-Woods: die Wiederherstellung gesunder Währungsverhältnisse in der Welt und auf ihrer Grundlage die Wiederherstellung eines freien und multilateralen Handels- und Zahlungsverkehrs mit den schweizerischen Bestrebungen und Wünschen weitgehend übereinstimmen. Wir sind auch mit den Schöpfern dieser weltumfassenden Institutionen der Ueberzeugung, dass eine organisierte Hilfe den wirtschaftlichen Erholungsprozess in den vom Kriege betroffenen Ländern abzukürzen vermag und durchaus nützlich ist. Es ist schwer zu entscheiden, ob und in welchem Masse die Institutionen von Bretton Woods praktisch in dieser Richtung gewirkt haben. Man erwartete zunächst eine Förderung des wirtschaftlichen und monetären Erholungsprozesses vor allem vom Internationalen Währungsfonds, bis es sich zeigte, dass dieser für eine Lage geschaffen war, die noch nicht bestand und noch keineswegs reif war. So erwiesen sich beispielsweise die verfrüht verlangten Paritätsmeldungen aller Partnerländer an den Fonds aus dem Herbst 1947 mehr als Hindernis, denn als Förderung des Gesundungsprozesses der Währungen. Hatte man die "Weltbank" wegen der auf den Fonds gesetzten Erwartungen in der Weltmeinung etwas zurückgestellt, so zeigte sich seither, dass die Bank mit ihrer sehr vorsichtigen Kreditpolitik doch in manchen Fällen eine nützliche und vielleicht ebenso wertvolle Hilfe gewährte, wie sie der Fonds zu geben vermochte. Die Bank arbeitet langsam und mit begrenzten Mitteln, weil zur Zeit die Marshall-Hilfe die Hauptleistung vollbringt und sie in deren Schatten steht, solange die Marschallhilfe noch in Wirksamkeit bleibt.

Die Schweiz hat sich von beiden Bretton Woods -u- Institutionen fern gehalten. Sie mögen dies auf Ihren und- Auslandsposten und in Ihrer Arbeit bedauert haben, weil- es unserem Lande leicht als mangelnder Willen zur inter- nationalen Kooperation ausgelegt werden kann. Aber ich- glaube, dass wir für unser Fernbleiben gut Gründe hatten von- und dass uns daraus kein Schaden entstanden ist. Unser t der Fernbleiben ist auf typische schweizerische Reaktionen zu- s- rückzuführen. Wir versinken als kleines Land nicht gern ten. in einer weltumspannenden Organisation, in der andere Part- ch- ner so viel gewichtiger und mächtiger sind als wir. Wenn sich unter diesen auch kleinere Staaten finden, wie Belgien, an und Holland, so hatten diese Länder Veranlassung genug, uns mitzumachen, selbst dann, wenn sie darüber nicht ganz York. glücklich waren. de Die Schweiz befand sich nicht in der Woods selben Zwangslage und konnte die Vor- und Nachteile einer Beteiligung ruhig gegeneinander abwägen. de Dabei zeigte sich, dass sie eine Reihe von Verpflichtungen mit weitreichenden wirtschaftlichen und währungspolitischen Konsequenzen hätte übernehmen müssen. de Wenn andere vor allem die Währungs- und Kredithilfe sahen, die ihnen aus diesen Institutionen beiden kommen sollte, so wären wir u.U. zu einer sehr weitgehenden Mittelbereitstellung veranlasst worden. de Es gibt in den il- Statuten des Internationalen Währungsfonds einen Art. 7, nach welchem Länder mit "knapper" (oder harter) Währung verpflich- tet sind, ihre Landeswährung unbeschränkt gegen Gold abzuge- ben und darüber hinaus dem Fonds Frankenkredite zur Verfügung zu stellen. de Es ist nicht Egoismus, wenn solche Zumutungen zum Hindernis unserer Teilnahme wurden; es ist vielmehr die Vorsicht des kleinen Landes als Hartwährungs- und Gläubiger- land neben dem Koloss der USA und die Einsicht in die Gefah- l ren, die ihm und seiner Währung aus einer schlecht propor- e- tionierten Partnerschaft erwachsen können. eitbar auch mit ihr verbunden sind. Ohne die Marshallhilfe wären unsere europäi-

Unsere Nicht-Beteiligung als Mitglied der Institutionen von Bretton Woods hat uns nicht an der Pflege freundschaftlicher Beziehungen zu Fonds und Weltbank gehindert. Dem Fonds liefern wir eine Reihe finanz- und wirtschaftsstatistischer Angaben. Mit der Weltbank stehen wir wegen einer Anleihe in Schweizerfranken in Verbindung. Sie hat von einer schweizerischen Bankengruppe (im Zusammenwirken mit der Bank für internationalen Zahlungsausgleich) schon vor Jahresfrist die Verfügung über einen höhern Frankenbetrag erhalten. Wenn eine öffentliche Anleihe der Weltbank in der Schweiz noch nicht zustande gekommen ist, so hängt dies damit zusammen, dass trotz der ausgesprochenen Flüssigkeit des schweizerischen Geldmarktes die Bedingungen für die Anleiheaufgabe bei uns bisher noch um ein Weniges ungünstiger waren als in New York.

Die grundsätzliche Haltung der Schweiz Bretton Woods gegenüber bleibt somit die alte: bei allem Verständnis für die Zielsetzung dieser Institutionen hindert uns die Wahrung unserer eigenen Interessen an einer Beteiligung. Wir sind dabei der Ueberzeugung, dass unser Fernbleiben vielleicht eine kleine moralische Schwächung für Bretton Woods bedeuten mag, dass es aber materiell für das Funktionieren der beiden Institutionen ohne Gewicht ist - umsomehr als während der Zeit der aktiven Marshallhilfe Bretton Woods in einer teilweise verständlichen Inaktivität liegt.

Die allmähliche Gesundung der Finanz- und Währungsverhältnisse ist andere Wege gegangen, als man bei der Schaffung der Institutionen von Bretton Woods angenommen hatte. Eine mächtige Hilfe in Waren und Dollars ist vorerst notwendig geworden und als "Marshallhilfe" grosszügig gewährt worden. Obwohl die Schweiz nicht zu den Empfängerländern der Marshallhilfe gehört, hat sie deren positive Seiten stets viel höher gewertet, als gewisse nachteilige Auswirkungen auf die schweizerische Wirtschaftslage, die unbestreitbar auch mit ihr verbunden sind. Ohne die Marshallhilfe wären unsere europäi-

Die zu normaleren Austauschbeziehungen und vernünftigerer internationaler Arbeitsteilung führen wird. Die Einsicht in diese möglichen positiven Seiten und insbesondere die Überzeugung, welche das die Lage der Schweiz als Aussen-seiter sein müsste, haben den Bundesrat im Parlament den Antrag auf Beteiligung der Schweiz an der Europäischen Zahlungsunion stellen lassen.

Diese Beteiligung bringt uns neue europäische Vorteile. Hier, im Rahmen einer europäischen Organisation rein wirtschaftlichen Charakters, die nicht auf Welt- und Grossmachtbedürfnisse zugeschnitten ist und einer anderen Atmosphäre entstammt als Bretton Woods, kann die Schweiz mitmachen. Im Rahmen dieser Organisation ist auf amerikanische Initiative hin in langer Vorbereitungsarbeit eine sogenannte "Europäische Zahlungs-Union" geschaffen worden, der sich die Schweiz anschliessen wird, sofern das Parlament dazu seine Zustimmung gibt. Der Entscheid über eine eventuelle Beteiligung der Schweiz ist weder dem Bundesrat noch den vorberatenden Instanzen leicht gefallen. Im Gegensatz zu andern internationalen Institutionen handelt es sich bei der Europäischen Zahlungs-Union um eine überblickbare Organisation gegenseitiger Hilfe zwischen Nachbarländern zum Zwecke der Zahlungserleichterung und damit der Befreiung des Waren- und Zahlungsverkehrs von einem Teil der Schranken, die ihn seit Kriegsende behindern. Das System, von dem man immer noch behaupten kann, es komme verfrüht, ist als technisches Instrument des internationalen Zahlungsverkehrs vernünftig konzipiert, geht in der Gleichmacherei nicht allzu weit, sondern unterscheidet mit realpolitischem Sinn zwischen den unterschiedlichen Lagen der einzelnen Partnerländern. Mit einer kräftigen Dollarhilfe aus Uebersee und mit gegenseitigen Kredithilfen kann in der Entwicklung der europäischen Nachkriegswirtschaft eine bedeutsame Zwischenstufe gewonnen werden,

die zu normaleren Austauschbeziehungen und vernünftigerer internationaler Arbeitsteilung führen wird. Die Einsicht in diese möglichen positiven Seiten und insbesondere die Ueberlegung, welches denn die Lage der Schweiz als Aussen-seiter sein müsste, haben den Bundesrat dem Parlament den Antrag auf Beteiligung der Schweiz an der Europäischen Zahlungsunion stellen lassen.

Diese Beteiligung bringt uns neue Kreditengagements. Die Quote der Schweiz beträgt 250 Millionen Dollar, das sind etwas über eine Milliarde Franken. Davon sind rund 600 Millionen in Krediten der "Union" zu gewähren, während nach ihrem Abrechnungssystem gleichzeitig 400 Millionen in Gold an die Schweiz fliessen würden. Von den 600 Millionen neuen Krediten sind alte Forderungen in Abzug zu bringen, die (-je nachdem sowohl Frankreich wie Grossbritannien diesen Weg der Bezahlung beschreiten) 200 - 250 Millionen Franken ausmachen können. Die Aufbringung von 350 - 400 Millionen Krediten, die sich der Bund im Markte zu beschaffen hätte, ist bei der gegenwärtigen Lage des schweizerischen Geld- und Kapitalmarktes ohne Störung möglich. Unser Markt leidet unter einer akuten Anlagenot, und die Bindung von Mitteln in Titeln des Bundes wird zu einer angenehmen Entlastung werden. Der Mehr-Aufwand des Bundes wird sich dann reichlich bezahlt machen, wenn aus unserer Beteiligung an der Europäischen Zahlungs-Union die Möglichkeit wächst, unsere Ausfuhr und damit die Beschäftigung unserer Arbeitskräfte auf einer gesunden Höhe zu halten. Eine Gefährdung der Währung unseres Landes ist auf dieser Beteiligung nicht zu erwarten. Man kann sich heute, angesichts der Auftriebskräfte, die der Aufrüstung entstammen, allerdings fragen, ob die Bereitstellung neuer Kreditmittel im Umfang von 600 Millionen nicht zu einem "boom" führen werde. Noch im Juni sahen wir

diesen Krediten eine willkommene Stütze der abklingenden Konjunktur; das mag heute etwas anders sein. Wir wissen aber nicht, wie dauernd, wie stark und wie breit die Auswirkungen der Aufrüstung auf unsere Wirtschaft sein werden; es gibt auch hier Korrektive, die die Bäume nicht in den Himmel wachsen lassen, und es wird gerade bei der Eigenart der schweizerischen Produktion Wirtschaftszweige geben, die von der Aufrüstung nicht profitieren, und deshalb die Stütze der Zahlungs-Union auch weiterhin brauchen. So möchte ich keineswegs aus der veränderten Konjunkturlage den Schluss ziehen, dass ein Beitritt der Schweiz zur Europäischen Zahlungs-Union sich nicht mehr rechtfertigt.

Die Schweiz ist ein altkapitalistisches Land mit hoher Kapitalbildung und relativ geringen Investitionsmöglichkeiten auf eigenem Boden, zugleich ein Land mit einer gesunden und konvertibeln Währung. Sie stellt deshalb ein interessantes europäisches Kapitalreservoir dar. Es mag andern Ländern und auch internationalen Institutionen für ihre Kreditbedürfnisse unter vernünftigen Voraussetzungen zur Verfügung stehen; das wird letztlich auch unserer Wirtschaft dienlich sein. (Im ersten Semester 1950 wurden ca. 300 Millionen Auslandskredite gewährt). Wir wollen uns dabei aber auch der Kleinheit unseres Marktes und seiner Verwundbarkeit eingedenk bleiben und ihn nicht in falscher Ueberheblichkeit neben die grossen Plätze von London und New York stellen. Man wird gut tun, sich der schweizerischen Proportionen stets bewusst zu bleiben. Wir tun dies auch in unseren Ueberlegungen bezüglich internationaler Institutionen und der Verpflichtungen, die sie uns bringen.

standé technique tel qu'il est prévu dans le cadre des Nations Unies sera couvert entièrement par des contributions volontaires dont celle que la Suisse a promis de verser. Les sommes disponibles seront réparties entre l'ONU et les institutions spécialisées selon le barème suivant: tion de l'aide multilatérale. Un

Exposé de M. le Ministre Zutter:

FAO

OIT

La Suisse s'est intéressée à l'assistance technique aux pays insuffisamment développés, problème qui fait l'objet du point 4 du programme Truman. Le Conseil fédéral, sous réserve de ratification, a décidé que la Suisse participerait à l'aide prévue en faveur des pays économiquement arriérés et verserait un million à titre d'assistance technique. Cette somme servira à la réalisation d'un programme de 18 mois. Par rapport à l'immensité de la tâche à accomplir, cette somme paraît faible; elle est cependant élevée du point de vue de l'Administration des finances et elle accroît sensiblement la contribution que nous versons déjà aux institutions internationales. L'assistance technique n'est pas un problème nouveau. Avant la guerre déjà, elle était pratiquée par divers Etats à titre bilatéral. Les Etats-Unis notamment ont acquis une grande expérience dans ce domaine, spécialement en Amérique du Sud où ils ont aidé de nombreuses républiques; il n'était pas encore question à cette époque de pays insuffisamment développés mais la situation était la même qu'aujourd'hui. Grâce à ces expériences, les Etats-Unis ont développé une méthode en matière d'assistance technique. Ils ont les moyens d'accorder des congés à des savants, à des spécialistes ou à des techniciens américains alors qu'il est beaucoup plus difficile en Suisse de nous séparer pour quelque temps des personnes compétentes. Le budget global de l'assistance technique tel qu'il est prévu dans le cadre des Nations Unies sera couvert entièrement par des contributions volontaires dont celle que la Suisse a promis de verser. Les sommes disponibles seront réparties entre l'ONU et les institutions spécialisées selon le barème suivant:

arrangement a été conclu entre le Département des Finances,	
ONU	23 %
le nôtre, l'Ecole polytechnique fédérale et M. Zipfel au	
FAO	29 %
sujet de la séparation de ces deux formes d'action. Au sur-	
OIT	11 %
plus, il a été créé un comité de coordination comprenant des	
UNESCO	14 %
représentants dans tous les départements ainsi que diverses	
OMS	22 %
personnalités représentant le monde de la science et de l'in-	
CTACT	1 %
dustris.	

Sur le plan bilatéral la Suisse dispose d'un certain nombre d'atouts, notamment la réputation dont jouissent ses produits à l'étranger, notre savoir-faire et la réputation qu'ont plusieurs Etats à recevoir de la part de pays trop riches ou trop connus des missions politiques. Des conversations ont eu lieu avec la Division du Commerce, le Département des Finances, le Professeur Pallmann, président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, et M. Zipfel de l'OFIAMI.

Au mois de juin 1950 une conférence s'est tenue à Lake Success à laquelle la Suisse fut représentée par une délégation dirigée par M. le Ministre Bruggmann. A cette occasion, la Confédération fit connaître le montant de l'aide qu'elle entendait accorder à l'ONU et elle fut mise au courant des plans par l'ONU et des contributions promises par les autres Etats participant à la conférence de Lake Success. Cet intérêt de la Suisse à l'égard de l'assistance technique est plus immédiat sur le plan bilatéral où une action est plus rapide. On ne renoncera pas à ce genre de collaboration pour passer au plan multilatéral, mais on le continuera. Une distinction nette est faite au point de vue de la compétence, selon qu'il s'agit de collaboration bilatérale ou multilatérale. L'aide bilatérale se poursuivra sous les auspices de personnalités qui s'y sont voués depuis longtemps comme par exemple le Professeur Pallmann. Ce sera en revanche le Département politique qui prendra la direction de l'aide multilatérale. Un

arrangement a été conclu entre le Département des Finances, le nôtre, l'Ecole polytechnique fédérale et M. Zipfel au sujet de la séparation de ces deux genres d'action. Au surplus, il a été créé un comité de coordination comprenant des représentants dans tous les départements ainsi que diverses personnalités représentant le monde de la science et de l'industrie.

Sur le plan bilatéral, la Suisse dispose d'un certain nombre d'atouts, notamment la réputation dont jouissent nos produits à l'étranger, notre monnaie forte et la répugnance qu'ont plusieurs Etats à recevoir de l'aide de pays trop puissants ou soupçonnés d'intentions impérialistes. Du côté suisse, aucune crainte de visées politiques ne s'attache à notre aide.

Sur le plan multilatéral, nous avons également les atouts dont nous disposons sur le plan bilatéral. En plus, nous aurons la possibilité de placer des experts suisses ou de livrer nos machines dans des pays qui n'ont pas la possibilité de recourir, faute de moyens, à une aide bilatérale.

Sur le plan multilatéral, notre collaboration présente des dangers inexistantes dans le cas de l'aide bilatérale. Nous ne voudrions pas, par exemple, que notre contribution soit noyée dans une masse anonyme ou perdue par des transferts successifs d'une caisse d'une institution spécialisée à une autre caisse. Nous ne voudrions pas non plus qu'elle serve uniquement au paiement de fonctionnaires désireux de recevoir leur traitement en monnaie forte, dollars ou francs suisses plutôt qu'en monnaie moins appréciée.

Jusqu'à la conférence de juin, nous étions dans l'incertitude quant à la nature et à l'ampleur du programme d'assistance technique envisagé par l'ONU. Cependant, les avis des différents milieux suisses étaient en général très

parlementaire et que les chambres ne pourraient pas traiter

positifs. Leurs réponses ont notamment relevé que nous devrions être prudents en matière de financement mais même à cet égard nous avons reçu des encouragements. M. Wahlen par exemple, suggérait même une contribution de 1,8 à 2 millions de francs. Comme vous le savez, M. Wahlen est maintenant à Washington où il dirige un service important de la FAO. Ses efforts pourront servir aux buts suivants:

Nous avons su à temps que le budget total de l'assistance technique serait de 20 millions de dollars pour 18 mois. En annonçant un versement de 12 millions, les Etats-Unis déclarèrent l'action pratique.

Notre offre de un million a été bien accueillie à Lake Success. Nous avons, à cette occasion, demandé à être mis sur un pied d'égalité avec les autres pays et que notre contribution soit utilisée pour des services suisses tout en admettant que des dérogations exceptionnelles pourraient être apportées à cette règle générale avec notre accord. Ces réserves ont paru acceptables.

En plus de la contribution de la Suisse de un million de francs, beaucoup d'autres contributions ont été annoncées. Je citerai notamment:

Etats-Unis	12 millions de dollars
Belgique	13 millions et demi de frs belges
France	422 millions de frs français
Pays-Bas	1 million et demi de florins
Suède	1 demi million de couronnes. Cette somme a été jugée insuffisante à Lake Success et l'attitude de la Suède fut critiquée.
Italie	93 mille dollars

A cela on pourrait ajouter par souci du pittoresque les 30.000 gourdes de Haïti et les 30.000 lempiras du Honduras.

Il est exposé que notre versement dépend en partie de notre procédure parlementaire et que les chambres ne pourront pas traiter

l'affaire. Jusqu'à présent, aucune des sommes promises n'a été versée à l'exception de celles annoncées par la Grande-Bretagne et certains dominions. L'Australie a surtout fait preuve d'un zèle remarquable en versant sa contribution deux jours après la conférence.

Les montants affectés à l'aide des pays sous-développés pourront servir aux buts suivants:

avis, nous avons tenu à être prudents et nous ne formons des équipes d'experts qui donneront sur place leur avis, nous avons même demandé à être tenus au courant que le principal pays intéressé, les Etats-Unis, n'aura pas formé des experts nationaux qui se rendront dans les pays fait le geste auquel il s'est engagé, techniquement plus développés grâce à des bourses;

installer des instituts techniques dans les pays qui en ont besoin; dans le domaine bilatéral, le Népal a demandé qu'on lui envoie une équipe de techniciens qui a été dotée

procéder à des enquêtes, à des recherches scientifiques, à l'étude des projets ou la diffusion des renseignements. D'autre part, la ville de Damas nous a demandé de lui fournir un ingénieur pour des travaux hydrauliques.

A l'issue de la conférence deux organes appropriés ont été mis sur pied, le Bureau d'assistance technique (BAT), composé du secrétaire général de l'ONU, M. Lie, et des directeurs généraux des institutions spécialisées. On a constitué en outre un organisme de contrôle (CAT) qui comprend les représentants des 18 membres du Conseil économique et social. L'Inde a demandé d'aider à dresser la liste des besoins

Lors de la dernière session du Conseil économique et social à Genève, des entretiens ont eu lieu avec divers hauts fonctionnaires de l'ONU, notamment avec M. Manuel Perez-Guerrero, qui ont manifesté l'intérêt de l'ONU à l'endroit de la participation suisse, tendant à faire appel

Ces jours derniers, nous avons reçu une lettre de M. Trygve Lie réaffirmant son intérêt pour la contribution suisse et demandant quand nous la verserons. Nous avons exposé que notre versement dépend en partie de notre procédure parlementaire et que les chambres ne pourront pas traiter

l'affaire avant leur session de décembre. Nous avons saisi cette occasion pour demander au secrétaire général de vouloir bien confirmer que les réserves suisses exprimées lors de la conférence de Lake Success au mois de juin dernier ont été acceptées. Nous avons de même demandé à être tenus au courant chaque fois que l'on aurait recours à des services suisses. Dans toute cette affaire, nous n'avons rien voulu négliger, mais nous avons tenu à être prudents et nous ne manifesterons aucune hâte à verser notre contribution tant que le principal pays intéressé, les Etats-Unis, n'aura pas fait le geste auquel il s'est engagé.

Certains cas pratiques ont déjà été examinés par le Département. Dans le domaine bilatéral, le Népal a demandé qu'on lui envoie une équipe de techniciens qui a été dotée d'un crédit de frs 50.000. Cette équipe se rendra probablement aussi au Bengale. D'autre part, la ville de Damas nous a demandé de lui fournir un ingénieur pour des travaux hydrauliques et l'Egypte serait heureuse d'accueillir un entomologiste suisse pour l'aider dans sa lutte contre les parasites du coton. Sur le plan multilatéral, nous venons de recevoir une demande, encore officieuse, du secrétariat des Nations Unies concernant l'envoi éventuel d'un représentant permanent suisse qui se rendrait pendant une année en Iran et au Pakistan afin d'aider à dresser la liste des besoins de ces Etats.

En terminant, j'aimerais dire combien nous serions reconnaissants à nos légations de nous signaler toute possibilité de demande d'aide bilatérale ainsi que toute intervention des pays où ils sont accrédités tendant à faire appel à des formes quelconques d'assistance technique sur le plan multilatéral, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'institutions internationales. Il faudrait renseigner Berne, même si la Suisse n'est pas mentionnée spécifiquement.

Discussion.

Monsieur le Ministre Zehnder: nicht die Absicht zu intervenieren, der Druck der öffentlichen Meinung hat sie jedoch dazu gezwungen. Sie glaubten, sie könnten den Angriff der Nordkoreaner rasch abstoppen und so hat Präsident Truman den Befehl zum Eingreifen gegeben. Die Amerikaner sind der Auffassung gewesen, dass der Angriff mit der Flugwaffe gestoppt werden könnte. Ueberraschenderweise ging die Entwicklung aber anders. So hat sich Amerika getauscht und wahrscheinlich kam die Intervention doch.

Die USA werden zur Offensive übergehen müssen, sonst verlieren sie im Osten jegliches Prestige. Der 38. Breitengrad wird von ihnen vermutlich überschritten werden und damit besteht grosse Gefahr, dass sich der Krieg ausweitert. China oder die Mandschurei könnten eingreifen, auch die Sowjetunion, da deren Häfen nicht sehr weit von Korea abliegen.

Leider kennen wir die Absichten Moskaus nicht, d.h. die Meinungen im Politbüro. Offenbar wird Moskau verhindern wollen, dass die amerikanische Kriegsindustrie auf vollen Touren zu laufen beginnt, es ist vermutlich gegen eine Erweiterung des Krieges. Moskau kämpft nicht gerne an mehreren Fronten. Auch im letzten Krieg hat es Japan erst angegriffen, als an seiner Westfront nichts mehr zu fürchten war. Die russische Strategie bestrebt von jeher die Konzentration aller Mittel auf ein Objekt, wobei insbesondere am öffentlichen Meinung allzusehr beherrschen lässt. Es ist nicht ausgeschlossen, dass Amerika zum Angreifer gegen Russland werden muss sich nicht unbedingt zum Weltbrand auswachsen, was Europa gestatten wird, sich zu organisieren und auch Westdeutschland wieder aufleben zu lassen.

On craint, par exemple, en Grande-Bretagne que les Etats-Unis ne tiennent pas suffisamment compte de l'état d'impréparation

M. le Ministre Brüggmann:

Je tiens à confirmer ce que vient de dire mon collègue, le Ministre Brüggmann. En Grande-Bretagne on est d'avis que le danger vient moins de l'Union Soviétique que des Etats-Unis qui risquent de précipiter le conflit, le voulant ou non. M. Brüggmann a relevé que les Américains avaient des informations très incomplètes sur la situation en Corée. Les Anglais, pour leur part, ont été mieux informés et ils n'ont pas conçu une idée très haute de l'état de préparation des Etats-Unis.

Il se manifeste une crainte générale à l'égard de la politique mondiale des Etats-Unis que l'on compare parfois à un éléphant se promenant dans un magasin de porcelaine. On relève notamment la manière de traiter à Washington la question de Formose. L'on craint que dans le cas d'un conflit contre la Chine les Etats-Unis ne soient saignés à blanc. L'opinion publique dans le Royaume-Uni n'est pas préparée à l'idée d'une guerre générale. A titre d'exemple, je pourrais relever que M. Grossmann, membre du Parlement, qui, il est vrai, n'est pas toujours d'accord avec M. Bevin mais qui n'est pas moins une personnalité intéressante, m'a raconté qu'il a dû, lors d'une tournée dans sa circonscription électorale, expliquer à ses électeurs que dans le conflit coréen actuel les Etats-Unis ne sont pas les agresseurs! Cela montre à quel point l'électeur anglais est peu au courant des manœuvres de la politique mondiale.

Si un autre conflit que celui de la Corée éclatait à la périphérie de l'URSS, si, par exemple, après la Corée un autre foyer s'allumait en Indochine, puis à Formose, puis en Iran, les Etats-Unis seraient alors tentés de frapper à la tête sans tenir compte d'une série de facteurs négatifs. On craint, par exemple, en Grande-Bretagne que les Etats-Unis ne tiennent pas suffisamment compte de l'état d'impréparation

Die Amerikaner hatten nicht die Absicht zu intervenieren, der Druck der öffentlichen Meinung hat sie jedoch hierzu gezwungen. Sie glaubten, sie könnten den Angriff der Nordkoreaner rasch abstoppen und so hat Präsident Truman den Befehl zum Eingreifen gegeben. Die Amerikaner sind der Auffassung gewesen, dass der Angriff mit der Flugwaffe gestoppt werden könnte. Ueberraschenderweise ging die Entwicklung aber anders. So hat sich Amerika getäuscht und wahrscheinlich auch die Sowjetunion, die mit der Wahrscheinlichkeit der Nichtintervention der Amerikaner rechnete und sicherlich nicht mit einem so hartnäckigen Widerstand. Der Grund zum Korea-Konflikt dürfte daher in einem Missverständnis der beiden Grossmächte zu suchen sein. Solche Missverständnisse könnten wieder vorkommen und dann könnte der Krieg sich ausweiten.

Die Erfahrungen mit China geben den Amerikanern zu schaffen. Dazu bekommen sie vor Russland immer mehr Angst. Die russische Atombombe ist eine Gefahr für die amerikanischen Riesenstädte. Wenn der Konflikt in Korea lange dauert, so wird die amerikanische Kriegsindustrie stark anlaufen, was automatisch eine höhere Kriegsgefahr mit sich bringt. Die Diskussion um das Kriegsbudget, ob es 5, 10 oder 30 Milliarden betragen soll, ist für die Stimmung in Amerika typisch. Die Kriegsgesinnung stärkt sich in den USA von Tag zu Tag. Gefährlich ist auch, dass Präsident Truman sich von der öffentlichen Meinung allzusehr beherrschen lässt. Es ist nicht ausgeschlossen, dass Amerika zum Angreifer gegen Russland werden kann. Die USA könnten Kräfte entfalten, die die Welt noch nie gesehen hat.

en Iran, les Etats-Unis seraient alors tentés de frapper à la tête sans tenir compte d'une série de facteurs négatifs. On craint, par exemple, en Grande-Bretagne que les Etats-Unis ne tiennent pas suffisamment compte de l'état d'impréparation

M. le Ministre de Torrenté:

Je tiens à confirmer ce que vient de dire mon collègue, le Ministre Bruggmann. En Grande-Bretagne on est d'avis que le danger vient moins de l'Union Soviétique que des Etats-Unis qui risquent de précipiter le conflit, le voulant ou non. M. Bruggmann a relevé que les Américains avaient des informations très incomplètes sur la situation en Corée. Les Anglais, pour leur part, ont été mieux informés et ils n'ont pas conçu une idée très haute de l'état de préparation des Etats-Unis.

Il se manifeste une crainte générale à l'égard de la politique mondiale des Etats-Unis que l'on compare parfois à un éléphant se promenant dans un magasin de porcelaine. On relève notamment la manière de traiter à Washington la question de Formose. On craint que dans le cas d'un conflit contre la Chine les Etats-Unis ne soient saignés à blanc. L'opinion publique dans le Royaume-Uni n'est pas préparée à l'idée d'une guerre générale. A titre d'exemple, je pourrais relever que M. Crossmann, membre du Parlement, qui, il est vrai, n'est pas toujours d'accord avec M. Bevin mais qui n'est pas moins une personnalité intéressante, m'a raconté qu'il a dû, lors d'une tournée dans sa circonscription électorale, expliquer à ses électeurs que dans le conflit coréen actuel les Etats-Unis ne sont pas les agresseurs! Cela montre à quel point l'électeur anglais est peu au courant des manoeuvres de la politique mondiale. Si un autre conflit que celui de la Corée éclatait à la périphérie de l'URSS, si, par exemple, après la Corée un autre foyer s'allumait en Indochine, puis à Formose, puis en Iran, les Etats-Unis seraient alors tentés de frapper à la tête sans tenir compte d'une série de facteurs négatifs. On craint, par exemple, en Grande-Bretagne que les Etats-Unis ne tiennent pas suffisamment compte de l'état d'impréparation

où se trouve l'Europe occidentale qui, en cas d'une troisième guerre mondiale, pourrait être détruite, la Grande-Bretagne y comprise. Cet état d'impréparation est évident tant du point de vue matériel que moral.

Une des questions qui ont été discutées cet après-midi est le principe de notre politique de solidarité sur le terrain international.

1) Le principe de notre politique étrangère tel qu'il a été maintes fois défini consiste à éviter au nom de notre neutralité toute emprise politique étrangère, à mettre l'accent sur la solidarité internationale en adhérant à des organisations dont ni les travaux ni la constitution ne portent atteinte à notre neutralité.

2) Cette politique a engagé la Suisse à adhérer à toutes les agences spécialisées des Nations Unies à l'exception du Fonds monétaire international et de la Banque Internationale.

Or, l'U.R.S.S. ou bien n'a pas adhéré à ces organisations ou bien en est sortie. Tel est le cas pour l'OMS. Plusieurs Etats satellites se sont au cours de ces derniers mois retirés de ces organisations sous le prétexte que celles-ci ne fournissent qu'un travail réel insuffisant. Pour le fonds international aux enfants qui relève directement du Secrétariat de l'ONU, la Russie et ses satellites en sont formellement restés membres, en revanche ils ont refusé de prendre part aux dernières séances vu la présence des représentants de la Chine nationaliste. Il ne fait pas de doute que notre politique de solidarité nous oblige de collaborer avec ces organisations. Néanmoins il convient de constater que sur le plan politique, cette collaboration est devenue aujourd'hui unilatérale en ce qu'elle s'étend uniquement aux pays du bloc occidental.

de l'Ouest sur le plan politique et militaire, a été pour la

première 3) OEEC. Le plan Marshall a été lancé au moment où l'Occident nourrissait encore l'espoir d'une collaboration avec la Russie. L'URSS et les démocraties populaires européennes furent invitées à y adhérer. La Suisse accueillit avec faveur l'idée d'une collaboration économique européenne dès la première conférence de Paris où la Russie était présente. La déclaration du général Marshall soulignait du reste le caractère strictement économique de l'organisation projetée. Au surplus même après le refus d'adhérer de la Russie et de ses satellites et la violence avec laquelle la propagande soviétique attaqua le plan Marshall, les hommes d'Etat de l'Occident continuèrent à affirmer que l'OEEC ne devait pas rester une organisation exclusivement occidentale, que la porte restait ouverte à la Russie et aux satellites.

Or avec le développement du Pacte atlantique et le déplacement du centre de gravité de l'activité occidentale qui tend à glisser de la reconstruction économique vers la défense militaire, la politique de l'OEEC apparaît de plus en plus liée au bloc occidental. Aucune des nations dirigeantes de l'ouest ne serait disposée aujourd'hui à envisager sérieusement l'entrée de la Russie dans l'OEEC, si jamais cette intention pouvait naître à Moscou. Politiquement cette organisation est donc devenue également unilatérale.

4) Simultanément, les problèmes économiques et militaires en Europe occidentale tendent de plus en plus à s'interpénétrer. Les subventions du plan Marshall peuvent prendre de plus en plus le caractère d'une aide à l'Europe occidentale pour permettre aux membres de l'OEEC de développer leurs armements sans trop affaiblir leur situation économique.

Cette collusion inévitable en fait - bien que parfois formellement déniée - entre l'OEEC et l'activité contractuelle de l'Occident sur le plan politique et militaire, a été pour la

première fois divulguée à la conférence de Londres du mois de mai. Cette tendance s'est certainement accentuée par suite des événements de Corée et leur répercussion sur l'ensemble des Etats occidentaux.

Je citerai à ce propos une déclaration de M. Acheson qui exprime l'intention d'exiger des pays bénéficiaires de l'OECE qu'ils dépensent en armement dans leur monnaie nationale la contre-partie des dollars qu'ils reçoivent de l'Amérique.

La liste des pays qui sont membres de l'OECE et en même temps du Conseil de l'Europe et du pacte de Bruxelles démontre l'imbrication de ces divers organismes. En outre la participation officielle des Etats-Unis et surtout du Canada aux travaux de l'OECE prend une signification particulière.

On ne saurait mieux indiquer le stade atteint par ce développement lent mais inéluctable qu'en se référant non seulement à l'opinion officielle de divers experts britanniques mais à la déclaration officielle d'un personnage qui tient de près au gouvernement américain: "Nous devons reconnaître," a déclaré il y a quelques semaines M. Tracy S. Voorhees, "que l'aide économique et militaire sont inextricablement liées et ne peuvent être séparées si l'on veut tirer le maximum de l'assistance totale que nous pouvons donner à l'Europe. A cette fin nous devrions considérer immédiatement la possibilité de faire dépendre notre future aide économique à nos alliés d'une contribution correspondante à la défense commune dans toute la mesure possible avec le maintien de saines économies. Cette aide devrait naturellement s'ajouter à ce que nos alliés peuvent raisonnablement inscrire dans leur budget au bénéfice de la défense."

5) Dans ces conditions l'on peut de bonne foi se demander si nous pourrions nous en tenir sans trop de difficultés à notre politique dite de solidarité. Tôt ou tard, semble-t-il, la question pourrait se poser de savoir si nous

quasi inaperçues ces dernières semaines pour la plus grande ne serons pas forcés de renoncer à collaborer avec l'OECE dans l'intérêt même de notre neutralité en dépit des grands sacrifices matériels que cette décision pourrait comporter. Sans doute cette décision comporterait-elle des sacrifices assez douloureux. Toutefois, il est difficile d'admettre que les alliés occidentaux croient réellement que la Suisse suit en aveugle ce développement. Ils pourraient être tentés de supposer que nous l'approuvons et que nous serions prêts, le cas échéant, à en tirer les conséquences logiques sur le plan politique. Il est superflu de souligner les dangers qui pourraient découler de cette impression. Cette considération paraît plus importante que le point de vue russe, car Moscou admet sans doute en principe qu'un pays dit capitaliste ne peut qu'appartenir au groupe de l'Ouest. Dans ces conditions et surtout depuis que nous sommes disposés à adhérer à l'EPU et à contribuer au POOL pour plusieurs centaines de millions de francs suisses, sans même recevoir d'aide au titre de plan Marshall, la plus grande circonspection paraît s'imposer. Si l'on admet le danger qui nous guette sur le plan politique, ne serait-il pas préférable de se "distancer" de l'OECE peu à peu et avec une préparation diplomatique suffisante. Tout atermoiement pourrait comporter le risque que la Suisse se trouve placée d'un moment à l'autre dans une situation telle qu'elle devra agir d'urgence pour sauvegarder sa neutralité. Or plus la réaction suisse sera inattendue, plus violente sera sans doute la réaction de l'Occident à notre égard.

M. le Ministre Lardy:

J'ai été frappé par l'état d'impréparation de l'Europe occidentale, tant au point de vue matériel que moral. En Belgique, par exemple, les considérations d'ordre intérieur priment; les grandes questions internationales ont passé

quasi inaperçues ces dernières semaines pour la plus grande partie de l'opinion publique.

Un peu partout dans le monde on assiste à ce qu'on pourrait appeler le "satellitisme" à l'égard des événements les plus graves. Ce n'est pas seulement à l'est que les Etats d'importance secondaire se tournent vers un chef pour quêter des mots d'ordre. La France et l'Italie ont aussi perdu leur esprit d'initiative et, dans une certaine mesure elles sont devenues incapables de résoudre seules les grands problèmes internationaux auxquels elles doivent faire face. beaucoup Malgré ces considérations, j'ai moins de craintes que mon collègue M. de Torrenté à l'égard de l'OECE. J'estime notamment que les fonds que nous prêterons à des organismes internationaux seront en tous cas aussi bien placés que les prêts que nous avons accordés dans le passé à plusieurs Etats. Qu'est-il advenu de la dette ottomane et des emprunts russes? Il n'en reste rien et nous avons retiré à l'époque moins de ces prêts que nous n'escomptions retirer maintenant de notre apport à des institutions internationales. dans la voie de l'OECE. Il y a deux ans, lorsque nous étions d'accord de faire partie de cette organisation, nos engagements n'étaient pas moindre que ceux qui nous lieront au sein de

Monsieur le Ministre Huber: Ce qui est différent

c'est que l'on craint aujourd'hui qu'il ne s'établisse un lien entre l'OECE et la Partie de l'Atlantique. Partant, il n'est pas convenient de seure plus grand de ne pas participer à l'OECE que d'en être membre. Je n'ai pas l'impression que le fait pour la Suisse de collaborer étroitement sur le plan économique avec les pays de l'ouest avec lesquels nous sommes étroitement liés pèsere dans la balance. Quoi que nous fassions du point de vue économique, nos participations à l'OECE ou avec nous on tenions à l'écart notre attitude n'arrêtera nullement les Russes. En revanche, il faut veiller à ce que nous ne fassions rien sur le plan politique qui puisse être en contradiction avec notre neutralité.

Bundeskanzler Adenauer setzt sich für eine westliche Welt ein und ist der Ansicht, dass eine westdeutsche Armee eine dritte Kraft in Europa bilden könnte. Europa sollte militärisches Eigengewicht bekommen, damit das Risiko es anzugreifen grösser wird.

précaire, car la guerre ne dépend plus que de la certitude de la victoire chez les Russes. A Moscou, on est convaincu

M. le Ministre de Salis:

M. le Ministre Gorge:

En ce moment la France est essentiellement occupée par le problème de l'Indo-Chine et ne peut disperser ses efforts. Dans une certaine mesure, elle est satisfaite de ce qui se passe en Corée. C'est en somme un abcès de fixation qui la soulage un peu.

De plus en plus on remarque qu'un fossé se creuse entre une opinion publique toujours plus apathique et le ministre Plevin, actif et courageux. L'atmosphère rappelle beaucoup celle 1939-1940 la "drôle de guerre". Le peuple ne désire ni guerre, ni prolongation du service militaire. Il se manifeste dans toutes les classes un défaitisme général. Là-dessus se greffe la question du réarmement de l'Allemagne que la Français persiste à trouver dangereux.

Je suis d'accord avec le ministre de Torrenté que notre adhésion à l'Union européenne des paiements présente un certain danger. Il faut pourtant se rendre compte qu'en réalité nous ne faisons pas un pas en avant dans la voie de l'OECE. Il y a deux ans, lorsque nous étions d'accord de faire partie de cette organisation, nos engagements n'étaient pas moindre que ceux qui nous lieront au sein de l'Union européenne des paiements. Ce qui est différent c'est que l'on craint aujourd'hui qu'il ne s'établisse un lien entre l'OECE et le Pacte de l'Atlantique. Pourtant l'inconvénient demeure plus grand de ne pas participer à l'OECE que d'en être membre. Je n'ai pas l'impression que le fait pour la Suisse de collaborer étroitement sur le plan économique avec les pays de l'ouest avec lesquels nous sommes étroitement liés pèsera dans la balance. Quoi que nous fassions du point de vue économique, que nous participions à l'OECE ou que nous nous en tenions à l'écart, notre attitude n'arrêtera nullement les Russes. En revanche, il faut veiller à ce que nous ne fassions rien sur le plan politique qui puisse être en contradiction avec notre neutralité.

précaire, car la guerre ne dépend plus que de la certitude de la victoire chez les Russes. A Moscou, on est convaincu

que ni les Américains, ni leurs alliés ne prendront l'initiative d'une guerre préventive. Tant que Moscou hésite

M. le Ministre Gorgé:

La neutralité est un concept jugé périmé par plusieurs. Comme nous y tenons toujours, nous avons jugé bon de donner des compensations; en quelque sorte, nous cherchons à nous faire pardonner notre neutralité. C'est ainsi que nous avons adhéré à l'OECE.

Le plan Marshall s'est révélé bienfaisant pour la Suisse, à laquelle il a valu des avantages indirects. Nous avons bénéficié de ce plan car nos voisins, auxquels nous sommes liés, ont évité ainsi une débâcle économique. Mais pourtant je suis inquiet et je me demande si nous referions le chemin que nous avons parcouru dans la voie de la collaboration avec l'OECE. Aujourd'hui nous avons plus de raisons d'être neutres que de faire preuve de solidarité, d'autant plus que l'OECE est devenue un bloc opposé à un autre bloc. C'est pourquoi je m'associe entièrement à toutes les inquiétudes manifestées par M. de Torrenté.

Je doute fort de la justesse de ce que vient de dire M. Gorgé. Je suis persuadé que tous les efforts que nous pourrions faire pour convaincre l'URSS n'auront aucun effet. On a souvent comparé la neutralité de la Suisse à celle de Suède. La Suisse n'a rien eu à se reprocher pendant la guerre. Tel n'est pas le cas de la Suède qui laissa passer sur son territoire plusieurs divisions allemandes qui se rendaient en Norvège. Il en est résulté un profond malentendu qui demeure encore entre la Suisse et la Norvège.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui estiment que quoi que nous fassions l'URSS n'écouterait que son intérêt, et ne nous respectera pas, même si nous demeurons neutres. Pour nous, la neutralité est toujours une protection. Elle est le complément naturel de notre armée. Il vaut mieux tout faire pour convaincre un ennemi possible de notre esprit réel de neutralité, même si notre solidarité avec l'Ouest doit en souffrir. Ce qui prime, c'est la sécurité. Elle est aujourd'hui précaire, car la guerre ne dépend plus que de la certitude de la victoire chez les Russes. A Moscou, on est convaincu

que ni les Américains, ni leurs alliés ne prendront l'initiative d'une guerre préventive. Tant que Moscou hésite sur l'issue du conflit, nous ne risquons pas de guerre ouverte. Il nous faut donc augmenter chez les Russes leurs raisons de ne pas croire à la victoire, car le jour où ils seront persuadés qu'ils sortiront vainqueurs d'une guerre, ce sera le conflit. Il faut donc nous armer toujours plus. En conclusion, la Suisse doit poursuivre son effort militaire et perfectionner constamment son armement. Elle doit aussi maintenir plus stricte et plus rigide sa neutralité. Comme je l'ai dit dans un de mes ouvrages, la neutralité est comme la femme de César, elle ne doit jamais être soupçonnée.

Malgré tous les efforts de la Suède pour plaire à Moscou, j'ai pu constater que l'hostilité que l'URSS manifeste parfois à l'égard de la Suisse n'est rien à côté de celle dont elle fait preuve.

M. le Ministre Vallotton: ne puis donc pas partager les

Je doute fort de la justesse de ce que vient de dire M. Gorgé. Je suis persuadé que tous les efforts que nous pourrions faire pour convaincre l'URSS n'auront aucun effet. On a souvent comparé la neutralité de la Suisse à celle de Suède. La Suisse n'a rien eu à se reprocher pendant la guerre. Tel n'est pas le cas de la Suède qui laissa passer sur son territoire plusieurs divisions allemandes qui se rendaient en Norvège. Il en est résulté un profond malentendu qui demeure encore entre la Suède et la Norvège.

Par la suite, la Suède a réaffirmé sa neutralité, mais elle est devenue membre des Nations Unies. A-t-elle tiré des avantages de son attitude? Je ne le crois pas. La Suède s'est parfois placée dans des situations très délicates, parfois elle s'est abstenue, notamment au sein de l'ONU et s'est ainsi attirée le courroux des deux camps.

Elle a, par exemple, condamné l'agression de la Corée du Nord et a ainsi suscité un vif mécontentement de la part de l'URSS. D'un autre côté, tout en étant membre de l'ONU, elle a cherché à s'abstenir de prendre part à des mesures qu'elle jugeait incompatibles avec sa politique de neutralité.

La Suède a cherché à se concilier la bienveillance de l'URSS en lui accordant un crédit d'un milliard de couronnes. Le résultat de cette "captatio benevolentiae" est que des commissions de contrôle soviétiques ont pénétré dans toute l'industrie suédoise qu'elles contrôlent étroitement.

Jusqu'à présent, la Suède n'a livré que pour un montant de 400 millions et ce retard dans ses livraisons n'a fait que lui attirer les reproches de l'URSS. Malgré tous les efforts de la Suède pour plaire à Moscou, j'ai pu constater que l'hostilité que l'URSS manifeste parfois à l'égard de la Suisse n'est rien à côté de celle dont elle fait preuve

à l'égard de la Suède. Je ne puis donc pas partager les vues de M. Gorgé. J'estime que la politique du Conseil fédéral en matière de neutralité et de solidarité a été sage et qu'elle mérite toutes nos félicitations.

M. le Ministre Hohl:

Es ist schwer, mit den Leuten der Kominform in direkte Berührung zu kommen. Russland dürfte keinen Krieg beginnen. Der Hauptzweck des Krieges in Korea scheint das Abtasten der Reaktion der Weltöffentlichkeit. An mehreren Fronten werden die Russen sich nicht engagieren, dies dürften auch die Amerikaner wissen.

Die Schweiz sollte eine strikte Neutralitätspolitik beobachten, die von einer starken Armee zu unterstützen ist.

M. le Ministre Nef:

Pour parler en premier lieu de la Corée et de la situation internationale créée par ce conflit, je partage entièrement l'opinion de M. Bruggmann. Le Canada, bien qu'il se soit montré bien plus réservé en l'occurrence que

M. le Ministre Kohli: donnera tout l'appui voulu aux Etats-Unis,

soit aux Nations Unies, en premier lieu du point de vue économique, mais aussi militaire. Il ne faut pas oublier cependant qu'une nation de 14 millions ne sera pas à même d'entreprendre les mêmes démarches que les Etats-Unis avec ses 150 millions, surtout que son territoire qu'il se verra peut-être appelé à défendre un jour contre une attaque des Russes, est considérablement plus vaste, plus grand que le territoire des Etats-Unis et que ce territoire est par dessus le marché bien plus difficile à défendre. Il ne faut pas non plus oublier que le territoire canadien est bien plus vulnérable que celui des Etats-Unis par suite de sa proximité aérienne de la Russie. En effet, par le pôle Nord, le Canada peut être atteint en deux heures, soit bien plus facilement que bien des Etats européens, surtout que le réseau de postes d'écoute, soit de stations de radar, est encore en état de construction dans les vastes contrées du nord, soit inhabitées.

Die Schwierigkeiten Russlands mit Belgrad beruhen zum grossen Teil darauf, dass die Russen keinen Krieg wegen Triest beginnen wollten. Diese Einstellung lässt hoffen, dass Russland auch später für Kompromisse Hand bieten wird. Prestigeverluste bedeuten bekanntlich für Russland viel weniger als für den Westen.

Die Schweiz sollte ihre Armee stärken. Es ist für Russland nicht entscheidend, ob wir mehr oder weniger neutral sind, ob wir beispielsweise bei der OECE mitmachen. Entscheidend für Russland ist, dass wir ein kapitalistisches Land sind. Sollten die Russen die Schweiz einmal besetzen, so wäre eines ihrer ersten Ziele, das Land völlig verarmen zu lassen, damit Klassengegensätze entstehen. Argumente zählen in USA und England, aber nicht gegenüber Russland. Wir sollten uns gegenüber Moskau mit den Theorien von Marx selbst verteidigen. Solchen Ueberlegungen sind die Russen viel leichter zugänglich. Grosse Gefahr für die Schweiz könnte ein Bürgerkrieg in den Nachbarländern sein, oder wenn dort kommunistische Diktaturen errichtet würden. Dies brächte uns in eine ähnliche Lage wie jene zwischen 1939 und 1945.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exposer brièvement les relations de la Suisse envers les organisations de vue que dans plusieurs cas, le nombre de membres internationaux, ce qui est le sujet de notre discussion qui s'abstient de voter, soit qui veulent rester neutres d'aujourd'hui, particulièrement telles qu'on peut les observer n'est pas réalisable, et nous avons même vu le cas de l'arrêt du Canada.

M. le Ministre Nef: ONU ont fait des déclarations formelles

de neutralité. Pour parler en premier lieu de la Corée et de la situation internationale créée par ce conflit, je partage entièrement l'opinion de M. Bruggmann. Le Canada, bien qu'il se soit montré bien plus réservé en l'occurrence que

La plupart des organisations internationales sont que les Etats-Unis, donnera tout l'appui voulu aux Etats-Unis, soit aux Nations Unies, en premier lieu du point de vue économique, mais aussi militaire. Il ne faut pas oublier cependant qu'une nation de 14 millions ne sera pas à même d'entreprendre les mêmes démarches que les Etats-Unis avec ses 150 millions, surtout que son territoire qu'il se verra peut-être appelé à défendre un jour contre une attaque des Russes, est considérablement plus vaste, plus grand que le territoire des Etats-Unis et que ce territoire est par dessus sinon impossible à corriger, au moins à l'heure actuelle le marché bien plus difficile à défendre. Il ne faut pas non plus oublier que le territoire canadien est bien plus vulnérable que celui des Etats-Unis par suite de sa proximité aérienne de la Russie. En effet, par le pôle Nord, le Canada peut être atteint en deux heures, soit bien plus facilement que bien des Etats européens, surtout que le réseau de postes d'écoute, soit de stations de radar, est encore en état de construction dans les vastes contrées du nord, soidisant inhabitées.

Quant aux réserves potentielles des Etats-Unis et du Canada, qui - en cas de guerre - trouveraient sans doute une amalgamation ou tout au moins une coordination complète, elles sont énormes. Il est peut-être vrai qu'elles ne sont pas illimitées, mais ce qui compte dans le cas d'un conflit - elles sont sans doute de beaucoup supérieures à celles de l'adversaire. Il paraît bien naturel, dans ces conditions, que ni l'un ni l'autre des deux blocs ne désire voir augmenter le pouvoir de l'adversaire. Il empêcherait sans doute également l'admission d'Etats qui s'abstiendraient de voter dans toutes les questions dans lesquelles une division d'idées ou d'idéologies se produirait. Néanmoins il ne faut pas perdre brièvement les relations de la Suisse envers les organisations internationales, ce qui est le sujet de notre discussion d'aujourd'hui, particulièrement telles qu'on peut les observer n'est pas négligeable, et nous avons même vu le cas où certains membres de l'ONU ont fait des déclarations formelles de neutralité, en dernier lieu dans le cas du conflit de la Corée, sans que ces pays aient été forcés de résigner leur mandat de membres.

La plupart des organisations internationales sont groupées autour de l'ONU, alliées à elle ou organisées par elle depuis que celle-ci a été conçue à Dumbarton Oaks en 1944 et à Yalta en 1945 et finalement fondée à San Francisco en 1946. Cette organisation est en conséquence encore très jeune, ne comptant guère que cinq ans. Dans ce court laps de temps, elle s'est développée très rapidement et l'on reconnaît d'ores et déjà les graves erreurs commises lors de sa fondation qui sont malheureusement extrêmement difficiles, sinon impossibles à corriger, au moins à l'heure actuelle.

Si, au début, une des conditions principales pour l'admission a été la déclaration de guerre à l'Allemagne, ce qui forçait les membres d'abandonner ipso facto toute politique de neutralité, condition qui nous empêchait de jurer et de facto de nous y joindre, cette conception a évolué dans ces cinq ans d'existence de l'ONU. Il paraît en effet qu'aujourd'hui ce sont surtout des conditions d'ordre politique qui forment la base pour l'admission, car les deux grands blocs qui se sont si rapidement formés au sein de l'ONU depuis 1947, soit le bloc des démocraties et celui des Etats communistes, comptent en premier lieu le nombre de votes que de nouvelles admissions pourraient procurer à l'un ou à l'autre de ces deux blocs. Les relations que les candidats maintiennent avec l'Allemagne n'entrent plus du tout en considération. Il paraît bien naturel, dans ces conditions, que ni l'un, ni l'autre des deux blocs ne désire voir augmenter le pouvoir de l'adversaire. Il empêcherait sans doute également l'admission d'Etats qui s'abstiendraient de voter dans toutes les questions dans lesquelles une division d'idées ou d'idéologies se produirait. Néanmoins il ne faut pas perdre de vue que dans plusieurs cas déjà le nombre de pays-membres qui s'abstiennent de voter, soit, qui veulent rester neutres, n'est pas négligeable, et nous avons même vu le cas où certains membres de l'ONU ont fait des déclarations formelles de neutralité, en dernier lieu dans le cas du conflit de la Corée, sans que ces pays aient été forcés de résigner leur mandat de membres.

Dans ces conditions, je me demande si la Suisse, par suite de la ligne de conduite, du reste toujours très sage, qu'elle a choisie après des réflexions bien mûres et approfondies et des expériences de longue durée, se voit pleinement appréciée à sa juste valeur, comme elle aurait intérêt à l'être, par les membres des organisations internationales. J'en doute quelque peu.

Il est bien évident, que chacun des deux grands blocs désire trouver de l'appui pour ses idéologies dans le monde entier et n'a guère de sympathie pour ceux qui désirent par principe se tenir à l'écart de tout problème qui est en discussion ou en dispute.

Du point de vue financier, Je crains que nous soyons ainsi placés en face d'un certain danger, à savoir d'être trop isolés et en conséquence de ne pas être toujours regardés d'un bon oeil, ni d'un côté, ni de l'autre. Une certaine méfiance en est le résultat. - Les démocraties se méfient peut-être moins de nous que les communistes, connaissant notre attitude générale envers les idéologies communistes. Mais je crains que même les démocraties ne méconnaissent parfois notre vraie situation pour pouvoir l'apprécier entièrement et l'opinion pourrait se répandre que nous cherchons partout et toujours à nous soustraire à de justes obligations humaines et politiques et que nous désirions dans tous les cas être traités différemment des autres.

Hélas, il est bien vrai que notre situation est très différente de celle des autres pays, mais il faut la faire comprendre aux ignorants qui malheureusement sont légion. Maintes fois déjà l'on m'a dit que la Suisse était aujourd'hui.

A mon avis, c'est donc une de nos grandes tâches d'expliquer et de faire comprendre notre situation qui est spéciale. Du reste, notre situation envers les organisations internationales est bien plus forte que celle de tous les autres pays, vu que du point de vue militaire et même financier, nous sommes entièrement indépendants. Nous sommes un facteur plus important que l'étendue de notre territoire

le laisserait prévoir. Nous pouvons nous permettre de suivre notre propre politique, ce qui n'est pas le cas pour les autres pays. Les dirigeants basés sur la confiance et la coopération est notre devoir de collaborer dans toute la mesure du possible avec les organisations et agences internationales, avec lesquelles nous possédons des intérêts communs, même si le résultat final est souvent modeste et que les longues discussions auxquelles l'on est forcé d'assister paraissent souvent inutiles. Elle avance que lentement. Elle a plus de Du point de vue militaire, il n'y a pas de doute, à mon avis, que nous devons maintenir notre entière indépendance et notre neutralité complète. Du point de vue financier, nous sommes en mesure, grâce à la sage et efficace politique suivie par nos autorités dans le passé et le présent, de jouer également le rôle qui nous convient. Quant aux questions économiques, notre dépendance des autres pays est trop prononcée pour nous permettre de nous isoler, mais des négociations, des accords et des traités avec les pays étrangers nous assurent, malgré tout, une certaine liberté d'action. Et les relations politiques? Personnellement, je ne crois pas que nous ayons perdu grand-chose à ne pas être membre des Nations Unies - sauf que nous risquons quelque peu de perdre le contact personnel que les membres ont entre eux, soit avec les dirigeants de la politique mondiale qui nous affecte pourtant également: Le monde peut vivre sans nous, mais nous ne pouvons pas vivre sans lui. Nous risquons de rester à l'écart de certaines questions qui viennent sur le tapis. Maintes fois déjà l'on m'a dit que la Suisse était aujourd'hui le pays le plus isolationniste du monde entier. Si nous pouvions réussir, par conséquent, à nouer des relations plus intimes, tant avec les organisations internationales qu'avec les dirigeants de la politique mondiale - bien entendu sans abandonner notre neutralité - je crois

que nous pourrions qu'y gagner. Il y a aujourd'hui tant de questions et de problèmes à résoudre que des relations personnelles entre les dirigeants basées sur la confiance et la compréhension des problèmes communs, sont une nécessité pour tous, pour nous comme pour les autres.

Toute nation qui reste trop isolationniste porte dans le courant de l'histoire une certaine empreinte de cette politique et risque un peu de devenir, sous certains rapports "weltfremd" et le progrès n'y avance que lentement. Elle a plus de difficultés à suivre l'évolution qui se produit dans d'autres pays. On remarque encore aujourd'hui les conséquences de l'isolationnisme américain de 1776 à 1940, fait que j'ai constaté à plusieurs reprises, surtout depuis que je suis au Canada, un pays qui a toujours conservé d'étroites relations avec l'Empire britannique, ce qui lui a donné une certaine maturité internationale qui fait souvent défaut aux Etats-Unis.

La Suisse étant un petit pays avancé peut se permettre d'être isolationniste pour quelque temps. Mais on ne peut imaginer ce que le monde deviendrait si les Etats-Unis, par exemple, faisaient de même et retournaient un jour à leur politique d'isolationnisme pratiquée pendant cent cinquante ans. Que deviendrait l'Europe dans ces conditions?

Pour terminer, vous me permettrez d'ajouter que les principes de la démocratie, qui se voient aujourd'hui pour la deuxième fois en quinze ans en face d'un bloc puissant très hostile et dictatorial, devront peut-être subir une certaine évolution pour pouvoir résoudre les problèmes auxquels ils se heurtent. Toute en restant tolérante et en propageant l'idéal de la liberté personnelle en toute chose, je crois que la démocratie devra se montrer plus ferme, plus positive et plus active sous bien des rapports que dans le

passé. Une coordination d'intérêts avec les autres nations qui pensent et vivent comme nous et un échange d'idées occasionnel ou périodique, ne pourrait être que favorable à notre pays.

Le communisme est certainement un ennemi formidable de toutes les démocraties et de tout ce qui nous est cher, à nous et à notre patrie, de sorte que le maintien de certains contacts plus étroits avec les autres démocraties ne peut, à mon avis, que nous être salutaire, toute en maintenant une stricte liberté d'action, une indépendance complète et les principes de notre neutralité.

M. le Ministre Daeniker:

Die Aussenpolitik Indiens ist im Wesentlichen diejenige Nehrus. Ohne seine sichere politische Führung entsteht ein Chaos und er ist sich der Bedeutung seiner Berufung, die ihm als dem Führer des Reiches der Mitte zusteht, voll bewusst. Nehru hat bemerkt, dass die Nachbarnationen auf die Stellungnahme Indiens zum Koreakonflikt im Sinne einer Wegleitung abstellen.

Aus den recht zahlreichen Reden Nehrus ergibt sich als wegleitender Gedanke der feste Wille, mit allen Staaten gleich gute Beziehungen zu unterhalten. Unter allen Umständen lehnt es Indien ab, einem Block politisch sich anzuliefern. Fragen wie Atlantikpakt, Berlin, Oesterreich, begegnen sehr geringem Interesse. Indiens Staatslenker finden mit Recht, die Aufgaben im Zusammenhang mit dem Aufbau von staatsrechtlich neutraler Schweiz. Gegenüber Amerika besteht noch ein starkes Misstrauen wegen imperialistischer Tendenzen, das wiederum daran schuld ist, dass Amerika an Indiens Wiederaufbau noch sehr geringes Interesse bekundet hat. Neutralität aufgefasst werde. Im Gegenteil, darüber hinaus

hofft Nehru in entscheidenden Momenten weltpolitischer Krisen kraft dieser Unabhängigkeit eine massgebliche Rolle der Vermittlung im Sinne der Erhaltung des Friedens zu spielen. Es brauchte nur den Koreakonflikt, damit Nehru die Gelegenheit ergriff, seine Vermittlung anzubieten, deren negativer Ausgang ihm zum vornherein klar gewesen ist und die oft so falsch verstanden und ihm so sehr zur Last gelegt worden ist. An Nehru's Haltung kann jedenfalls soviel beanstandet werden, dass er das Vorgehen der USA geschwächt, indem er sie imperialistischer Ziele bezichtigt, während er es als nötig bezeichnet, dass dem nordkoreanischen Angreifer entgegengetreten werde und genau weiss, dass diese Aufgabe einstweilen nur die USA erfüllen können.

Im Grunde ist Indien nicht rein neutral: als Mitglied des Commonwealth gehört es einer politischen Struktur an, die es in verschiedenster Hinsicht bindet. In militärischer und in flottenpolitischer Hinsicht kann Indien das Band mit England, das ihm sehr konkrete Vorteile verschafft, nicht zerreißen. Im Falle eines Krieges wird Indien ganz auf die Seemächtegruppe angewiesen sein, nicht nur für Nahrungsmittel- und Treibstoffversorgung allein, sondern hinsichtlich der Zufuhr, da es bloss über eine Handelsflotte von noch nicht 1/2 Million Tonnen verfügt und eine winzige Kriegsflotte, die es zu deren Beschützung aufbieten könnte. Des weitern sind die Beziehungen zur westlichen Welt nicht nur enge geblieben, sondern herzliche geworden, was gewiss nicht von den Beziehungen zu Amerika gesagt werden kann. Zu keinem Staat des Kontinents Europa bestehen engere Beziehungen. Eine Ausnahmestellung genießt darin die föderalistisch neutrale Schweiz. Gegenüber Amerika besteht noch ein starkes Misstrauen wegen imperialistischer Tendenzen, das wiederum daran schuld ist, dass Amerika an Indiens Wiederaufbau noch sehr geringes Interesse bekundet hat.

UNO die tatsächlichen Gegebenheiten verkörpern und z.B. im Zusammenhang mit dem Koreakonflikt, das die UNO niemals admettre.

Interesse Eine weitere These von Nehrus Aussenpolitik beruht darin, dass allein der Nationalismus eine Sicherheit gegenüber der Ausweitung des Kommunismus darstelle und das Postulat der raschen Beendigung jeglicher Kolonialherrschaft. Richtig ist gewiss, dass die Unrast in den südöstlichen Staaten nicht ideologisch bedingt, sondern auf den politischen Gegensatz zur Kolonialmacht nach Aufgabe der japanischen Besetzung und auf wirtschaftliche Gründe zurückzuführen ist. Der Kommunismus ist eine von aussen hereingetragene Bewegung, die nur durch terroristische Methoden Fuss fassen können. Auch seit dem Kriege hat sich die soziale Lage in diesen Staaten stark zugespitzt, insbesondere infolge der fortschreitenden Ueberbevölkerung und der zurückgebliebenen Agrarproduktion, woran die weitgehende Verschuldung des Bauern, die fortschreitende Parzellierung des Bodens, das kommerziell ausgerichtete Plantagesystem, die Faktoren, die das Landproletariat gewaltig haben anschwellen lassen, schuld sind. Aber es ist fraglich, ob die Selbständigkeit, die Errichtung nationaler Regierungen und deren oft unzulängliche Landreformen diese Zustände zu bessern in der Lage wären. Dies zeigt sich deutlich in den Philippinen, in Indonesien und in geringerem Masse auch in Siam und dem durch innere Zerwürfnisse stark geschwächten Burma, das Zustände hervorrufen, aus denen der Kommunismus immer wieder den grössten propagandistischen Nutzen zieht.

Ein letztes Postulat Nehru's bildet die Rassen-

gleichheit.

Es ist bemerkenswert, welchen Kredit die UNO in Indien im Gegensatz zu den einzelnen Mächten genießt, die in der UNO ein Machtwort führen. Von diesem Gesichtspunkt aus ist es erwünscht, dass die UNO keine Schwächung erfahre und durch den Koreakonflikt mindestens keine moralische Einbusse erleide. Aber es ist für Indien unerlässlich, dass die UNO die tatsächlichen Gegebenheiten verkörpere und z.B. im

jamais admettre.

M. le Ministre de Torronté:

Intéresse des Friedens dem kommunistischen China den Sicherheitsratssitz nicht verweigert. Indien meint gute Gründe zu haben, dass Delhi im Verhältnis Chinas zur Welt eine Vermittlerrolle zukommen und es berufen sei, dem kommunistischen Einfluss die Waage zu halten, que le Conseil fédéral, Indien hat es aber aufgegeben, auf ein Zusammengehen der asiatischen Staaten abzustellen oder einen regionalen Zusammenschluss anzustreben; die südostasiatischen Staaten sind zu schwach und innerlich zu uneinig, um zusammen eine Macht zu bilden; sie könnten es nur mit ausländischer Hilfe tun, die sie aber vermissen oder ablehnen.

Ist Indien dem Kommunismus ausgesetzt? Nein, es besteht lediglich Anfälligkeit. regain d'actualité en liaison avec la guerre de Corée.

Il y a quelque temps déjà, j'avais été avisé et par le Foreign Office en dépit des assurances que m'avait

M. le Ministre de Fischer: embre 1948, que la question des

Le Moyen-Orient est aujourd'hui une partie du monde qui est complètement désarmée. Du point de vue militaire, il n'existe aucun autre secteur qui présente un vide aussi absolu. C'est pourquoi, nous avons tout intérêt à ce que les Anglais et les Américains plutôt que d'autres s'y installent. La Suisse doit rester neutre dans cette région pour ne pas partager les antipathies qui se manifestent à l'égard de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

En cas de conflit, le Moyen-Orient sera démuné comme les Indes; le Canal de Suez sera bloqué et les champs de pétrole, même s'ils ne sont pas occupés, seront inutilisables pour les Occidentaux. Au sein de l'ONU, le Moyen-Orient a peu de valeur à cause du conflit qui l'oppose à Israël. Sous cet angle encore, la Suisse a tout avantage à ne pas être membre de l'ONU. Nous ne sommes ainsi associés en aucune façon avec une mesure que les pays arabes ne pourront jamais admettre.

M. le Ministre de Torrenté:

Après les interventions de MM. Gorgé et Vallotton, je tiens à insister encore sur un point. Ce n'est point l'attitude russe qui m'inquiète, mais bien la réaction de l'Occident. Il est en effet possible, que le Conseil fédéral, sans doute appuyé par l'opinion publique suisse, soit un jour contraint d'opérer un décrochage sur le plan diplomatique et en particulier en matière de collaboration avec l'OECE. Plus ce décrochage sera abrupt, plus la réaction alliée à l'égard de la Suisse sera vive.

Autre question: livraisons aux pays de l'Est.

Après le discours de Churchill et la réponse de M. Attlee la question connaît un regain d'actualité en liaison avec la guerre de Corée.

Il y a quelque temps déjà, j'avais été avisé et par le Foreign Office en dépit des assurances que m'avait données M. Bevin le 24 décembre 1948, que la question des exportations suisses vers l'Est allait rebondir. Depuis, M. Zehnder a eu, si je ne fais erreur, une conversation avec M. Scrivener à ce sujet. Or, selon les renseignements recueillis le 30 août par ma Légation et communiqués le même jour au Département, l'attitude américaine à ce sujet se serait encore raidie. L'Amérique aurait attiré l'attention de plusieurs Etats, outre les membres du Pacte Atlantique, sur la nécessité d'un contrôle sévère sans avoir obtenu des résultats satisfaisants, en dépit de la liste des prohibitions établies par le Pacte Atlantique. Le discours radiodiffusé de M. Churchill n'a fait que renforcer l'intention des Américains de reviser cette liste. Le commerce de transit n'est pas sans inquiéter également l'Amérique. L'on soupçonne des Etats occidentaux d'avoir même acheminé des marchandises américaines vers la Russie ou ses satellites. Le deuxième front soit ouvert en Suisse. Le but des Soviets est d'affaiblir tous les pays qui sont hostiles au communisme et qui s'opposent au

plan étab. Selon les indications fournies par l'Ambassade d'Amérique à Londres, le rôle de deux maisons suisses qui auraient trempé dans ce trafic ferait l'objet d'un examen approfondi. Le Ministre des Etats-Unis à Berne serait déjà intervenu à ce sujet auprès du Département. certains reproches J'ai l'impression que les réactions américaines ne devraient pas, dans les circonstances actuelles, être prises à la légère. Quelle est l'attitude du Département en cette matière? stater que notre opinion publique est nettement hostile au communisme. Dans un conflit idéologique, la neutralité morale n'existe pas. Or, d'après le raisonnement de M. Gorgé, il faudrait donc reconnaître qu'il existe

M. le Conseiller fédéral Petitpierre: me que les nazis avaient

La discussion s'est centrée sur deux points: les risques que nous encourons en collaborant à l'OECE et le problème de notre neutralité. Plusieurs orateurs ont aussi mentionné les difficultés qui pourraient résulter de certaines livraisons en direction des pays de l'est. Ces difficultés sont indépendantes de notre collaboration à l'OECE. Elles constituent un problème pour soi.

Quant à notre collaboration avec l'OECE, je puis vous affirmer que les préoccupations qui se sont manifestées ici sont partagées par le Conseil fédéral qui se rend bien compte qu'un réarmement de l'Europe occidentale pourrait avoir des conséquences sur l'OECE et que la participation de la Suisse à cet organisme devra éventuellement être ré-examinée.

En envisageant l'intérêt qu'a l'URSS pour la neutralité suisse comme l'a fait tout à l'heure M. le Ministre Gorgé, il ne faut pas perdre de vue les buts politiques de l'URSS. L'Union Soviétique ne s'intéresse nullement à la neutralité pour elle-même. En 1942 par exemple, Staline lui-même avait proposé que le deuxième front soit ouvert en Suisse. Le but des Soviets est d'affaiblir tous les pays qui sont hostiles au communisme et qui s'opposent au

plan établi par Lénine et par Staline. Tout diplomate devrait lire ces ouvrages, non pour en faire sa lecture de chevet, mais pour en retenir l'essence. Il est évident que si nous allons plus loin que ce à quoi nous oblige notre statut de neutralité, ceci fera peut-être tomber certains reproches que les Russes nous adressent aujourd'hui, mais cette attitude ne suffira pas à nous préserver du danger. Il importe moins pour les Russes que nous retirions de l'OECE que de constater que notre opinion publique est nettement hostile au communisme. Dans un conflit idéologique, la neutralité morale n'existe pas. Or, d'après le raisonnement de M. Gorgé, il faudrait donc reconnaître qu'il existe une neutralité d'opinion, principe même que les nazis avaient voulu nous faire admettre au début de la dernière guerre.

Ce serait une illusion que de s'imaginer que le jour où l'Europe deviendrait communiste, nous pourrions conserver seuls notre régime démocratique. Je suis convaincu que l'URSS ne veut pas occuper l'Europe occidentale, mais il ne faut pas écarter a priori cette éventualité. En cas d'invasion, la Suisse aurait des chances de sauvegarder pour un temps son indépendance, mais finalement il ne nous serait sans doute pas possible de maintenir nos institutions.

Le Ministre Gorgé et, dans une moindre mesure, le Ministre de Torrenté, ne se sont pas suffisamment rendu compte de notre participation à l'OECE et notre politique de solidarité ne sont pas fondées sur un sentiment, mais qu'elles sont une réalité résultant des circonstances. Notre politique de solidarité n'est pas une concession faite de notre plein gré à d'autres pays comme le croit M. Gorgé et parfois une partie de notre opinion publique. Notre adhésion à l'OECE demeure commandée par la défense de nos intérêts nationaux.

des pays au milieu desquels nous vivons et avec lesquels nous entretenons nos principaux échanges économiques. Nous sommes armement sont apparues clairement à chaque citoyen, l'importance de l'indépendance du pays.

Je suis d'ailleurs convaincu que nous entrons dans une période délicate, car les Etats membres de l'Union atlantique sont aussi membres de l'OECE. C'est pourquoi nous devons aussi souligner l'indépendance de notre attitude dans le domaine politique. Nous luttons et nous continuerons de lutter pour que soit maintenue l'indépendance de l'OECE à l'égard de l'Union atlantique et du Conseil de l'Europe. Nos partenaires connaissent notre attitude à l'égard de l'OECE et un décrochage brutal ne me paraît pas à craindre.

Une interdépendance entre l'OECE et l'Union atlantique pourrait obliger la Suisse à envisager sa sortie de l'OECE. Chaque fois que cela nous est possible, nous faisons connaître notre point de vue à cet égard. Il faut aussi se rappeler que pour notre défense nous sommes tributaires des pays membres de l'OECE. Ce sont notamment eux qui nous livrent des avions et des chars d'assaut. Ce serait folie de penser que nous pouvons nous isoler de manière absolue. Ce que nous perdrons du côté de l'ouest en nous distançant de l'OECE, nous ne le gagnerons jamais du côté de l'est.

Dans le domaine politique, nous devons agir de façon aussi indépendante que possible. C'est ce que nous avons fait lorsqu'il s'agissait pour nous de reconnaître ou non le gouvernement de Pékin. Nous ne devons pas nous préoccuper de façon trop exagérée des réactions de l'étranger à l'égard des positions que nous prenons.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, il n'est pas question pour nous d'y adhérer, car cet organisme s'occupe aussi de questions militaires.

Au reproche que l'on nous fait de participer à l'activité de l'OECE, nous devons répondre que nous ne pouvons pas nous désintéresser des problèmes économiques des pays au milieu desquels nous vivons et avec lesquels nous entretenons nos principaux échanges économiques. Nous sommes armement sont apparues clairement à chaque citoyen soucieux de l'indépendance du pays.

- 115114 -

participerons à l'activité de l'OECE tant que cette organisation maintiendra son indépendance et restera fidèle à ses buts. Nous devons aussi souligner l'indépendance de notre attitude dans le domaine politique.

En terminant, j'aimerais vous rappeler que les ratifications aux conventions de la Croix-Rouge sont encore peu nombreuses. Il serait bon, chaque fois que vous en aurez l'occasion, de souligner l'intérêt qu'il y aurait à ratifier ces instruments.

Il a fallu la guerre de Corée pour le concrétiser et que l'on se rende réellement compte de l'effroyable menace qui plane sur le monde occidental. Il ne s'agit pas de spéculations politiques, d'hypothèses, de probabilités, etc., les faits sont là.

Je ne sais si le conflit de Corée est ou n'est pas le début d'une troisième guerre mondiale mais il est sûrement le résultat de la différence d'armement de deux groupes de puissances. Il faudra encore supporter bien des coups - ou des risques de coups - avant qu'un certain équilibre ne s'établisse.

En disant cela, je songe à une attaque éventuelle de la Bulgarie sur la Grèce, de la Hongrie et autres satellites sur la Yougoslavie, à un soulèvement des Kurdes en Iran/Azerbeïdjan; je pense également à l'Indochine, à la Malaisie, aux Philippines, à Formose, à une avance des communistes chinois vers le Tibet sans exclure l'Allemagne où les deux zones se contempnent en se comprenant de moins en moins. Ce sont ces "combats du temps de paix" auxquels on ne prête qu'une attention distraite parce que lointaine et qui, en fait, sont toujours le prélude d'actions plus graves. Nous en avons une fois de plus la preuve.

Passons sommairement en revue les forces européennes. Pour nous, Suisses, comme pour les autres l'affaire de Corée est salutaire: elle a ouvert les yeux, chacun maintenant sait de quoi il en retourne: les nécessités de notre réarmement sont apparues clairement à chaque citoyen soucieux de l'indépendance du pays.

Exposé de M. le Colonel EMG Daniel sur la situation politico-militaire. il y en a d'autres mais il a frappé l'opinion car les Américains s'y engageront progressivement: Il y a une année, mon prédécesseur vous exposait l'état des forces militaires dans le monde et insistait sur l'état de déséquilibre des moyens entre les puissances occidentales et l'U.R.S.S.

Cet état de choses, dont chacun s'accommodait plus ou moins, restait une notion abstraite. Il a fallu la guerre de Corée pour le concrétiser et que l'on se rende réellement compte de l'effroyable menace qui plane sur le monde occidental. Il ne s'agit pas de spéculations politiques, d'hypothèses, de probabilités, etc., les faits sont là.

Je ne sais si le conflit de Corée est ou n'est pas le début d'une troisième guerre mondiale mais il est sûrement le résultat de la différence d'armement de deux groupes de puissances. Il faudra encore supporter bien des coups - ou des risques de coups - avant qu'un certain équilibre ne s'établisse.

En disant cela, je songe à une attaque éventuelle de la Bulgarie sur la Grèce, de la Hongrie et autres satellites sur la Yougoslavie, à un soulèvement des Kurdes en Iran/Azerbeïdjan; je pense également à l'Indochine, à la Malaisie, aux Philippines, à Formose, à une avance des communistes chinois vers le Tibet sans exclure l'Allemagne où les deux zones se contempnent en se comprenant de moins en moins. Ce sont ces "combats du temps de paix" auxquels on ne prête qu'une attention distraite parce que lointaine et qui, en fait, sont toujours le prélude d'actions plus graves. Nous en avons une fois de plus la preuve.

Passons sommairement en revue les forces européennes, Pour nous, Suisses, comme pour les autres l'affaire de Corée est salutaire: elle a ouvert les yeux, chacun maintenant sait de quoi il en retourne: les nécessités de notre réarmement sont apparues clairement à chaque citoyen soucieux de l'indépendance du pays.

Je le répète, la Corée n'est pas le seul champ de bataille de l'Asie, il y en a d'autres mais il a frappé l'opinion car les Américains s'y engagèrent progressivement: aviation, marine, troupes terrestres et finalement l'économie.

la marine est allée chercher elle-même aux Etats-Unis et à la valeur de deux régiments d'artillerie avec de la munition. Ce n'est pas avec une aide de cette ampleur

Aujourd'hui la stratégie forme un tout, comprenant plusieurs théâtres d'opérations interdépendants les uns des autres car ce sont partout les mêmes, ou leurs alliés ou satellites, qui sont au contact.

Il est admis que ces théâtres sont: l'Extrême-Orient, le Moyen et le Proche Orient, l'Europe, le Grand Nord.

En fonction des événements, l'importance de ces théâtres varie; pendant longtemps ceux de l'Asie étaient nettement au premier plan et l'Europe reléguée au second. Aujourd'hui, malgré la guerre de Corée, l'Europe a, en plus de son potentiel industriel, repris stratégiquement l'importance en vertu du Pacte de l'Atlantique. Il assure la profondeur au dispositif anglo-américain pour la défense nord de l'Afrique dont le Moyen et le Proche Orient, forment la Couverture stratégique Est. Ce continent joue un rôle considérable dans les plans anglo-américains (Kenya). pourtant le peuple travaille ferme, mais dont certaines couches sociales penchent vers la neutralité.

L'obstruction faite par les communistes lors du déchargement des navires... Passons sommairement en revue les forces européennes, qui nous intéressent directement. nous retrouvons l'opposition des syndicats communistes au sujet de l'exécution militaire des commandes de matériel de guerre passées par l'état:

permettant pas de faire d'avantage. ... se fait pas compter avec les autres.

le comité La France. Malgré un budget militaire de ffrs 420 milliards ce pays ne peut remettre sur pied une armée sans une substantielle aide américaine. Cette dernière s'élève pour le moment à 22 chasseurs + 26 bombardiers Helldivers, avions que la marine est allée chercher elle-même aux Etats-Unis et à la valeur de deux régiments d'artillerie avec de la munition. Ce n'est pas avec une aide de cette ampleur que l'on peut créer de nouvelles grandes unités. Une aviation tactique peu que la France produit sur le plan militaire est absorbé par l'Indochine au détriment de la défense de la métropole. aujourd'hui elle dispose de:

L'augmentation de la durée du service prévue mais pas encore votée permettra d'étoffer les troupes métropolitaines sans interrompre l'effort en Indochine. Cependant, la question des "cadres" si importante dans chaque armée ne sera pas résolue pour autant car elle touche de près à la politique. Il s'agit, sommairement, de savoir si on réintègrera dans l'armée des officiers éliminés en 1944/45 et si les divisions à la défense de l'Europe. Les autres formations mobilisables, sans grande valeur et peu nombreuses, seraient à peine en mesure d'assurer l'ordre intérieur en cas de troubles à peu près certains.

Cette question fera prendre à l'armée une direction ou une autre, suivant la façon dont elle sera résolue.

L'état d'esprit du pays préoccupe gravement les chefs du Pacte de l'Atlantique. En ce moment, ils qualifient l'opinion publique française de "munichoise" et les plus grands se demandent ce que l'on peut encore attendre de ce pays où pourtant le peuple travaille ferme, mais dont certaines couches sociales penchent trop vers la neutralité. L'obstruction faite par les communistes lors du déchargement du matériel américain a été surmontée par le gouvernement. Sur un autre plan, nous retrouvons l'opposition des syndicats communistes au sujet de l'exécution des commandes de matériel de guerre passées par l'état:

permettant pas de faire d'avantage. continent, il ne faut pas compter avec les autres.

Il en est de même de la Hollande qui projette pour cette automne l'instruction de 15 000 hommes. Ils ne seront prêts que l'année prochaine. Elle prévoit 150 avions contre l'U.R.S.S. ou en Indochine. Cette menace est lourde de conséquences pour un pays qui doit entièrement refaire une armée terrestre et une aviation.

Quand le plan d'aide militaire sera réalisé la France aura 9 div. d'intervention armées et modernes. Les projets gouvernementaux prévoient 20 divisions et une aviation tactique. Il faudra du temps, beaucoup de temps, pour réaliser ce programme.

Aujourd'hui elle dispose de:

la valeur de 3 div. en Indochine
2 div. en Afrique du nord
5 div. d'intervention dont tout le matériel doit être renouvelé,

Si vraiment 10 divisions on du service en France, Belgique, Hollande devient une réalité, on pourra dire qu'un léger progrès aura été accompli mais les effets ne deviendront perceptibles qu'au bout d'une année dès le moment de la mise en vigueur. Ce sera une des pierres de touche de la volonté de défense de ces pays, volonté qui suivant les avis les plus autorisés, laisse partout à désirer.

En Italie la situation n'est guère meilleure mais un effort est fait pour reconstituer une armée. Des états-majors se reforment.

5 div. sont plus ou moins complètes

6 div. au cours d'organisation.

L'aide américaine est limitée, les USA voulant voir quelles seraient les réactions communistes et la parade gouvernementale. 18.000 hommes pour la R.A.F.

Au Benelux l'effort militaire est minime. La Belgique possède 2 faibles divisions et instruit quelques milliers d'hommes, son budget militaire, 12% du budget global, ne lui permettant pas de faire d'avantage. continent, il ne faut pas compter avec les autres.

Il en est de même de la Hollande qui projette pour cette automne l'instruction de 15.000 hommes. Ils ne seront prêts que l'année prochaine. Elle prévoit 150 avions.

Chez les états nordiques seule la Suède a une armée digne de ce nom tandis que la Norvège, la Finlande et le Danemark sont pratiquement désarmés.

Vous avez sous les yeux un tableau indiquant les pourcentages affectés à la défense nationale par rapport au budget général dans différents pays. La part n'est pas très grande et cependant ils affirment qu'ils ne peuvent faire davantage. Impossibilité matérielle ou manque de volonté de défense après la dure épreuve de la dernière guerre? Je penche pour la seconde éventualité, car la Suisse et la Turquie qui ne l'ont pas connue, continuent d'affecter entre le 40 et le 45% à leurs dépenses militaires.

Si vraiment la prolongation du service en France, Belgique, Hollande devient une réalité, on pourra dire qu'un léger progrès aura été accompli mais les effets ne deviendront perceptibles qu'au bout d'une année dès le moment de la mise en vigueur. Ce sera une des pierres de touche de la volonté de défense de ces pays, volonté qui suivant les avis les plus autorisés, laisse partout à désirer.

C'est cette carence qui inquiète le plus. On peut l'expliquer, mais le fait demeure grave, très grave même. Il désespère les officiers responsables.

L'Angleterre va porter à deux ans la durée du service militaire ce qui permettra d'augmenter les effectifs de

55.000 hommes pour l'armée
18.000 hommes pour la R.A.F.
4.000 hommes pour la marine.

En Iran, l'aide américaine est encore très faible; La carte vous donne la répartition approximative des forces britanniques. En Allemagne, il y a deux divisions plus ou moins prêtes à combattre sur le continent, il ne faut pas compter avec les autres.

Les Etats-Unis qui constituent le centre des forces occidentales disposent en ce moment de 5 div. en Corée (4 infanterie, 1 marine) 1 div. au Japon

4 div. aux Etats-Unis (+ 4 qui se constituent [Div. Syrie, Liban, Egypte constitue d'instruction]).

En outre, le 1^{er} septembre, 4 divisions de la garde nationale (réserve) devaient être mises sur pied. Ce qui fait un total de 12 divisions plus une de "marine" dont les 8 dernières ne seront guère prêtes avant la fin de l'année.

Précédemment 100.000 hommes furent mobilisés.

Peu après le début de la guerre de Corée, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec quelques grands chefs militaires étrangers. Ils admettaient que vu la pénurie d'effectifs ce ne serait guère avant octobre qu'une contre-offensive américaine serait possible. Aujourd'hui ils ne l'avisent pas avant le printemps.

Une fois de plus on se rend compte qu'on ne fait pas jaillir du sol des armées mais que leur organisation, instruction, équipement est le résultat de plusieurs années d'efforts tenaces.

On reproche facilement aux Américains l'insuffisance de leur aide à l'Europe. Manquant de confiance dans les dirigeants du continent, ils ne veulent pas refaire les coûteuses et inutiles expériences de Chine où de grandes quantités de matériel tombèrent entre les mains des communistes.

Dans le Proche et Moyen-Orient la situation militaire n'a pas évolué depuis longtemps. Le principal noyau est représenté par les 22 div. turques dont le tiers est armé de matériel moderne.

En Iran, l'aide américaine est encore très faible; peu de matériel a été livré.

ailleurs, alors se créera une nouvelle situation politico-militaire. Mais pas avant. Il pourra en sortir ou la guerre

Ces derniers temps aucun mouvement de troupes soviétiques n'a été signalé. Un renforcement n'est du reste pas nécessaire, les 16 div. soviétiques du Caucase face à l'Iran peuvent entrer dans ce pays sans coup férir.

Le secteur: Afghanistan, Irak, Iran, Transjordanie, Syrie, Liban, Egypte constitue le plus vaste vide militaire que je connaisse.

En Extrême-Orient la situation s'est clarifiée en ce sens que c'est la guerre.

En Corée 5 div. USA
U.R.S.S. environ 160 - 180 divisions disponibles, de l'armée
5 div. S. coréennes
s'opposent à au moins 15 div. N. coréennes dont 12 ont été
identifiées. arme: 16 div. 450 avions

Eu égard à la manière dont le conflit commença il est même étonnant que les Américains tiennent encore la tête de pont.

Au début, ils avaient au Japon:
6 chars M. 45 Pershing (lourds) 4 rgt. aviation
350 chars M. 24 Sherman (légers et moyens)

Parmi ces derniers les 70% étaient en réparation, il n'y en avait donc qu'un peu plus d'une centaine de disponibles, mais seuls les 6 M. 45 pouvaient faire face aux T. 34 soviétiques. Pour l'aviation la situation n'était pas meilleure (100 chasseurs Shooting-Star, 30 Mustang).

On suit naturellement avec attention le développement de la guerre de Corée mais sur le plan mondial ce n'est qu'une épisode, sérieux, il est vrai.

L'essentiel n'est pas de savoir si les Américains tiendront ou seront rejetés de la tête de pont de Fusan. Une seule chose compte: la décision américaine de se battre, partant d'organiser le pays pour la lutte, car dès que les effets du réarmement américain se feront sentir en Asie et ailleurs, alors se créera une nouvelle situation politico-militaire. Mais pas avant. Il pourra en sortir ou la guerre

doivent les rééquiper et les encadrer de leurs propres unités.

ou une période de paix armée peut-être assez longue; mais nous n'en sommes pas encore là. Les années 1951 et 1952 risquent d'être les années cruciales. Les Russes constituent dans les pays satellites d'importants dépôts de matériel de guerre de tous genres dont seule une très petite partie est distribuée aux armées locales.

De l'autre côté du rideau de fer, les forces sont appréciables, contentons-nous d'ordres de grandeur car il est impossible de pouvoir préciser.

Les différents services de renseignements admettent:

U.R.S.S. environ 160 - 180 divisions disponibles. de l'armée yougoslave forte d'environ 25 divisions? Il s'agit avant tout Satellites:

<u>Pologne:</u>	16 div.	450 avions
	10 rgt. de chars	
<u>Tchécoslovaquie:</u>	14 div.	470 avions
	6 br.bl.	
<u>Hongrie:</u>	6 div.inf.	4 rgt. aviation
	2 div.bl.en formation	
<u>Bulgarie:</u>	10 div.inf.(peut-être 12)	
	3 br.bl.	325 avions.
<u>Roumanie:</u>	13 div. inf.	100 avions
	1 div.bl. d'armes lourdes,	
<u>Albanie:</u>	5-6 div.(?)	50 avions.

La masse est imposante, mais la valeur réelle est faible. Le matériel est ancien, la plupart du temps il s'agit encore d'armes et engins allemands. Les épurations pour les anciens militaires réduites à la misère, elle constitue une grande force attractive même s'ils haïssent le régime qu'elle représente. Il s'agit de vivre.

Les avis concordent pour dénier à ces armées satellites toute valeur offensive mais elles sont cependant assez fortes et fidèles pour maintenir l'ordre sur leur propre territoire. Les Soviétiques ne semblent pas exiger davantage de leur part et s'ils veulent en faire autre usage, ils doivent les rééquiper et les encadrer de leurs propres unités.

Les Russes constituent dans les pays satellites d'importants dépôts de matériel de guerre de tous genres dont seule une très petite partie est distribuée aux armées locales. Pendant dans l'état actuel des choses prendra cet engagement, Moscou n'a-t-il qu'une confiance limitée dans ses alliés ou ne dispose-t-il pas encore assez de matériel? La question est ouverte.

Vous êtes ***** aussi frappés que moi de ce déséquilibre de forces. Partout où je suis passé ces derniers mois. En cas de conflit quelle sera l'attitude de l'armée yougoslave forte d'environ 25 divisions? Il s'agit avant tout d'un problème politique qui sort de mon cadre. Responsables n'ont trouvé une réponse satisfaisante. Ils en sont réduits aux hypothèses. Deux d'entre elles méritent de retenir l'attention:

Quant à l'Allemagne elle constitue toujours un problème à part. L'affaire de Corée n'a fait qu'augmenter le désespoir de ce peuple qui voit l'impuissance américaine à le défendre, la finir victorieusement.

2) Ce ne sont pas les 12.000 hommes, sans armes lourdes, qui peuvent maintenir l'ordre dans l'Allemagne occidentale contre les 60.000 à 80.000 de la "Ostpolizei" qu'il faut considérer comme une partie intégrante de l'armée soviétique. La "Ostpolizei" ne dispose pas d'armes lourdes, sauf pour l'instruction. En revanche, elle forme des cp. de conducteurs de chars, des cp. de chefs de chars, des cp. de tireurs, des cp. de radio etc. Il suffit d'attribuer le matériel et cette armée sera prête. Inutile de dire que pour les anciens militaires réduits à la misère elle constitue une grande force attractive même s'ils haïssent le régime qu'elle représente. Il s'agit de vivre et peut-être aussi être du bon côté en cas de guerre. En effet, tous nos rapports sur l'Allemagne signalent ce besoin de réassurance. En France, du reste, ce même état d'esprit règne dans de larges cercles, en particulier chez les fonctionnaires.

La question du réarmement de l'Allemagne est complexe. Avant d'accepter le principe les Allemands occidentaux veulent que les Alliés leur garantissent leur sécurité. Ne pouvant dans l'état actuel des choses prendre cet engagement, le problème du réarmement allemand demeure entier. le sud, le tout appuyé***** aviation tactique dérisoire. Nous sommes loin des 36 div. d'abord, puis 50 div. demandées par l'état. Vous êtes certainement aussi frappés que moi de ce déséquilibre de forces. Partout où je suis passé ces derniers mois en Europe on se pose la même question: Pourquoi les Soviétiques n'attaquent-ils pas? Nulle part, les milieux militaires les plus compétents et les plus responsables n'ont trouvé une réponse satisfaisante. Ils en sont réduits aux hypothèses. Deux d'entre elles méritent de retenir l'attention: un soldat russe franchira la ligne de démarcation ce sera

en Europe une panique générale dont l'exode des populations
1) Les Russes savent qu'ils peuvent commencer la guerre par de grands succès initiaux mais qu'ils seraient dans l'impossibilité de la finir victorieusement.
2) Les Américains sont persuadés que quoi qu'il y ait eu des explosions atomiques en U.R.S.S. ce pays ne possède cependant pas la bombe. Les Russes sont parfaitement informés qu'ils ont plus à redouter une offensive générale atomique sur leurs grands centres industriels que les divisions de l'armée de terre.

Le tableau est sombre, je le sais. Pourquoi les divisions de l'armée de terre ont-elles été un pareil mouvement de craintes? Parce que chacun a pu constater qu'il n'avait pratiquement rien pour se défendre. La seconde hypothèse rallie l'opinion des différents hauts commandements occidentaux.

Si par malheur la guerre devait éclater qu'existe-t-il aujourd'hui pour défendre l'Europe?

Le compte est, hélas, vite fait: 34 divisions soviétiques en Allemagne (en augmentation de 2 que nos 5 div. françaises insuffisamment armées ces dernières semaines), dont 10 blindées auxquelles il faut ajouter environ 40 divisions, dont une dizaine aéroportées, en Pologne et dans les pays baltes. Nous devons combler des hommes dans des corps de troupes et services, dissoudre

certaines unités afin d'en mieux étoffer d'autres. Mais
 2 div. américaines formées de jeunes classes
 fait face à 1 div. belge réduite avant-postes. Il n'est plus
 nécessaire de ce dispositif. Le danger est latent
 auxquelles on peut ajouter les 5 div. italiennes.

Dix divisions pour le nord, cinq divisions pour
 le sud, le tout appuyé par une aviation tactique dérisoire.
 Nous sommes loin des 36 div. d'abord, puis 50 div. demandées
 par l'état-major de Fontainebleau. Il faudra encore bien
 du temps pour en arriver là. On peut vraiment être anxieux.
 Pourtant dans le cadre du pacte atlantique un premier pas,
 a été atteint avec l'unification des normes techniques du
 matériel.

Il ne faut pas se faire d'illusions - et nos ren-
 seignements sont absolument sûrs à ce sujet - dès l'instant
 où un soldat russe franchira la ligne de démarcation ce sera
 en Europe une panique générale dont l'exode des populations
 en 1940 n'aura été qu'un pâle signe avant-coureur.

A cet exode il faudra ajouter les mouvements in-
 surrectionnels, les sabotages. On se représente facilement
 dans quelles conditions les armées devront opérer. Ceci est
 une des plus grandes préoccupations de tous les états-majors.

Le tableau est sombre, je le sais.

Pourquoi la réaction face aux événements de Corée
 a-t-elle été un pareil mouvement de crainte? Parce que
 chacun a pu constater qu'il n'avait pratiquement rien pour
 se défendre, qu'il faudrait du temps pour créer l'instrument
 et nul ne peut dire aujourd'hui quelle sera la longueur de
 ce crédit de temps.

D'autres accès du genre de celui de Corée peuvent
 éclater mais la grande menace permanente est la présence de
 34 divisions soviétiques en Allemagne (en augmentation de 2
 ces dernières semaines), dont 10 blindées auxquelles il faut
 ajouter environ 40 divisions, dont une dizaine aéroportées,
 en Pologne et dans les pays baltes.

- 126 -

certaines unités afin d'en mieux étoffer d'autres. Mais
 Autrement dit une masse de 74 divisions soviétiques
 la réorganisation n'est pas une fin en soi. Elle a une
 fait face à une frêle ligne d'avantpostes. Il n'est plus
 valeur qu'en fonction de l'armement.
 nécessaire de renforcer ce dispositif. Le danger est latent
 et il est permanent.

Celui-ci doit porter sur l'acquiescement (approximativement 500; soit 30 par unité d'armée).
 Inutile de dire à quelles difficultés nous nous heurtons
 pour nous les procurer.

Face à cette situation, notre position n'est pas
 mauvaise. Notre force relative est grande: de tir très
 rapide, 9 divisions, et d'une augmentation des lance-mines.

3 brigades de montagne équivalent à des divisions,
 formées par un peuple sain dans sa grande majorité. Nous
sommes la noix dure de l'Europe. Il n'y a donc aucune
 raison de se laisser gagner par un sentiment de pessimisme
 ou de panique. C.A. sera armée de mitrailleuses triples soit
 d'une arme. Nous ne redoutons pas la surprise stratégique
 puisque nous ne sommes pas au contact des forces sovié- La
 tiques. Cela signifie que nous aurons le temps de mobilité,
 ser. La volonté de défense du peuple est entière, mais il
 faut lui expliquer la situation afin qu'il ne vive pas dans
 une euphorie trompeuse. Leur réalisation exigera un gros effort
 financier. L'armée a des lacunes connues exigeant un effort
 financier immense de l'ordre de 1,4 milliards. Le point
 faible, la défense anti-chars, va être renforcée. Nous
 cherchons à nous procurer du matériel blindé à l'étranger
 afin d'en doter nos divisions mais les difficultés sont
 grandes: chaque pays commence à garder jalousement ce qu'il
 produit, lentement et péniblement. sans de vous intéresser
 également. Une réorganisation de l'armée est nécessaire pour
 nous mieux adapter aux nouveaux armements et procédés de
 combat.

En outre, il y a une crise d'effectifs qui fait
 que nos unités atteignent à peine les chiffres réglementaires.
 Chaque troupe doit avoir une certaine réserve l'aban-
 d'hommes pour combler les pertes. Nous devons économiser
 des hommes dans des corps de troupes et services, dissoudre

- 127 -

certaines unités afin d'en mieux étoffer d'autres. Mais la réorganisation n'est pas une fin en soi. Elle n'a de valeur qu'en fonction de l'armement.

Celui-ci doit porter sur l'acquisition de chars lourds (approximativement 500; soit 30 par unité d'armée). Inutile de dire à quelles difficultés nous nous heurtons pour nous les procurer.

L'infanterie verra son armement s'améliorer par l'introduction d'une mitrailleuse à cadence de tir très rapide, de bazookas et d'une augmentation des lance-mines.

On prévoit également de la doter d'une arme anti-chars à l'échelon régiment.

Dans l'artillerie, les canons de mont. de 7,5 cm disparaîtront au profit d'obusiers de 10,5 cm.

La D.C.A. sera armée de mitrailleuses triples soit d'une armée à tir très rapide.

L'introduction du radar est également prévue. La modernisation de l'aviation poursuivra dans le cadre arrêté, de même que celle des moyens de transmission.

Voici dans les très grandes lignes nos préoccupations immédiates. Leur réalisation exigera un gros effort financier et industriel et, comme ailleurs, de temps. Ce dernier facteur échappe trop facilement aux profanes. En parlant d'armement, je me permet d'attirer votre attention sur le fait que le renseignement technique a une valeur égale au renseignement militaire. Il nous permet d'orienter nos recherches et nos fabrications. Dans votre aide précieuse, je vous serais reconnaissant de vous intéresser également aux questions techniques.

La situation militaire du monde occidental est sombre à cause de l'absence de moyens, mais comme je vous l'ai dit il n'y a aucune raison de se laisser aller à l'abandon.

- 128 -

Personnellement, après tout ce que j'ai vu, j'estime qu'il vaut la peine de faire un effort, si grand soit-il, pour conserver ce que je crois être le plus précieux: notre liberté individuelle et une civilisation qui assure le respect de l'être humain et délivre de la crainte.
